

## AU SOMMAIRE



### Seagram dans le charbon

La compagnie Seagram's et son président du conseil, M. Edgar Bronfman ont lancé une offre publique d'achat pour la totalité des actions de St. Joe Minerals. Le conseil d'administration du plus grand producteur de plomb et de zinc aux États-Unis a qualifié de «très insuffisante» la proposition de \$45 l'action faite par la distillerie montréalaise. **Page 11.**

### Les milliards de la Caisse

La Caisse de dépôt a enregistré des revenus supérieurs à \$1 milliard en 1980 et les biens sous gestion ont franchi le cap des \$11 milliards. Les obligations ont accaparé 75,7% de tous les placements et celles émises ou garanties par le gouvernement du Québec représentant 53,4% du portefeuille de la Caisse. **Page 11.**

### Éditorial

Si M. Parizeau a eu raison de réduire les impôts des particuliers, le ministre des Finances du Québec manque encore de fermeté dans l'utilisation du bistouri. En éditorial, Michel Nadeau souligne que cet exercice budgétaire pourrait apporter au moins deux bons thèmes pour la prochaine campagne électorale. **Page 8.**

### Perspectives électorales

Dans la moitié est de l'île de Montréal, le PQ est en difficulté en raison de la forte proportion d'électeurs des «groupes ethniques». Certains l'avaient appuyé en 1976 pour protester contre la loi 22 mais, depuis lors, il y a la loi 101... Quant au West-Island, il est plus «rouge» que jamais. **Page 2.**

### Un inutile consentement

Les procureurs du gouvernement fédéral ont soutenu hier, devant la Cour d'appel du Québec qui examine la constitutionnalité de la résolution fédérale de rapatriement unilatéral de la constitution, que le consentement des provinces n'a jamais été nécessaire pour amender l'AANB. **Page 3.**

Dans son budget, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a annoncé une réduction de \$500 millions des dépenses prévues aux ministères de l'Éducation et des Affaires sociales. Notre manchette d'hier pouvait laisser croire que ces secteurs ont été plus durement touchés. C'est le contraire. Représentant 60% du budget, les dépenses sociales comptent pour 50% des coupures annoncées mardi soir.

## La 31e législature de l'Assemblée nationale vit ses derniers moments

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La 31e législature de l'Assemblée nationale du Québec vit aujourd'hui ses derniers moments, la dissolution de la chambre devant être annoncée par le premier ministre, M. René Lévesque, au cours des prochaines heures en vue d'un scrutin le lundi 13 avril. L'hypothèse d'une élection générale le 13 avril était envisagée depuis plusieurs semaines, mais hier il était évident devant la fébrilité électorale qui régnait à l'Assemblée nationale que le point de non-retour avait été atteint.

Le premier ministre annoncera, sauf imprévu, sa décision à la fin de l'après-midi, une fois que les partis d'opposition auront pu exercer leur droit de réplique au discours du budget. M. Lévesque devait donner hier soir la primeur de sa décision à ses députés à l'occasion

d'une réunion de l'aile parlementaire du Parti québécois dans un hôtel de la Vieille Capitale convoquée pour faire le point sur la stratégie électorale.

La date du lundi 13 avril ne fait plus aucun doute, et même s'il est encore possible au premier ministre de revenir sur sa décision cela est tout à fait improbable tant les préparatifs électoraux sont avancés au Parti québécois ou tout à été conçu en fonction de cette date.

Au Parti libéral on avait fait aussi les préparatifs en fonction de cette date, mais une certaine dose d'anxiété demeurait chez les organisateurs de cette formation qui avaient tous envisagé Québec hier.

Le chef libéral, M. Claude Ryan, a prévu donner le coup d'envoi à sa campagne électorale dimanche à Lachute dans sa circonscription d'Argenteuil tandis que le premier ministre, M. René Lévesque, procédera à l'ouverture de sa campagne dans son comté de Taillon

lundi puis sera mardi soir dans la région de Québec à l'occasion de l'assemblée de mise en candidature dans le comté de Chauveau.

L'inquiétude qui remplissait hier les rangs des libéraux était nourrie non pas tant par la crainte que le premier ministre retarde une autre fois les élections, mais davantage par l'impossibilité pour eux de savoir avec certitude quand et comment M. Lévesque annoncera la dissolution de la chambre. Si cela survient, comme c'est tout probable, aujourd'hui à 18 h 00, le déclenchement de l'élection fera perdre une bonne partie de l'impact du discours que doit livrer plus tôt en après-midi M. Ryan en réponse au discours du budget. Il est à prévoir, dans un tel contexte, que les dernières heures de la session seront fort mouvementées.

La journée d'hier déjà a été fort animée et témoi-  
Voir page 10: Législature

## Sur les points de divergence entre les deux pays

# Reagan donne de vagues garanties au Canada

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan est reparti vers Washington en laissant à Ottawa une nette impression de vouloir entretenir avec le Canada les meilleures relations d'amitié, mais en laissant place à l'interprétation quant à la position exacte de son administration sur presque tous les dossiers prioritaires du gouvernement canadien.

Il y avait donc hier dans la capitale fédérale, après le départ du président, des réactions diverses et ambiguës. Les membres du gouvernement paraissent perplexes tandis que les deux partis d'opposition accusaient déjà le gouvernement de M. Pierre Trudeau de ne pas avoir obtenu de garanties concrètes des visiteurs américains.

En tête de liste des points soulevés à la Chambre des communes et en conférences de presse, il y a cette affirmation de M. Reagan dans son discours devant le Parlement hier matin. «Nous favorisons fortement la construction rapide du pipeline de l'Alaska selon le projet d'un financement privé».

Sur le coup, cette déclaration a soulevé l'enthousiasme des parlementaires, mais en réalité la Maison-Blanche n'a promis hier que d'inciter à l'action et non de l'imposer. Aux Communes, M. Mark MacGuigan n'était évidemment pas en mesure d'en promettre davantage que le président Reagan.

«L'administration américaine, a dit le ministre, est seulement au commencement d'une révision de plusieurs aspects de sa politique; nous aurons des déclarations plus complètes sur la politique des USA et les moyens de l'appliquer au cours des mois à venir».

Cette remarque, qui s'appliquait au projet du pipeline de l'Alaska, dont le coût approximatif est présentement de \$25 milliards, aurait pu être faite à propos de presque tous les autres sujets qui ont été discutés au cours des deux derniers jours.

La protection de l'environnement (dont l'eau des Grands-Lacs, le barrage de Garrison, les pluies acides et le droit de la mer) a bien sûr été abordée dans les entretiens canado-américains, mais cela ne s'est pas traduit par des engagements fermes, sauf en ce qui concerne Garrison; le président Reagan aurait donné l'assu-  
Voir page 10: Reagan



Mme Nancy Reagan a salué les spectateurs massés dans les tribunes de la Chambre des communes hier après que son époux, le président des États-Unis, eut adressé la parole aux députés et aux sénateurs réunis dans la Chambre basse. (Photolaser AP)

## Le gazoduc se rendra de Montréal à Trois-Rivières dès décembre prochain

par Pierre O'Neill

QUÉBEC — Le gouvernement de M. René Lévesque a annoncé hier la construction du gazoduc depuis Montréal jusqu'à Trois-Rivières.

Devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a déclaré que les travaux de construction débuteront dès le mois de mai pour se terminer en décembre 1981. Une requête visant à prolonger le gazoduc jusqu'à Québec a également été soumise à l'Office national de l'Énergie.

Selon le ministre, les activités de transport et de distribution vont entraîner, au cours des dix prochaines années, des investissements de \$2 milliards et créeront 3,500 emplois par année.

Le gouvernement a d'autre part décidé d'abolir la taxe de vente appliquée au gaz naturel. Mais la date d'entrée en vigueur de cette mesure sera annoncée par le ministre des Finances, «en temps opportun», approximativement lorsque le nouveau tronçon de gazoduc permettra d'alimenter la population de Trois-Rivières.

Dans le prolongement de l'entente qui a permis, en décembre dernier, à la Caisse de dépôt de prendre le contrôle de 56% de Gaz Métropolitain (filiale de Northern Central Gas), le gouvernement a autorisé SOQUIP à participer au contrôle de Gaz Métropolitain par l'achat éventuel d'actions que la Caisse de dépôt détient, lorsque la transaction aura été complétée. De plus, une entente de principe est intervenue, au début de la semaine, entre Société québécoise d'initiatives pétrolières et Inter-City Gas de Winnipeg, par laquelle ces deux sociétés détendront respectivement 49% et 29% des actions de Gaz Inter-Cité du Québec.

La Régie de l'électricité et du gaz, chargée de la répartition des territoires, a re-

commandé que la franchise actuelle de Gaz Métropolitain soit agrandie pour inclure les villes de Sainte-Jovite, Berthierville, Cowansville, ainsi que tout le reste du territoire jusqu'à la frontière ontarienne. Tous les autres territoires seront desservis par la société Gaz Inter-Cité du Québec. Le gouvernement a jugé cette répartition «acceptable» dans la mesure où elle permettrait de résoudre tout le problème de la propriété des entreprises de distribution du gaz.

Devant la Chambre, le ministre de l'É-

nergie et des Ressources a en outre fait valoir que le contrôle direct de ces entreprises est apparu «indispensable» au gouvernement pour s'assurer la réalisation rapide des objectifs de pénétration du gaz, la maximisation des effets de la politique gazière sur l'économie québécoise et une meilleure harmonisation entre les différents éléments de la politique énergétique du Québec. À ce propos, M. Bérubé a allégué que la distribution du gaz naturel au Québec représentera une activité commerciale de taille consi-

dérable et dont l'importance énergétique pourrait être analogue à celle dont jouissait l'électricité jusqu'à tout récemment. Dans cette perspective, le ministre soutient que le contrôle de l'État permettra alors de canaliser une partie de l'épargne des Québécois dans ses investissements tout en utilisant au maximum les ressources des entreprises privées ayant manifesté un intérêt pour le développement du gaz au Québec.

Mais tous ces arguments n'ont pu suf-  
Voir page 10: Gazoduc

## Nouvelle menace de grève à Radom

# La tension monte en Pologne

VARSOVIE (d'après AP, AFP et Reuter) — La tension a brusquement monté hier dans la ville industrielle de Radom où les syndicalistes de Solidarité, irrités des mesures d'intimidation des autorités, ont décidé de déclencher un état de préparation à la grève.

Cette nouvelle menace de grève, dans une ville qui a été le théâtre d'affrontements violents entre ouvriers et forces de l'ordre en juin 1976, intervient quelques heures après le règlement du conflit de Lodz, la deuxième cité du pays, où 300,000 travailleurs avaient cessé le travail pendant une heure mardi.

La situation à Radom, un des cinq ou six foyers de troubles potentiels, a été évoquée lors de la rencontre, mardi soir, de M. Lech Walesa et du président du conseil polonais, le général Wojciech Jaruzelski.

L'agence officielle PAP a rapporté que

les deux parties étaient tombées d'accord sur la nécessité de trouver les moyens de négocier sans recourir à la grève. On indique en outre, de source bien informée, que M. Walesa a demandé hier à la branche de Solidarité de Radom de ne pas appeler à la grève tant que des négociations n'auront pas eu lieu.

Mais cette dernière a affirmé qu'elle avait déjà envoyé 23 lettres aux autorités régionales et centrales qui sont jusqu'ici restées sans réponse.

Le porte-parole de la branche de Solidarité de Radom a annoncé que des représentants des 337 entreprises assisteraient à la réunion d'aujourd'hui pour mettre au point la version finale de leurs 17 demandes ainsi que les modalités d'une grève qui commencerait, si nécessaire, à partir de lundi.

Dans ses revendications, qui tournent autour de la suppression de la commémo-

ration des émeutes de 1976, Solidarité demande notamment: la poursuite des policiers responsables des mauvais traitements infligés aux travailleurs arrêtés en 1976; une enquête sur les agressions des avocats qui défendaient les ouvriers; le limogeage des magistrats responsables des procès des travailleurs; la réintégration des travailleurs licenciés en 1976; le limogeage du chef de la police de la province, de son adjoint, du responsable local du parti et du gouverneur local; la remise des immeubles de la police à l'hôpital local et aux écoles; la cessation de toutes les poursuites engagées contre les personnes arrêtées pour leurs croyances politiques et contre les membres des Comités d'auto-défense sociale (KOR).

Les dirigeants de Solidarité de Radom se sont par ailleurs plaints hier d'un incident intervenu la veille au soir au cours

Voir page 10: Pologne

## la campagne en Ontario



M. Michael Cassidy

## Une image qui reste à créer

par Michel Vastel

OTTAWA — Le chef néo-démocrate de l'Ontario, M. Mike Cassidy, 43 ans, admet candidement: «Je n'ai pas de problèmes avec mon image. Il me reste encore à la créer!»

Élu chef du NPD il y a moins de trois ans, encore à sa première campagne de chef de parti, M. Mike Cassidy a la lourde tâche de ramener les néo-démocrates sur les bancs de l'opposition officielle à Queen's Park et d'éliminer définitivement les libéraux de la carte politique ontarienne, comme ils l'ont été déjà dans les quatre provinces de l'Ouest.

M. Cassidy part de loin: il n'était connu que du quart des électeurs au début de la campagne électorale, dix points derrière le chef libéral. Ancien journaliste au *Financial Times*, le chef néo-démocrate mène sa campagne en fonction de la télévision: il reste encore plus de 20% d'indécis à une semaine du vote et ces indécis se décideront à partir d'images cueillies sur leur petit écran.

Ainsi cette semaine à Ottawa, M. Cassidy avait l'intention de parler de la recherche et du développement de technologies de pointe. Il a donc passé près de deux heures dans les laboratoires fédéraux où le système Télidon a été développé. Les électeurs intéressés à peu M. Mike Cassidy qu'il a traversé une cafétéria à l'heure du lunch sans même serrer une seule main. Son seul souci, c'était d'offrir de bonnes images aux quelques équipes de télévision qui l'accompagnaient. Puis une courte conférence de presse pour la substance et, vers 13 h 30, la journée du chef du NPD était pratiquement terminée. Les bulletins de télévision et de radio étaient enregistrés, il ne restait plus à M. Cassidy qu'à remplir ses devoirs de candidat local dans le centre d'Ottawa. «C'est le métier», soupirait M. Cassidy d'un air désabusé, au cours d'un entretien avec LE DEVOIR ce jour-là.

M. Cassidy a beau insister sur le fait que «la force du NPD ce sont ses politiques et non l'image de son chef», il se soucie surtout de bien paraître et de se faire connaître. Ses conseillers sont d'ailleurs ceux qui ont fabriqué le Ed Broadbent de 1981, le chef de parti le plus populaire sur la scène fédérale.

Les néo-démocrates ont quand même tenté de discuter politique dans cette campagne électorale ontarienne. M. Mike Cassidy s'est beaucoup servi de la question du contrôle des loyers par exemple, le sujet préféré dont il a commencé à se servir il y a 15 ans comme conseiller municipal d'Ottawa, puis comme critique de son parti sur le logement.

Mais les conservateurs ne donnent pas beaucoup de chance à ce parti et M. Mike Cassidy admet qu'il est fatigué de cette campagne électorale sans intérêt». Dans l'entourage du chef néo-démocrate, on accuse même les médias d'avoir joué le jeu des conservateurs en ne couvrant pas sérieusement la campagne.

M. Cassidy a tout fait pour susciter de grands débats, y compris de prendre des risques politiques. Sur la question linguistique, par exemple, il a été le chef politique qui est allé le plus loin. Mais, depuis le lancement officiel de la campagne électorale, il évite le sujet. «Les conservateurs n'attendent qu'une occasion pour exploiter cette question», admet M. Cassidy, dont le parti jouit de très forts appuis parmi les Franco-Ontariens. Tout au plus M. Cassidy se sert-il du français qu'il a appris au

Voir page 10: Image

## Restaurant Da Giuseppe

le retour d'un grand restaurant italien avec le fameux chef

**TOMMASO MARINI**  
père de la vraie gastronomie italienne  
(précédemment chef de La Silla et du Latini)

— facilités pour banquets

Avec la nouvelle administration, le service vient plus vite et votre addition

1426 ouest, Notre-Dame

tél: 933-5873

heures d'ouv. du lun au ven. 9 h 30 am

sam. et dim. 5h. pm

## Restaurant Butch Bouchard



— grillades et fruits de mer de grande réputation

— salle de réception

881 de Maisonneuve, Est,

tél: 527-1221

# PERSPECTIVES ÉLECTORALES

## Le PQ est en danger dans l'est de l'île de Montréal

par Rodolphe Morissette

La générale d'avril, le Parti québécois est en danger presque partout dans son ancienne forteresse de la moitié est de l'île de Montréal.

Si le Parti québécois est en difficulté dans l'est cette année, cela tient au fait qu'une proportion importante de l'électorat de cette moitié de l'île de Montréal est d'origine ethnique. En guise de protestation contre la loi 22 des libéraux sur la langue française, de nombreux «ethniques» avaient voté pour le Parti québécois en 1976. Un certain nombre d'entre eux avaient plutôt encouragé les candidats de l'Union nationale, ce qui a contribué à faire élire un péquiste dans les comtés de Bourassa, Jeanne-Mance, Viau, Sainte-Anne et Saint-Henri.

Ignorons d'abord la moitié ouest de l'île (16 comtés), où les chances du parti gouvernemental sont nulles, pour ne retenir que les 17 comtés de l'est, qu'il a tous rafiés en 1976, à l'exception d'Outremont.

Les circonscriptions péquistes de l'est les plus menacées sont celles de Jeanne-Mance (M. Henri Laberge, député sortant), Sauvé (M. Jacques-Yvan Morin, ministre d'État au Développement culturel), Bourassa (M. Patrice Laplante), Dorion (Mme Lise Payette, démissionnaire), Rosemont (M. Gilbert Paquette), Crémazie (M. Guy Tardif, ministre de l'Aménagement),

Gouin (M. Rodrigue Tremblay, indépendant) et Mercier (M. Gerald Godin, ministre de l'Immigration). Outremont est perdu d'avance pour le PQ: à la partielle de novembre dernier, M. Pierre Fortier, libéral, y a défait très aisément la péquiste, Mme Nicole Boily. Les deux rivaux se représentent.

Quant au nouveau comté de Viger (Saint-Léonard et une partie, ethnique, de l'ancien Viau), il sera très probablement représenté par un italo-phonie. M. Cosmo Maciaca est le candidat libéral; les péquistes n'en ont pas encore.

Les péquistes, en revanche, peuvent espérer conserver Lafontaine (M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement), Sainte-Marie (M. Guy Bisailon), Saint-Jacques (M. Claude Charron) et, avec un peu de chance, reprendre aux libéraux Maisonneuve et garder Anjou (M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières).

Dans les comtés du nord-est, la nouvelle carte électorale améliore légèrement les chances du PQ dans Anjou et Bourassa, voire dans Sauvé (Montréal-Nord). Mais les cinq comtés de ce secteur résisteront sans doute des mauvaises surprises au parti ministériel. Par rapport au vote péquiste de 1976, l'appui au OUI a perdu 27,9% dans Jeanne-Mance (Saint-Léonard), 23,1% dans Sauvé, 20,5% dans Bourassa, 17,1% dans Anjou et 13,3% dans Crémazie. C'est énorme. La majorité du NON était de 20,404 voix dans Jeanne-Mance et de



M. Jacques-Yvan Morin



M. Georges Lalonde



M. Gerald Godin



M. Pierre Fortier

9,343 dans Bourassa. Dans Sauvé, le NON avait une avance de 4,114 voix (contre une majorité péquiste de 13,372 voix en 1976). Et M. Jacques-Yvan Morin y aura un adversaire libéral de taille, soit Me Jacques Mongeau, le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Dans Crémazie (Ahuntsic), le ministre de l'Aménagement, M. Guy Tardif, a vu le OUI perdre par presque 4,000 voix en mai. Son adversaire libéral, M. Gilles Perron, lui donnera sans doute du fil à retordre. Dans Anjou, le NON a eu l'avantage par seulement 2,641 voix. Les libéraux ont peine à y trouver un adversaire au ministre Pierre-Marc Johnson. Pour l'heure, voici l'un des comtés du nord les moins menacés. Dans Bourassa, les chances de M. Patrice Laplante, péquiste, sont plus que réduites de gar-

der le comté contre l'adversaire libéral, le Dr Augustin Roy. Le comté est francophone à 65%. Dans Jeanne-Mance (francophone à 66%), le rival libéral du député péquiste sortant, M. Henri Laberge, sera choisi bientôt: il s'agira du maire de Saint-Léonard, Me Michel Bissonnet, ou de Mme Magdeleine Boyer, enseignante.

Au centre de la métropole, six autres comtés péquistes sont menacés au départ, principalement à cause de leur important vote non francophone. En particulier, Viger, Viau, Dorion et Mercier sont respectivement français à 60%, 68%, 76% et 77%. Le sont davantage Rosemont (82%) et Gouin (89%). Dans Viger, Viau et Dorion, les libéraux sont naturellement favorisés. Dans Viau, le vote péquiste de 1976 s'est affaissé de 22% au référendum et de 18,6% dans

Dorion. Les libéraux opposeront M. Bill Cusano à M. Charles Lefebvre dans le premier; dans le second, Mme Lise Payette n'a pas été remplacée pour faire face à l'ancien chef du NPD-Québec, M. François-Henri Gauthier, le candidat libéral.

Dans Rosemont, le PQ a perdu des plumes au référendum par rapport à son vote de 1976 (-13,4%). L'adversaire du député péquiste sortant, M. Gilbert Paquette, sera Me Gérard Latulipe, un militant conservateur fédéral qui s'est converti aux libéraux de M. Claude Ryan en mai dernier.

À la surprise générale, Mercier, un comté très «ethnique», a donné une très légère majorité au NON (+968 voix). M. Gerald Godin, député péquiste sortant, y affronte Me Yves Bériault, libéral. L'ajout d'un secteur ethnique de l'ancien comté d'Outremont

n'aide guère M. Godin cette année. La lutte y sera chaude, comme dans le comté de Gouin, où M. Jacques Rochefort, un organisateur péquiste, affronte un directeur de Caisse populaire, M. Jean Longpre, libéral. Le NON n'a eu le dessus que par 656 voix dans Gouin, un comté difficile d'accès pour les libéraux.

Les comtés du sud-est sont les moins menacés pour le Parti québécois: Saint-Jacques (OUI + 2,028 voix), Sainte-Marie (OUI + 303), Sainte-Marie (OUI + 241) et Lafontaine (NON + 202). Précisons cependant que le vote péquiste de 1976 dans Lafontaine (majorité de 12,469 voix) s'est affaissé en mai de 60,5% à 48,7%: il y a danger à l'horizon. M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement, a pour adversaire libéral M. Louis Grenier.

Le Dr Camille Laurin, ministre de l'Éducation, a perdu 15% de son vote de 1976 au référendum dans le comté de Bourget, où le NON a eu le dessus par 2,006 voix. Son adversaire libéral, le journaliste Jean Rivard, de CKAC, a cependant beaucoup de travail devant lui pour y déloger le ministre.

Les députés péquistes sortants de Saint-Jacques et de Sainte-Marie, MM. Claude Charron et Guy Bisailon, paraissent assez confortables. Au premier, les libéraux opposent M. Marcel Tremblay et au second, M. Jacques Dion.

Enfin, le PQ tentera de reprendre le comté de Maisonneuve, perdu à la partielle de 1979 aux libéraux par 3,600 voix. Au référendum, les péquistes se sont repris en augmentant leur vote, six mois plus tard, de 39% à 49% (des suffrages exprimés). Cette lutte opposera Mme Louise Harel, vice-présidente du PQ, et le député libéral sortant, M. Georges Lalonde.

Dans la moitié ouest de l'île, inutile de spéculer: les majorités écrasantes du NON au référendum et la disparition ici de l'UN, qui arrivait première dans Pointe-Claire et deuxième dans six autres comtés il y a cinq ans, décourage d'avance tout effort du parti gouvernemental. Ces avances du NON varient de 6,994 dans Saint-Henri à 34,802 voix dans D'Arcy-McGee.

Sainte-Anne et Saint-Henri

allaient au PQ en 1976, grâce à la présence de l'Union nationale. Ils reviendront probablement aux libéraux: Le candidat libéral n'est pas identifié encore dans Sainte-Anne, où le député péquiste sortant, M. Jean-Marc Lacoste, se représente. Dans Saint-Henri, M. Léo Cormier, le candidat successeur de l'ex-ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, devrait livrer une bonne bataille au libéral, M. Roma Hains. Dans ce comté, le PQ n'est fort que dans un tiers des bureaux de scrutin.

Le nouveau comté de Marquette a soulevé bien des espoirs chez les péquistes. Il est constitué de Ville Saint-Pierre (3,644 électeurs), d'une partie respectivement des cités de LaSalle (10,775) et de Lachine (17,083). Mais c'est rêver en couleurs dans ce comté francophone à 68% seulement. Le OUI y aurait eu 38% des voix en mai et la majorité de 2,400 voix que le PQ eût obtenue en 1976, grâce à un vote de protestation de 21% en faveur de l'UN, ne laisse que peu de chances au PQ. M. Gérard Kentzinger y défend cette dernière formation contre un jeune avocat libéral, M. Claude Dauphin.

Bref, c'est manifestement en raison de l'importance de son vote non francophone qu'un grand nombre de comtés de l'est, comme de l'ouest de l'île de Montréal, pourraient échapper au Parti québécois cette année.

## Le président de l'Union des municipalités estime que Parizeau a serré leurs budgets

par Alain Duhamel

En conservant toute la marge de manoeuvre qu'il s'était dégagée dans la réforme de la fiscalité municipale, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a repoussé d'une année au moins la progression des en-lieux de taxes que le gouvernement québécois verse aux administrations municipales.

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Jacques O'Bready, estime que les villes québécoises se trouveront en difficulté et de plus en plus à l'étroit dans leurs opérations budgétaires. «Certaines indications budgétaires laissent actuellement croire que plusieurs administrations locales ont déjà utilisé toute la marge de manoeuvre que leur accordait la réforme. Sans transfert supplémentaire, ces villes se retrouvent donc en difficulté», a dit M. O'Bready dans ses premiers commentaires sur le budget du gouvernement québécois.

Avec la réforme de la fiscalité municipale, le gouvernement québécois s'est engagé à devenir un contribuable municipal à part entière. Il verse depuis l'an dernier des en-lieux de taxes équivalents à 100 pour cent de la valeur foncière de ses immeubles, à 80 pour cent de la valeur foncière des immeubles des cégeps, des universités, des hôpitaux et des centres d'accueil et à 40 pour cent de la valeur des écoles primaires et secondaires. Le gouvernement québécois paie aussi une taxe d'affaires sur ses immeubles et ses locaux administratifs.

En cinq ans, d'une façon

progressive, le gouvernement québécois avait convenu de porter ses en-lieux de taxes à 100 pour cent de la valeur foncière des immeubles de ses réseaux de l'éducation et de la santé, conformément à une recommandation du comité conjoint Québec-municipalités. Dans le régime de compression des dépenses que le ministre des Finances instaure dans son budget, il n'est pas question cette année d'accroître la valeur proportionnelle des en-lieux de taxes. Toutefois, les sommes que le ministère des Affaires mu-

nicipales destine aux villes en guise d'en-lieux de taxes augmentent substantiellement à mesure que le nombre d'immeubles touchés s'accroît et que leur valeur au rôle d'évaluation progresse. Ainsi, la compensation tenant lieu de taxes pour les immeubles du gouvernement passe de \$35,6 millions à \$36,9 millions et celle pour les immeubles des réseaux passe de \$136,1 millions à \$173,2 millions.

L'UMQ accueille avec satisfaction l'intention du gouvernement québécois, renouvelée

cette année, de payer à temps ses comptes. Lorsque le gouvernement québécois retarde l'émission des chèques, les administrations municipales et leurs institutions dépendantes (sociétés paramunicipales, commissions de transport, etc.) financent ce retard dans les entrées de fonds par des emprunts à court terme. Les administrations municipales pourront en outre percevoir plus rapidement les en-lieux de taxes municipales des entreprises de télécommunications, d'électricité et de gaz.

leur qualité d'employeur, verseront environ \$15 millions de plus à compter de janvier 1982 à un Fonds des services de santé, leur contribution passant de 1,5 pour cent à 3 pour cent de la feuille de paie. «Cette charge supplémentaire imposée aux administrations locales, en outre des autres obligations, vient accroître leur fardeau et rendre la saine gestion des villes encore plus

difficile», affirme le président de l'UMQ.

Plusieurs autres programmes du gouvernement québécois intéressent directement les villes (habitation, assainissement des eaux, bibliothèques publiques, transport en commun, loisirs, etc.) et l'UMQ se propose de les commenter lorsqu'elle aura terminé son analyse du budget québécois.

**BOUQUINEZ À L'AISE**

À l'agence du livre français inc.

1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —  
Tél.: 844-6896 844-6438

## La protection du patrimoine Héritage Montréal réclame une enquête de Québec

par Alain Duhamel

La fondation Héritage Montréal réclame du gouvernement québécois l'institution d'une commission d'enquête et d'étude sur la protection du patrimoine des institutions dans l'île de Montréal.

La requête, adressée au ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a pour but d'étudier la situation des communautés religieuses, des institutions charitables, des corporations hospitalières, des maisons d'éducation et autres institutions à caractère public qui, en milieu urbain, possèdent d'importantes propriétés.

«Les institutions qui sentent leur survie menacée tendent à spéculer ou vendre les propriétés foncières et immobilières qu'elles possèdent. Le résultat des tractations qui s'ensuivent n'est pas nécessairement toujours à l'avantage, ni de l'institution, ni de la collectivité», écrit Mme Phyllis Lambert, présidente de la fondation, dans sa lettre au ministre des Affaires culturelles.

La réforme de la fiscalité municipale a créé un contexte nouveau dans lequel les com-

munités religieuses ne jouissent plus, désormais, des mêmes exemptions fiscales. Le nombre de leurs membres tendant à diminuer, les communautés ont en excédent des immeubles bien situés dans la ville qui leur coûtent de plus en plus chers. Les spéculateurs fonciers et les promoteurs immobiliers convoitent ces espaces et font aux communautés des offres d'achat auxquelles elles ont la tentation de souscrire.

La fondation Héritage Montréal cite en exemple le cas des Messieurs de Saint-Sulpice qui ont cédé, l'été dernier, une portion du domaine du Grand Séminaire de Montréal à des spéculateurs fonciers. Plusieurs groupes de citoyens souhaitaient que ce terrain soit utilisé en espace vert et ont sollicité l'intervention du gouvernement, devenue plus difficile parce que tardive.

La situation risque de se répéter ailleurs, particulièrement dans le cas des propriétés institutionnelles des quartiers centraux de la ville. Les déplacements de population vers les quartiers périphériques et vers les villes de banlieue ont abandonné derrière eux des immeubles et des terrains qui avaient autrefois des fins communautaires.

«Il est évident par ailleurs que le problème ne tient pas qu'à une seule variable mais prend sa source dans la mutation du grand ensemble québécois et, qu'en conséquence, toute solution apportée se doit d'être fondée sur une étude en

profondeur et fouillée, appuyée par des compétences reconnues dans les domaines sous analyse» écrit Mme Lambert.

La commission d'enquête et d'étude proposée par la fondation Héritage Montréal serait autonome et indépendante et devrait rendre ses conclusions à une date précise. Elle se composerait de compétences reconnues dans les domaines du patrimoine, de la fiscalité, de la gestion financière, de l'immobilier, de la démographie urbaine et des institutions religieuses.

La fondation Héritage Montréal limite l'étude du problème à la situation dans l'île de Montréal puisque c'est dans la métropole qu'il se pose avec le plus d'acuité. La conjoncture économique métropolitaine, pleine d'optimisme et de confiance, relance la construction dans le centre-ville et accentue les pressions spéculatives sur la moindre parcelle de terrain délaissée ou sous-utilisée. Dans de telles circonstances, la fondation Héritage Montréal estime nécessaire d'analyser la situation des propriétés institutionnelles et de définir les moyens de protéger le patrimoine qu'elles possèdent.

Les conclusions de l'étude de la situation dans l'île de Montréal pourraient, selon les requérants, trouver leur application dans d'autres centres urbains québécois.

La fondation Héritage Montréal croit que la commission d'enquête et d'étude pourrait travailler en complémentarité avec une autre commission d'enquête réclamée auprès du ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, sur les espaces verts dans la région du Grand Montréal. Héritage Montréal faisait partie de la vingtaine d'organismes qui ont proposé cette enquête.

**guérin**

l'éditeur qui édite

**Initiation au dessin de mode**

127 pages \$6.95



Les livres sur le dessin de mode publicitaire sont nombreux, mais le présent guide de P.J. Ireland

En vente dans toutes les librairies

est le premier ouvrage au service conçu en fonction de l'industrie du vêtement. L'auteur n'insiste pas, ici, sur la publicité et le désir de vendre, mais sur la conception et l'exécution du dessin de mode.

Tout dessinateur n'est pas forcément un artiste, mais grâce à la méthode de l'auteur qui consiste à maximiser l'illustration et à minimiser le verbiage,

**guérin**

4574 rue Saint-Denis  
Montréal, H2Z 2L3  
Tél.: (514) 842-3481

les gens de l'industrie de la mode et les étudiants pourront s'initier rapidement et sûrement au dessin de mode.

**TRANSFUSION SANGUINE**

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-8525

168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

**COLLOQUE SUR L'APARTHEID**

SAMEDI 21 MARS 1981

LIEU: Université de Sherbrooke

**HORAIRE DE LA JOURNÉE:**

**Matin:** Exposé des conférenciers

**Après-Midi:** Ateliers: 1) Institutions non-financière et l'Afrique du Sud  
2) Institutions financières et l'Afrique du Sud  
3) Militarisation mondiale et l'Afrique du Sud  
4) Relations Canada-Afrique du Sud  
5) Colonialisme Sud-Africain  
6) La vie quotidienne sous l'apartheid

Assemblée plénière

**Soir:** Souper et soirée africains

**Pour information:**

EUMC - Sherbrooke Local 121-5, Centre Social, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, J1K 2R1 1-819-566-5773

Entraide Universitaire Mondiale du Canada 3437, Peel Montréal 1-514-849-6687

**DU POISSON AU MENU?**

Coquilles Saint-Jacques? Doré amandine? Sole meunière?

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteille par notre Société des alcools.

Ils sont offerts chez les épiciers licenciés et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.

Perce-Neige 750 ml, prix S.A.Q. \$2.70

Bordeaux A.C. (blanc) 375 ml, prix S.A.Q. \$2.25

Cuvée Frédéric 750 ml, prix S.A.Q. \$4.60

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**

La cave à vin des Québécois

...Et rappelez-vous: la méditation a bien meilleur goût...

# L'argumentation fédérale en Cour d'appel du Québec

## Le consentement des provinces n'est pas nécessaire

par Pierre Roberge  
de la Presse Canadienne

Depuis le premier amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), en 1871, le consentement des provinces n'a jamais été nécessaire, quel que soit le degré de leur opposition et de «l'atteinte» à leur compétence. C'est ce qu'a soutenu hier, devant la Cour d'appel du Québec, Me Michel Robert, au nom du procureur général et ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien. Selon lui, l'usage concer-

nant les amendements à l'AANB a été établi il y a plus de 100 ans et il requiert simplement une adresse (ou résolution) des deux chambres fédérales au Parlement du Royaume-Uni.

Dès 1868, la Nouvelle-Écosse a voulu sortir de la Confédération et «elle s'est fait répondre à Londres qu'elle n'y avait pas de locus standi», c'est-à-dire de droit formel d'y être entendue. «Cela a établi une pratique», a affirmé l'avocat.

Ainsi en 1949, à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédé-

ration, Ottawa a procédé de la même manière, «malgré les objections très fortes du Québec, confirmant de la sorte la décision antérieure du Conseil privé sur la frontière du Labrador», a expliqué Me Robert, «même si on a affecté de la sorte l'autorité législative du Québec».

Le premier amendement cité par l'avocat était celui par lequel était confirmé, en 1871, le droit d'Ottawa de créer de nouvelles provinces par de simples lois, de leur donner une constitution, un pouvoir

législatif, de prévoir leur représentation aux deux chambres fédérales et d'établir un mécanisme de révision de leurs frontières.

En entrevue à l'issue de l'audience, au Palais de Justice de Montréal, Me Robert a reconnu que la charte des droits contenue dans le projet constitutionnel de M. Chrétien risque d'aller encore plus loin, soit par exemple de restreindre la législature de l'Île-du-Prince-Édouard dans son pouvoir de dire qui, et dans quelles conditions, peut être propriétaire foncier dans

son île ou encore celui de l'Assemblée nationale de déterminer qui a droit à l'école anglaise au Québec.

Cela veut-il dire que le Québec ayant déjà encaissé à propos du Labrador, il peut bien encaisser «encore plus»? Me Robert a répondu qu'il ne voulait pas carrement dire une telle chose et que c'était là une question d'ordre politique.

Devant le banc de cinq magistrats présidé par le juge Marcel Crête, l'avocat a d'ailleurs plaidé la différence «fondamentale» entre la réalité ju-

ridique consacrée par l'histoire des amendements et «la prétendue théorie du pacte» qui lierait les deux niveaux de gouvernement.

Me Robert a admis qu'on avait conclu, en 1867, «un compromis politique mais qui n'est pas générateur de droit. Ce n'est pas un traité à incidences juridiques», a-t-il ajouté.

Pour avoir valeur juridique comme une loi, une convention doit prévoir des sanctions si on la viole, ce qui n'est pas le cas à propos du préambule de l'AANB, a expliqué le pro-

curer fédéral.

Dans la vingtaine d'amendements pour lesquels une adresse des deux chambres a suffi pour que Londres agisse dans le sens souhaité par Ottawa, Me Robert a également cité celui de 1940 traitant de l'assurance-chômage.

«C'est celui (l'amendement) qui porte le plus atteinte aux pouvoirs des provinces. Ils ont été accrus pour le fédéral et diminués pour les provinces». Dans ce cas, les provinces ont consenti même si ce n'était pas nécessaire, a affirmé Me Robert.

Et même s'il existait une convention constitutionnelle entre Ottawa et les provinces, a plaidé l'avocat, «il serait trop difficile d'en préciser les termes, quand elle est entrée en vigueur au juste et qui doit donner son consentement au nom d'une province? Est-ce la législature... ou simplement le premier ministre au téléphone?»

D'après Me Robert, il n'existe qu'une seule convention constitutionnelle ayant valeur juridique et elle prévoit que les amendements à l'AANB viennent d'une adresse conjointe des chambres: «Je ne dis pas que l'assentiment des provinces n'est pas désirable mais c'est une question d'ordre politique à débattre ailleurs».

Avant lui, un autre avocat d'Ottawa, Me Raynold Langlois, avait affirmé que, quel que soit le libellé des questions par lesquelles le Québec exerce son recours, le tribunal n'a pas à y répondre car il se laisserait ainsi entraîner sur le terrain du pouvoir parlementaire.

Me Langlois a aussi raconté qu'en 1927 les provinces avaient décliné l'offre, faite par le ministre fédéral Ernest Lapointe, du droit de refuser leur consentement en ce qui touche «leurs intérêts vitaux», et cela dans le cadre d'une constitution rapatriée.

Selon lui, les provinces ont alors invoqué les arguments suivant lesquels il deviendrait trop facile d'amender la constitution au Canada et que ce serait là une grande source de disputes.

Citant le spécialiste en droit constitutionnel Paul Gérin-Lajoie, qui écrit qu'un argument n'est pas nécessairement mauvais parce que les résultats ne seraient pas désirés, Me Langlois a lancé: «Voilà toute la thèse des provinces. Elles ne sont pas contentes».

Au contraire, grâce à la formule d'amendement proposée et malgré des normes strictes, les provinces pourront participer de droit à de futures négociations avec Ottawa alors que maintenant elles n'y participent que «de facto».

La partie fédérale devrait terminer sa plaidoirie ce matin et les avocats du Québec répliquer par la suite.

## Axworthy et Godin étudieront le cas des immigrants «illégaux»

par Claude Papineau

Les administrateurs du Fonds d'aide aux recours collectifs ont accepté hier une autre demande de support financier de Mlle Geneviève Monastesse, qui désire exercer un recours collectif, au nom de 150 000 détenteurs de la carte autobus-méto (CAM), contre la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la CTCUM, suite à l'arrêt de travail illégal de novembre 1980 ayant paralysé le service de transport en commun durant trois jours et demi.

Comme la CAM coûtait à ce moment \$16 mensuellement, la requérante estime que ses détenteurs devraient avoir droit à une remise de \$1,60, ce qui coûterait quelque \$250,000 à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Mais étant donné que la grève était illégale, la requérante estime que c'est donc le syndicat des grévistes qui devrait payer ce montant.

Déjà, en novembre dernier, les administrateurs du Fonds d'aide aux recours collectifs avaient consenti à Mlle Monastesse une somme de \$5,650, afin d'engager les honoraires de son avocat, ceux des conseillers en relations de travail, les frais d'avis (il faut que les personnes impliquées prennent connaissance de ce recours collectif par la voie des journaux), les débours judiciaires et extrajudiciaires et, finalement, les frais de cour en cas d'insuccès de la demande d'autorisation d'exercer le recours désiré auprès de la Cour supérieure. Le nouveau montant consenti hier par le

Fonds d'aide atteint cette fois \$3,870 pour assurer les honoraires de l'avocat qui, durant une heure, devra expliquer à Mlle Monastesse les implications de l'appel qu'a décidé d'exercer le syndicat des employés de la CTCUM.

Aux \$65 prévus à cette fin, s'ajoute un montant de \$325 afin de permettre aux avocats de la requérante de prendre connaissance, pendant cinq heures, du mémoire de la partie adverse et d'y étudier la jurisprudence citée. De plus, une somme de \$650 est jugée raisonnable pour qu'une dizaine d'heures soient consacrées à la préparation d'un mémoire de réplique et de la jurisprudence s'y rattachant, tandis qu'on estime qu'il y a lieu d'accorder un autre montant de \$130 pour assurer les deux heures qu'il en prendra pour soumettre la réplique à la Cour d'appel, et que les photocopies, déplacements et frais de huisserie pourront aussi être comblés jusqu'à un maximum de \$500, moyennant pièces justificatives.

Enfin, les administrateurs du Fonds d'aide aux recours collectifs croient qu'une somme de \$1,000 n'est pas exagérée pour le procureur conseil, tandis qu'ils acceptent de payer, jusqu'à concurrence de \$1,200, le mémoire de frais de la partie adverse dans le cas où l'appel du syndicat de la CTCUM serait accueilli.

Finalement, les administrateurs, soit MM. Jules Allard, Yvan Gagnon et Gérard Auger, précisent que leur dernière décision est évidemment sujette à une convention à intervenir entre Mlle Monastesse ou son procureur et le Fonds d'aide aux recours collectifs.

## 27 grandes entreprises ne se sont pas pliées à la loi 101

QUÉBEC (PC) — Vingt-sept compagnies employant chacune plus de 500 personnes ne s'étaient pas encore conformées à la loi 101, révèle le dernier rapport annuel de l'Office de la langue française.

Ce rapport a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Ces compagnies n'avaient pas encore soumis à l'Office leur projet de programme de

francisation dans les délais prescrits par la loi.

Cinq de ces compagnies auraient dû présenter ce projet le 7 avril 1979 et ne l'avaient pas fait, selon le rapport. Ces compagnies sont Henry Birks et Fils, Loram-Komo, BG Chico International, Atlas Construction et Canadien Pacifique.

Dans le cas du Canadien Pacifique, le rapport précise que la compagnie juge que le cha-

pitre sur la francisation des entreprises ne lui est pas applicable, bien qu'un vaste programme de francisation de ses activités au Québec soit mené.

Un deuxième groupe de compagnies employant plus de 500 personnes devaient présenter leur projet de francisation le 7 août 1979 et ne l'avaient pas fait dans ce délai, selon le rapport.

Ces compagnies sont la Banque de Montréal, la Banque Royale, Maintenance Empire, the Freedman Co., Rubin Bros., Corporation Utex, Créations Daisyfresh, Rio Algom, la Société d'ingénierie Montréal, l'agence de sécurité Phillips, Surveyer Nenniger et Chênevert, Léa Benoit et Associés, Pinkerton, Cinémas unis, Cinéma Odeon, la Presse, Manufacture Leviton, Spar Aerospace, Ingersoll-Rand, Bombardier, Ciment Indépendant et la firme Lalonde Valois Lamarre Valois et Associés.

Le rapport de l'Office apporte un certain nombre de précisions quant à quelques-unes de ces compagnies.

On précise que, selon la Banque de Montréal et la Banque Royale, le champ d'activité bancaire relève du gouvernement fédéral et ne peut en conséquence être soumis aux effets d'une loi provinciale.

Quant au quotidien montréalais La Presse, le rapport précise que le dossier n'a pas évolué et que «cette entreprise continue à refuser de procéder à la formation de son comité de francisation».

Enfin, le rapport précise qu'un délai additionnel a été accordé à la Banque Nationale du Canada, nouvellement créée à la suite de la fusion de deux banques.

## Nouvelle aide pour le recours collectif contre les chauffeurs

par Bernard Morrier

OTTAWA (PC) — Les ministres fédéral et québécois de l'Immigration, MM. Lloyd Axworthy et Gérard Godin, se sont entendus hier pour étudier de concert le cas des migrants «illégaux» dont la situation peut être régularisée selon la législation existante.

Il n'est pas question de décréter quelque forme d'amnistie que ce soit, comme l'ont rapporté certains journaux, a expliqué M. Godin, à la suite d'une réunion avec son homologue fédéral, à Ottawa.

M. Godin a expliqué que le gouvernement québécois a plutôt annoncé son intention de permettre aux «illégaux» vivant sur son territoire d'accéder à la citoyenneté s'ils répondent aux exigences de la loi, comme, par exemple, les gens qui sont mariés à des citoyens, a-t-il dit.

Par ailleurs, le ministre québécois a fait part à M. Axworthy d'une série de propositions touchant l'immigration au Québec, dont l'administration est partagée par les deux niveaux de gouvernement.

Ainsi, le Québec a demandé au gouvernement fédéral de lui céder les pouvoirs et les fonds nécessaires pour offrir aux immigrants les services sociaux qu'assurent présentement les programmes fédéraux.

M. Godin a expliqué qu'il serait normal que le Québec, qui offre ce genre de services aux citoyens, puisse assumer ces responsabilités pour les immigrants.

Le ministre Axworthy, a dit M. Godin, a indiqué que la question serait étudiée dans le cadre d'une révision des pratiques d'immigration en avril ou mai.

D'autre part, le Québec a

demandé que le gouvernement fédéral étende son programme d'allocations, dont bénéficient les réfugiés, aux membres des familles des Vietnamiens déjà installés au Québec.

M. Godin a expliqué que le Québec s'attend à la venue de quelque 5,000 parents de ces Vietnamiens dans le cadre du programme de réunification des familles, ce qui impliquerait des débours de quelque \$2 à \$3 millions si on étendait le programme d'allocations aux réfugiés.

Les Vietnamiens installés au Québec ne le sont que depuis récemment. Nous estimons qu'il leur est difficile d'assumer seuls la charge des membres de leur famille qui pourraient se joindre à eux, a dit M. Godin.

Le gouvernement fédéral a accepté d'étudier la proposition, a dit M. Godin, ajoutant que le ministre Axworthy a

fait remarquer que la venue des parents des Vietnamiens déjà installés au Canada pourrait être moins importante que prévu, les autorités vietnamiennes ne semblant guère vouloir collaborer.

Par ailleurs, le Québec a demandé à être informé à l'avance de l'admission de réfugiés au pays pour pouvoir prendre les dispositions nécessaires, ce qui n'a pas soulevé d'objections du ministre Axworthy, a dit M. Godin.

Toutefois, le ministre Axworthy a rejeté l'une des propositions québécoises visant à amener le gouvernement fédéral à ne pas s'opposer aux «cas humanitaires» jugés par le Québec pour fins d'admission sur son territoire.

Le ministre Axworthy estime que le fédéral céderait là l'une de ses responsabilités de contrôler l'admission au pays, a dit M. Godin.

## Young connaîtra sa sentence le 27 avril

C'est le 27 avril que Gary Young, le présumé agresseur du chroniqueur judiciaire Bernard Morrier, connaîtra sa sentence. En attendant, il a été renvoyé aux cellules par le juge en chef des Sessions Yves Mayrand, qui a demandé qu'on prépare un rapport préliminaire sur la «dangerosité» de l'accusé et qu'on suggère au tribunal le nom d'une institution où il pourrait être traité.

Le juge Mayrand a noté qu'il avait déjà en main un rapport psychiatrique sur Gary Young dans lequel ce dernier était déclaré apte à subir son procès. Mais est-il complètement normal, a demandé le juge.

Gary Young, qui a reconnu sa culpabilité aux accusations qui avaient été portées contre lui, voies de faits, délit de fuite et dommages de plus de \$1,000 à la propriété, a passé une cinquantaine de jours en cellules depuis le début du mois de décembre.

Le temps qu'il a passé à Parthenais sera pris en considération lorsque viendra le temps de prononcer sa sentence, a déclaré le juge Mayrand.

<b>SERVICE</b>	<b>OPPORTUNITÉ</b>
<b>de</b>	<b>de</b>
<b>QUALITÉ</b>	<b>DÉFENSE</b>
<b>de</b>	<b>contre</b>
<b>COURTAGE</b>	<b>L'INFLATION</b>

Le commerce à terme, soit en marchandises, en métaux précieux, en taux d'intérêts ou en devises est devenu un abri contre l'inflation.

Nous vous garantissons un jugement d'expertise avec un service personnalisé tenant compte de vos besoins spécifiques.

**Demandez votre copie complémentaire**

**TRANSATLANTIQUE DEVICES ET MARCHANDISES MI-HEBDOMADAIRE.**

**COMMERCE À TERME TRANSATLANTIQUE LTÉE**  
**TRANSATLANTIC COMMODITY FUTURES LTD.**

1255 carré Phillips  
suite 407  
Montréal, Qué. H3B 3G1

Courtiers de Devises  
et de Marchandises à Terme  
Tél.: (514) 879-9100

## Les vandales de l'école Chomedey vont en prison

Michel Lyonnais, 25 ans, et Michel Lelièvre, 20 ans, qui s'étaient tous deux reconnus coupables d'avoir causé des dommages évalués à \$116,322, à l'école Chomedey de Maisonneuve, le 22 janvier dernier, ont été éclopés hier de peines respectives de deux ans moins un jour et de 15 mois d'emprisonnement, devant le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions de la paix.

De plus, le juge a émis une ordonnance qui obligera les deux prévenus à garder la paix pour une période de deux ans, dès leur sortie de prison.

Lyonnais et Lelièvre s'étaient introduits nuitamment

à l'intérieur de l'école, en compagnie d'un complice de 15 ans, dans le but d'y voler un système de son. C'est devant l'insistance de l'adolescent qui, ont-ils soutenu, désirait se venger et était fatigué d'aller à l'école, qu'ils ont commis des actes de vandalisme dans trois classes de l'établissement.

Détenus depuis le 27 janvier, les deux jeunes gens s'étaient reconnus coupables de vol, recel et méfait.

Exigeant une peine exemplaire, le procureur de la Couronne, Me James Brunton, a rappelé que le méfait avait entraîné la fermeture de

l'école durant trois jours et que quelque 550 élèves avaient ainsi été privés de cours. Par ailleurs, si Lelièvre n'a pas d'antécédent, le procureur n'a pas manqué de souligner que Lyonnais avait un casier judiciaire révélant sept vols entre 1974 et 1980.

De son côté, l'avocat de Lelièvre, Me Frank Shoffey, a souligné que celui-ci était un cas parfait de réhabilitation, vu son jeune âge et l'absence d'antécédent, et que le saccage de l'école n'avait jamais été prémédité, mais que le vol l'était.

Enfin, Me Pierre Boulé, qui représentait Lyonnais, a imploré la clémence du tribunal en soutenant également que celui-ci s'était rendu à l'école non pas pour y faire du saccage mais voler. Il a d'autre part tenté d'atténuer les circonstances du méfait en rappelant que Lyonnais était même allé jusqu'à éteindre des machines qui brûlaient dans le but évident de limiter les dégâts. B.M.

### ■ Autre hausse du prix du lait?

QUÉBEC (PC) — Le prix du lait pourrait augmenter de nouveau dans un avenir rapproché si la Régie des marchés agricoles du Québec accepte la demande des producteurs de lait nature de hausser de \$4,50 le prix de leur hectolitre de lait. Le président de la Régie, M. Benoit Lavigne, a confirmé que l'organisme tiendra des audiences le 9 avril pour entendre les représentations des producteurs. Si cette demande devait être acceptée, le prix du litre de lait homogénéisé, livré à domicile, passerait de \$0,81 à \$0,88.

# RADIO CANADA

67% des employés professionnels et de bureau, soit les groupes I à 6, gagnent moins après 7 ans d'emploi qu'un commis JUNIOR chez Steinberg après 1 an !!!

Parlez donc à Raymond David, monsieur Steinberg!

ESPACE RÉSERVÉ ET PAYÉ PAR LE SYNDICAT CANADIEN DE LA INDUSTRIE PUBLIQUE À RADIO-CANADA.

## MOBILIER d'ANDREW MALCOM

# Valiquette

c'est la solution

**MOBILIER DE CHAMBRE D'ANDREW MALCOLM**  
Style «Louis XV» d'Andrew Malcom, bois solide avec contre-plaqué de qualité exceptionnelle, beau fini fruitier, ce mobilier comprend: bureau triple 72" de long, 9 tiroirs, miroir à trois faces, armoire avec deux portes et trois tiroirs, à la base, tête de lit de 60". (4ième étage)

**N.G. VALIQUETTE LTÉE. 510 EST, ST. CATHERINE 842-8811**

**4 MCX.**  
**1895.**  
Table de chevet avec 2 tiroirs. **269.**

## La relance de Nord-Sud dépend de Reagan

PARIS (AFP) — Les conversations préparatoires au sommet Nord-Sud prévu pour cet été au Mexique débiteront demain à Vienne dans un climat alourdi par le durcissement apparent de l'attitude des États-Unis à l'égard du tiers-monde.

Les ministres des affaires étrangères de cinq pays industrialisés (Autriche, Canada, France, RFA, Suède) et de six pays en développement (Algérie, Inde, Mexique, Nigéria, Tanzanie, Yougoslavie) vont préciser dans la capitale autrichienne les objectifs et le cadre des débats de ce sommet proposé en août dernier par le Mexique soutenu par l'Autriche.

Dans l'esprit de ces deux pays qui ont repris l'idée lancée il y a un an par la «mission Brandt», il s'agit de réunir 20 à 25 dirigeants des principaux pays riches et pauvres pour donner une impulsion politique à la relance du dialogue Nord-Sud.

Cependant, c'est le nouveau président américain, M. Ronald Reagan, qui détient la clé d'une telle relance, estime-t-on dans les milieux diplomatiques internationaux. Cette impression a été renforcée par les orientations politiques américaines d'aide à l'étranger: l'assistance sera réduite et l'accent sera mis sur l'aide bilatérale aux dépens de la contribution américaine aux institutions de financement multilatéral du tiers-monde, notamment la Banque mondiale.

Autre fait nouveau: le blocage virtuel par les États-Unis de la conférence de l'ONU sur le droit de la mer il y a à peine une semaine.

L'administration Carter s'était déjà opposée aux demandes du tiers monde visant à assurer aux pays en développement une plus grande influence sur les décisions des institutions monétaires et financières internationales. La conférence des pays non alignés, qui s'est déroulée à New Delhi en février dernier, a d'ailleurs tenu les États-Unis, ainsi que la Grande-Bretagne et la RFA, pour responsables du retard pris dans la préparation des «négociations globales» prévues au sein de l'ONU.

Des nouvelles tentatives sont en cours pour aboutir à un accord sur la procédure et l'ordre du jour de ces négociations por-

tant sur les grandes questions entre riches et pauvres (matières premières, commerce, énergie, développement, finances et monnaie), et qui auraient dû normalement commencer au début de cette année. Les promoteurs du sommet du Mexique avaient initialement envisagé celui-ci comme un moyen de donner un élan, le moment venu, aux négociations globales.

Aussi bien les pays industrialisés que ceux du tiers-monde, dont l'objectif à long terme reste le nouvel ordre économique international, considèrent les États-Unis comme un partenaire indispensable au dialogue Nord-Sud. Ce qui pose la question de la participation de M. Reagan au sommet du Mexique. Les Américains sembleraient plutôt réticents mais rien n'est joué, selon une source proche des organisateurs. La rencontre prévue à la fin du mois d'avril prochain à San Diego (Californie) entre M. Reagan et le président du Mexique, M. José Lopez Portillo, pourrait être décisive à cet égard.

De même source, on confirme que les États-Unis pourraient demander le report au mois de septembre prochain du sommet Nord-Sud fixé en principe pour la mi-juin. Cela permettrait à M. Reagan de s'informer des points de vue des dirigeants des autres grandes puissances industrielles (Canada, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon et RFA) qu'il rencontrera au sommet d'Ottawa prévu en juillet. La conférence d'Ottawa devrait être largement consacrée aux relations Nord-Sud.

La réunion ministérielle de Vienne devrait fixer la date précise du sommet du Mexique et la liste des participants. Des membres influents de l'OPEP, notamment l'Arabie Saoudite, figureraient parmi les pays pressentis, outre l'Algérie et le Nigeria déjà présents à Vienne.

La participation des pays de l'Est souhaitée par les occidentaux qui recherchent un partage des responsabilités en matière d'aide au développement reste incertaine. En revanche, la Chine serait prête à accepter une invitation éventuelle, laisse-t-on entendre dans les milieux diplomatiques chinois.

## Les perspectives d'une solution politique au Salvador s'évanouissent

SAN SALVADOR (d'après AP et AFP) — Le gouvernement salvadorien a rejeté hier, une offre de médiation de l'Organisation des États américains, alors que dans le pays la guérilla se poursuivait.

La junte militaire a transmis à l'OEA un message dans lequel elle précise que le gouvernement révolutionnaire du Salvador ne souhaite pas l'intervention de l'OEA dans la recherche d'une solution aux problèmes intérieurs du Salvador. Le document ajoute que la médiation de l'OEA est «totale et inacceptable». Le président du Costa Rica, M. Rodrigo Carazo, avait suggéré que l'OEA serait le meilleur forum pour une solution politique.

Aussi, aucune solution politique n'est actuellement en vue et les affrontements entre l'armée et la guérilla se font plus violents malgré plusieurs tentatives de médiations, estimait-on à San Salvador. Dans une conférence de presse tenue hier, le ministre salvadorien de la Défense, le colonel Guillermo García a demandé une reddition inconditionnelle de la guérilla afin que des élections, a-t-il dit, «claires et garanties par les forces armées» puissent éventuellement se dérouler l'année prochaine. A celles-ci, a-t-il ajouté, les organisations de gauche pourraient être autorisées à participer. Il est peu probable que la guérilla accepte une telle reddition.

Le colonel García a en outre confirmé l'arrivée au Salvador de 36 conseillers militaires techniques américains, versés dans l'aviation pour la formation de nouveaux pilotes d'hélicoptères et dans la marine afin de mieux pouvoir inter-

cepter des embarcations pouvant ravitailler en armes la guérilla.

«Nous ne permettrons jamais, a-t-il dit, qu'un Nord-Américain participe aux combats à l'intérieur du Salvador».

L'armée salvadorienne, selon les milieux diplomatiques latino-américains au Salvador, comprendrait 17 000 hommes, alors que la guérilla disposerait de quelque 12 000 combattants.

Des combats se sont déroulés hier à San Nicolas Lempa, à 30 kilomètres au nord de la capitale. Depuis quatre jours les militaires ont déclenché une opération contre la guérilla dans ce secteur. Le mouvement de libération nationale Farabundo Martí, coalition regroupant des organisations de gauche, a annoncé que ses forces avaient tué cinq soldats lors d'une embuscade à San Vicente.

Le ministre de la Défense a déclaré qu'une opération contre les maquisards était en cours depuis mardi à Morazan, à 150 km à l'est de la capitale. Un millier de soldats participait à l'opération.

À Chalatenango, 19 corps non identifiés ont été découverts le long d'une route. Autour de la capitale, des embuscades ont été tendues à trois convois militaires. On ne signalait aucune victime. Des fusillades se sont produites dans trois banlieues de San Salvador. Les guérilleros ont fait exploser des mines au passage des véhicules, puis ont ouvert le feu sur les soldats qui descendaient des camions.

Le bilan des combats depuis le 10 février, date de l'offensive générale des maquisards, s'éleva selon le colonel García à 2 200 morts du côté des maquisards et 146 du côté des militaires.

Pour sa part, le «Secours juridique» de l'archevêché salvadorien fait état de 534 morts au cours de la seule semaine dernière. En janvier, selon la même source, 2 687 personnes ont été assassinées, contre 980 en février. La grande majorité des victimes sont des paysans. Selon la guérilla, au moins une soixantaine de paysans auraient péri à la suite de «bombardements aveugles» effectués par l'armée.

Le colonel García a d'autre part confirmé l'arrestation du

colonel Adolfo Majano, ex-membre de la junte qui a récemment démissionné et a disparu dans la clandestinité. Son procès, a-t-il dit, devrait pouvoir s'ouvrir prochainement.

À propos du major en retraite Roberto d'Aubuisson, actuellement en fuite, lié à l'extrême-droite et accusé d'avoir comploté contre la junte de gouvernement, le colonel García a précisé qu'il était toujours recherché.

Aussi les observateurs estiment que les perspectives d'une solution politique à la guerre civile semblent pour le moment inexistantes.

De son côté, la commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté hier une résolution déplorant la situation qui prévaut au Salvador.

Le peuple salvadorien a le droit de choisir son gouvernement démocratiquement, sans intimidation ni terreur, affirme la résolution, présentée par le Danemark et les Pays-Bas.

Le document prévoit la désignation d'un représentant spécial de la commission, qui aura pour mandat d'enquêter sur toutes violations graves des droits de l'homme au Salvador.

Seul l'Uruguay a voté contre la résolution. Les États-Unis et l'Argentine notamment se sont abstenus.

Enfin, l'ancien ambassadeur des États-Unis au Salvador, M. Robert White, a déclaré hier qu'il avait été démis de ses fonctions par le gouvernement Reagan pour des raisons strictement politi-

ques. M. White, qui témoignait devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, a indiqué que le département d'État lui avait proposé deux postes mineurs qu'il ne pouvait accepter et qu'il s'estimait par conséquent «licencié».

Il a accusé notamment le gouvernement républicain d'avoir une «doctrine toute faite» concernant la situation au Salvador, selon laquelle toute solution passe par une aide militaire accrue au régime salvadorien. L'ancien ambassadeur a également nié que la junte au pouvoir recherche activement, comme elle le prétend, les meurtriers des trois religieuses américaines assassinées l'été dernier.

## Pinochet proroge encore l'état d'urgence au Chili

SANTIAGO (AFP) — Le général Augusto Pinochet a juré hier à Santiago du Chili de respecter la nouvelle constitution «anti-marxiste» élaborée par la junte militaire qu'il a présidée depuis le coup d'État de 1973 et approuvée par référendum en septembre dernier.

Le général Pinochet, qui sera président du Chili pendant huit ans, a prêté serment devant les membres de la junte de gouvernement chargés d'assumer les pouvoirs législatifs jusqu'en 1989.

Entouré des responsables militaires, du cardinal Raúl Silva Henríquez et des membres du corps diplomatique, il a dénoncé devant plus de 3 000 personnes, la «funeste trilogie de la démagogie, de l'étatisme et du marxisme» et appelé à l'unité entre les civils et les militaires.

Évoquant ce qu'il a appelé «les jours noirs» du régime socialiste de Salvador Allende, le général Pinochet s'est engagé à éviter au Chili le spectacle de l'incapacité gouvernementale face aux partis et aux syndicats et a affirmé en substance que plus jamais le gouvernement chilien n'accepte-

rait l'ingérence de groupes de pression. Il a également promis de «mettre un terme radical aux tares de l'extrémisme».

Il a notamment indiqué que la nouvelle constitution pré-

voyait des dispositions spéciales pour lutter contre les activités politiques de ceux dont les doctrines attentent, selon lui, aux valeurs essentielles de la tradition chilienne ou qui fomentent la violence.

## Colombie: le M-19 occupe une ville

BOGOTA (Reuter) — Des guérilleros du mouvement trotskiste M-19 ont investi hier la ville colombienne de Mocoa, à 700 kilomètres au sud de Bogota. Ils ont tué trois personnes, dont le chef de la police locale, et ont fui avec trois otages à l'arrivée des forces de sécurité. Les otages ont été ultérieurement libérés.

Les guérilleros ont également attaqué au mortier et à la mitrailleuse un poste de police à Palestine, à 350 kilomètres au sud-ouest de la capitale. Ils ont été repoussés, sans causer de pertes.

Le ministère de l'Intérieur a précisé que 200 guérilleros,

étaient arrivés à Mocoa à bord d'autocars. Tirant des coups de fusils, ils ont distribué des tracts à la population. Deux banques locales ont été cambriolées pendant l'occupation, qui a duré trois heures. 600 soldats ont été amenés par la voie des airs dans la région, provoquant la fuite des trotskistes.

Considéré comme responsable du meurtre la semaine dernière du linguiste américain Chester Allen Bitterman, le M-19 a adressé un communiqué au journal El Tiempo de Bogota affirmant que le mouvement est divisé par des luttes intestines.

## La campagne présidentielle est vraiment lancée en France

PARIS (Reuter) — A un mois et demi du premier tour de l'élection présidentielle française (le 26 avril) et en moins de quarante-huit heures cette semaine, les «quatre grands» candidats, capables, selon les sondages, de rassembler 90 pour cent des sondages, se sont placés sur la scène politique, et les uns par rapport aux autres.

Il se sont tous les quatre réclamés du changement: le candidat gaulliste Jacques Chirac a préconisé lundi soir sur la deuxième chaîne de télévision une politique de rechange pour redonner «confiance et espoir» aux Français. Tandis que le président sortant Valéry Giscard d'Estaing, qui parle de septennat nouveau plutôt que de nouveau septennat, veut faire passer son message de changement à travers la jeunesse dont il a dit, mardi soir sur la première

chaîne de télévision, qu'il en ferait le thème de sa campagne.

Le candidat communiste Georges Marchais et le candidat socialiste François Mitterrand, qui répliquaient hier aux candidats de la majorité sortante, se sont aussi prononcés, chacun à sa manière, pour «l'autre politique» dont le candidat socialiste a fait le slogan de sa campagne.

Tandis que MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Mitterrand se déclarent tous trois convaincus d'être présents au second tour (le 10 mai), M. Marchais se contente lui de réclamer un face-à-face télévisé avec le président sortant sur la politique de l'emploi et de l'inflation.

Le ton de la campagne s'est durci sensiblement depuis le début de la semaine. Les candidats semblent toutefois vouloir éviter tout ce qui pourrait

apparaître comme des attaques personnelles. On se borne aux bons mots et aux petites phrases.

«Mais sur quelle planète vit-il donc?», s'est écrié hier M. Marchais devant les journalistes de la presse présidentielle, parlementaire et ministérielle.

C'est la question, a-t-il affirmé, qu'ont dû se poser les travailleurs devant la prestation télévisée du président sortant qui, selon M. Marchais, a ignoré «leurs soucis et leur vie».

Accusant M. Giscard d'Estaing d'avoir délibérément délaissé les problèmes de «la hausse des prix, ou de l'inflation», il a affirmé que le président sortant a également un tabou: «le tabou des profits.» «La-dessus pas un mot, a poursuivi M. Marchais. Mots, bouche cousue sur les comptes en Suisse, les expor-

tations des capitaux, des lingots et des magots, les spéculations, les châteaux et les palaces».

Et, paraphrasant Molière, il a dit de M. Giscard d'Estaing: «Ce n'est pas Matamore, c'est Tartuffe! Cachez ses profits que je me saurais voir...»

«M. Giscard d'Estaing est le champion du monde des promesses non tenues», a déclaré pour sa part M. Mitterrand au cours de la conférence de presse de lancement de sa campagne. Le ton était donné et le candidat socialiste n'allait plus se départir, du ton caustique qu'il semble avoir choisi pour répliquer au président sortant.

Tout en reconnaissant que M. Giscard d'Estaing est toujours «un bon candidat», il a ajouté: «Il est difficile d'être à la fois aussi bon candidat et aussi mauvais président.» Et poursuivant sur le même ton, il a dit: «Le chef de l'État d'hier, candidat d'aujourd'hui à une spécialité lorsqu'il se présente devant l'opinion publique: c'est d'avoir du cœur, beaucoup de cœur... deux mois tous les sept ans.»

Critiquant sévèrement le président sortant pour sa politique de l'emploi, il a dit: «M. Giscard d'Estaing nous parle toujours de ses actes pour l'emploi. En fait pendant sept ans il a signé un diabolique pacte pour le chômage dont il n'arrive pas à en sortir.» Le candidat socialiste s'est refusé à commenter les explications données la veille par le président sortant sur l'affaire des diamants. M. Giscard d'Estaing avait indiqué que les diamants, offerts par l'empereur Bokassa de Centrafrique avaient été vendus et le produit affecté à des œuvres de charité centrafriennes.

Il a toutefois critiqué les relations entretenues par le président français et l'ancien chef d'État centrafricain, relations qui se sont resserrées, a-t-il ajouté, en raison de tous les avertissements émanant de lui-même et d'autres parlementaires, sur les «rimes qui se commettaient à Bangui».

Ceci, a-t-il ajouté, s'est poursuivi jusqu'à la découverte de l'assassinat des enfants et alors, «on a renoncé à poursuivre ces jeux sinistres.» M. Mitterrand a fait cependant une allusion discrète à l'affaire des diamants en reprochant au président sortant «la lettre de cachet» contre M. Roger Delpey, écrivain et ami personnel de l'empereur Bokassa, emprisonné pendant plusieurs mois l'an dernier sous l'inculpation d'«intelligence avec des agents d'une puissance étrangère». Il avait été arrêté à sa sortie de l'ambassade de Libye.

**Si j'avais les ailes d'un ange...**

**AIR FRANCE** **ciel 98.5**  
Paroles et musique des gens d'ici

**Règlements pour le concours**  
«Si j'avais les ailes d'un ange»

\* Deux fois par jour, à l'antenne de CIEL MF, vous entendez un court texte racontant «La France», suivi d'une question se rapportant à ce texte.

\* Vous inscrivez la réponse à la question du jour sur le coupon de participation (ou un fac-similé) inclus dans LE DEVOIR

\* Vous complétez le coupon de participation et vous l'envoyez à:  
Concours: «Si j'avais les ailes d'un ange»  
CIEL MF  
89 ouest, St-Charles  
Longueuil  
J4H 1C5

\* Chaque jour, un participant au concours se méritera un petit sac de voyage, gracieusement d'Air France.

\* AU COURS DU MOIS D'AVRIL, PARMIS TOUT LE COURRIER REÇU, UNE ENVELOPPE SERA TIRÉE AU SORT ET LE SIGNATAIRE DE LA LETTRE SE MÉRITERA 2 BILLETS MONTRÉAL-PARIS-MONTRÉAL, OFFERTS PAR AIR FRANCE

et  
\* LOCATION DE VOITURE POUR 2 SEMAINES OFFERTE PAR EUROP AUTO (si la réponse indiquée sur le coupon est juste).

\* Ne sont pas éligibles à ce concours les employés de CIEL MF et d'Air France, de même que les membres de leur famille.

\* Toute enveloppe de format supérieur à 11x cm sur 25 cm (4 1/4 pouces sur 10) sera refusée.

Stereo Laval Inc. a payé les droits exigibles, quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

\* Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Expédiez ce coupon (ou un fac-similé) à:  
Concours  
«Si j'avais les ailes d'un ange»  
CIEL MF  
89 ouest, rue St-Charles  
Longueuil (Québec)  
J4H 1C5  
avant le 1er avril 1981.

La réponse à la question posée le..... (jour et date) est: .....

NOM: .....

ADRESSE: .....

TÉLÉPHONE: .....

Moi un pollueur?  
JAMAIS!

AGTE

# Un défi à ta mesure

Si vous êtes âgé(e) de 17 à 24 ans, Katimavik vous offre de vous dépasser. Vous travaillerez pendant 9 mois, dans trois provinces différentes, à trois projets différents, avec d'autres gens de votre âge venus des quatre coins du pays. Ce sera peut-être du travail de ferme, le nettoyage d'un cours d'eau ou la restauration d'un site historique. Vous pouvez même choisir de faire un stage de trois mois dans une base militaire. Katimavik est un programme financé par le Secrétariat d'État du Canada, dont le but est d'aider les jeunes à élargir leurs horizons, d'aider certaines communautés à améliorer leur mode de vie et, d'une façon générale, de faire respecter l'environnement. Dans chaque projet, vous serez hébergé quelque temps par une famille

de la localité où se déroule le projet. Vous apprendrez une autre façon de vivre, l'autosuffisance, vous devrez participer aux tâches quotidiennes, vous rencontrerez d'autres gens... Vous ferez aussi du bénévolat social auprès des vieillards, des jeunes et des enfants. Quoi qu'il en soit, ce sera un travail physique ardu, sans grande rémunération: \$1 en argent de poche par jour et \$1 000 de récompense à la fin du programme. Katimavik, c'est tout un défi, une nouvelle façon d'envisager votre vie. Les dates limites d'acceptation des demandes de participation sont le 11 mai pour les projets réguliers débutant le 8 juillet, et le 13 juillet pour les projets réguliers et militaires débutant le 9 septembre.

Écrire en lettres majuscules

Nom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Katimavik  
Responsable des participants,  
2270, avenue  
Pierre-Dupuy,  
Cité du Havre,  
Montréal, Québec,  
H3C 3R4

Le programme min-  
istériellement  
financé par le  
gouvernement  
demande une  
participation et le  
guide du participant  
 en français  
 en anglais

P.S. Ceci n'est pas  
votre demande de  
participation. Vous  
devez faire parvenir  
votre demande à  
Katimavik avant le  
11 mai ou le 13 juillet.

# Katimavik

## Israël repousse l'annexion du plateau du Golan

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — La Knesset (parlement israélien) a repoussé hier après-midi un projet de loi d'annexion du plateau du Golan, proposé par un député, Mme Geoula Cohen (formation d'extrême-droite «Tekhiya»).

Le projet a recueilli 14 voix pour, 45 voix contre. Il y a eu 5 abstentions et 56 députés étaient absents.

Le premier ministre et presque tous les membres du gouvernement ont voté contre le projet de loi, à l'exception du ministre de l'Agriculture Ariel Sharon qui a voté pour, malgré la demande expresse de M. Begin.

Le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Peres, était absent de l'hémicycle au moment du vote. M. Abba Eban (travailliste) a voté contre.

C'est la deuxième tentative manquée de Mme Geoula Cohen de faire passer ce projet de loi d'annexion du Golan occupé.

Mme Cohen s'est acquise une certaine célébrité en réussissant à faire voter l'année dernière la loi proclamant «Jérusalem unifiée, la capitale indivisible d'Israël».

Le ministre israélien de la Justice, M. Moshe Nissim, a condamné en termes sévères, Mme Cohen. Défendant la décision du gouvernement de voter contre ce projet, M. Nissim a déclaré: «Vous savez que cette loi est inutile et qu'elle dressera le monde entier contre Israël, mais vous la proposez à seule fin d'en retirer quelque bénéfice électoral (...). Vos intentions font insulte aux habitants israéliens de ce territoire».

«Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour développer les 22 colonies de peuplement juives déjà créées sur les hauteurs du Golan», a déclaré en outre le ministre de la Justice.

«La communauté internationale sait combien cette région est pour nous importante au point de vue stratégique», a dit encore M. Nissim tout en ajoutant: «Ce projet de loi à l'heure actuelle n'a pas lieu d'être».

Les correspondants parlementaires ont noté l'absence d'un très grand nombre de députés travaillistes. Huit seulement se trouvaient dans l'hémicycle, dont M. Abba Eban qui a voté contre le projet. Les absents étaient tous des parlementaires qui avaient voté une déclaration en faveur de l'annexion du Golan, il y a plus d'un an.

Le député indépendant, M. Samuel Flatto-Sharon, a voté en faveur de l'annexion, avec l'extrême-droite.

Par ailleurs, sept nouveaux points de peuplement juifs devraient être créés dans les plus brefs délais en Cisjordanie, et 14 autres existant déjà

devraient être renforcés, dans le cadre d'un programme mis au point notamment par le ministre de l'Agriculture Ariel Sharon, a révélé hier matin la radio israélienne.

Ce programme accéléré a été mis au point par M. Sharon, qui est également président de la commission de l'implantation, et par le directeur du département de l'implantation à l'Agence juive, M. Drobless.

Il vise à créer en Cisjordanie le maximum d'implantations avant l'arrivée au pouvoir des travaillistes — prévue par tous les sondages — lors des élections du 30 juin prochain, afin de les mettre devant le fait accompli, estiment les observateurs.

Selon la radio, une somme de 150 millions de shekels (environ 17 millions de dollars) sera consacrée à ce programme, qui prévoit entre autres la construction en trois mois de quatre mille unités de logement dans les territoires occupés.



Après avoir essayé de nombreuses attaques, le président iranien Banisadr a menacé de démissionner hier. (Photolaser AP)

## Le président iranien Banisadr menace de donner sa démission

TEHÉRAN (Reuter) — Vivement attaqué depuis plusieurs jours par le Parti républicain islamique et le gouvernement de M. Mohammad Ali Radjai, le président iranien, M. Abolhasan Banisadr, vient de menacer de démissionner.

«Ce n'est pas une République dont je suis fier d'être président», écrit le chef de l'État dans *Engelab-e-Eslami* (journal de la révolution islamique) qu'il contrôle.

«Je n'accepterai jamais l'injustice et j'y résisterai, même au prix de ma démission... Je le ferai en signe de protestation», ajoute M. Banisadr qui est notamment la cible de ses adversaires depuis le rassemblement mouvementé de jeudi dernier où 45 personnes ont été blessées alors qu'il prononçait un discours.

M. Banisadr, qui avait accédé à la présidence en janvier 1979 avec 70 pour cent des suffrages populaires, accuse dans cet article de première page les autorités judiciaires — sous le contrôle du clergé — d'agir à son égard avec partialité, en le mettant sur le même pied que les «hezbollahis», ou brandisseurs de matraque, qui sèment la perturbation dans les réunions publiques.

Par ailleurs, les Majlis (Parlement iranien) ont voté hier une loi controversée autorisant le premier ministre, M. Mohammad Ali Radjai, à nommer des ministres par intérim lorsqu'aucun accord ne peut être atteint sur la désignation du titulaire d'un portefeuille.

M. Banisadr, président de la République, qui a le droit de veto sur la désignation de ministres titulaires, avait approuvé les nominations aux postes de Commerce et des Finances, tous deux vacants depuis la formation du gouvernement, en septembre dernier, et ces nominations ont été confirmées hier par le Parlement.

Cependant, malgré de longues discussions, aucun accord n'a été possible sur la désignation des ministres de la

Justice et des Affaires étrangères.

M. Radjai a donc soumis aux Majlis une loi lui donnant le pouvoir de pourvoir unilatéralement aux postes vacants et le Parlement, où domine le Parti républicain islamique (PRI), a voté la loi à mains levées.

M. Banisadr voit dans ce vote une tentative supplémentaire du PRI de lui retirer tout pouvoir réel.

«Ceci pourrait avoir de très graves conséquences, (cette

décision) ne tient pas compte des suffrages d'une nation qui a élu le président... Dieu sait ce qui va arriver à la République islamique d'Iran», a-t-il dit avant le vote.

Douze députés opposés au PRI ont quitté les Majlis mardi, empêchant ainsi le Parlement d'atteindre le quorum nécessaire pour poursuivre la discussion.

Mais l'hojatoleslam Hashemi Rafsanjani, président des Majlis et membre fondateur du PRI, a ordonné à tous

les députés d'être présents hier et menace de réprimander ceux qui seraient absents.

Le vote d'hier a approuvé la désignation comme ministre du Commerce de M. Hussein Kazempour Ardebili, 28 ans, qui a été formé aux États-Unis.

Le portefeuille des Finances et de l'Économie a été confié à M. Hussein Namazi, 37 ans, qui a enseigné à l'Université de Téhéran après avoir fait des études en Autriche.

## Les Blancs du Shaba craignent un autre raid

KOLWEZI, Zaïre (AFP) — Près de trois ans après le «massacre de Kolwezi» par des rebelles venus d'Angola et de Zambie, les Européens vivant dans cette ville minière zaïroise voient venir avec appréhension la saison sèche qui a souvent été le signal de troubles dans la région.

Comme chaque année, à cette saison, des rumeurs sur la présence de rebelles à proximité de Kolwezi vont bon train dans la région au sous-sol particulièrement riche, le Shaba.

Les civils blancs vivant au Shaba, près de 6.000 personnes, craignent que les forces zaïroises ne puissent, en cas de nouvelle attaque, repousser les envahisseurs. Du côté des militaires, on estime cependant que la situation est calme et qu'il n'y a pour l'instant aucune concentration suspecte.

Selon les experts militaires occidentaux au Zaïre, on compte encore près de 6.000 gendarmes katangais en Zambie et en Angola, dont une grande partie n'est pas désarmée.

Le président Mobutu Sese Seko a essayé de resserrer les liens diplomatiques avec ses deux voisins dans le but d'éviter aux rebelles de trouver dans ces pays des bases de départ, pour attaquer le sud du Shaba. Cette diplomatie est vue d'un bon œil par les conseillers militaires belges et français au Zaïre.

Toutefois, lors de la récente visite du premier ministre belge Wilfried Martens, au Zaïre, le premier commissaire d'État (premier ministre) zaïrois Nguza Karl I Bond a demandé à la Belgique d'accroître sa coopération militaire et d'augmenter le nombre d'officiers dans le pays, actuellement au nombre de 110, dont 20 au Shaba, qui entraînent la 21ème Brigade zaïroise.

La mission de cette brigade de quatre bataillons de 600 hommes chacun est de protéger les installations de la société minière zaïroise Gécamines, à Lubumbashi, Likasi et Kolwezi, qui procure au Zaïre 85 pc. de ses recettes d'exportations.

Rien qu'à Kolwezi, la Gécamines extrait les trois quart de son cuivre et 90 pc. de son cobalt.

Un peu plus au nord à Kamina, est détaché un bataillon de la 31ème Brigade parachutiste entraînée par des militaires français, et qui est basée à Ndjili près de Kinshasa.

Le nombre de conseillers militaires français au Zaïre est de 130. Leur mission est non seulement d'entraîner la 31ème Brigade parachutiste, mais aussi les pilotes de la force aérienne zaïroise (12 Mirage 111 et hélicoptères),

dont un seul est actuellement opérationnel.

Enfin, l'Égypte fournit une assistance pour l'artillerie zaïroise.

Selon les experts militaires en poste au Zaïre, un effort de réencadrement devrait être entrepris pour la division Kamanyola, et le nombre d'avions de transport de troupes devrait être augmenté, les cinq Hercules étant tout à fait insuffisants pour le transport de troupes d'appui en cas de besoin.

L'armée zaïroise, qui compte 65.000 hommes dont 35.000 dans les forces de gendarmerie, doit en effet défendre un territoire de 2.5 millions de km carrés.

L'assistance française va aussi aux blindés zaïrois (200 automitrailleuses légères), et se manifeste en dons de matériels (\$6 millions en 1980).

Trois autres pays, les États-Unis, la Chine et l'Égypte, procurent une assistance à l'armée zaïroise. Les États-Unis sous forme de crédits, mais qui, selon les experts militaires occidentaux, ont fortement diminué et suffisent seulement à couvrir les frais d'entretien des cinq avions géants Hercules C-130 de la force aérienne zaïroise, dont deux sont en état de vol.

Les militaires chinois forment une brigade à Kisangani (nord du pays), qui devra compter trois bataillons mais

avec l'Afrique du Sud. Ainsi la Zambie, qui n'a aucun accès à la mer ou le Zimbabwe, dont le commerce extérieur dépend des liaisons ferroviaires sud-africaines.

Si, comme probable, des membres du Conseil de sécurité s'opposent aux sanctions, une session extraordinaire de l'assemblée générale devra trancher. Les Occidentaux craignent qu'en isolant Prétoria, des sanctions économiques ne l'amènent à durcir sa position, et que cela ne provoque un vaste mouvement de soutien à la SWAPO.

L'organisation de l'unité africaine (OUA) s'est d'ores et déjà prononcée pour une aide accrue aux rebelles namibiens. Cette prise de position, selon le «groupe des cinq», ne fera que rendre plus difficile une solution négociée.

Pour sa part, l'Afrique du Sud a averti l'ONU que «des sanctions appliquées à l'Afrique du Sud seraient en réalité des sanctions à l'encontre de

toute l'Afrique Australe, parce que les économies d'un certain nombre de pays indépendants de cette région sont étroitement liées avec l'économie sud-africaine».

Dans une lettre au secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, en date du 10 mars, le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof Botha, souligne à cet égard qu'en cas de sanctions ordonnées par les Nations unies à l'encontre de l'Afrique du Sud, ce serait ces pays indépendants d'Afrique qui, bien plus que l'Afrique du Sud, en pâtiraient.

L'Afrique du Sud n'accepterait «pas de telles sanctions sans riposter», avertit M. Botha, «elle examinerait en ce cas toutes les options qui lui sont ouvertes et réagirait de façon adéquate pour la sauvegarde de ses propres intérêts».

Le ministre sud-africain rappelle à cet égard que les échanges commerciaux entre l'Afrique du Sud et le reste du

## Les États occidentaux continuent de favoriser une solution négociée en Namibie

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Les États occidentaux membres du «Groupe des cinq» sur la question namibienne estiment que le recours à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud ne peut que nuire au processus de paix dans la région.

Au cours d'une réunion de l'assemblée générale des Nations unies la semaine dernière, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et l'Allemagne fédérale s'étaient abstenus de voter les sanctions, ce qui donne à penser que Paris, New York et Londres, membres du Conseil de sécurité, exerceront leur droit de veto lorsque la résolution leur sera soumise.

Malgré l'échec de la conférence de Genève qui aurait dû adopter en janvier un plan de paix rédigé par les «cinq», les Occidentaux croient toujours en une solution négociée pour l'indépendance du Territoire du sud-ouest africain administré par Prétoria depuis 1920.

Ce plan prévoit, sous contrôle de l'ONU, un cessez-le-feu entre troupes sud-africaines et maquisards nationalistes de la SWAPO (Organisation des peuples du Sud-Ouest africain), suivi d'élections législatives et du retrait des forces de Prétoria.

La conférence de Genève a échoué, parce que l'administration pro-sud-africaine du territoire persistait à exiger que l'ONU cesse de reconnaître la SWAPO qui se bat depuis quatorze ans pour l'indépendance de l'ancienne colonie allemande, comme l'unique représentant du peuple namibien.

continent durant l'année passée ont dépassé un milliard et demi de dollars et que le transit par l'Afrique du Sud des marchandises à destination des pays situés au nord de l'Afrique du Sud a été considérable.

Le ministre sud-africain des Affaires étrangères fait valoir par ailleurs que la série de résolutions adoptées par l'as-

semblée générale des Nations unies le 6 mars dernier sur la Namibie étaient contraires à la charte parce que l'Afrique du Sud avait été illégalement exclue des délibérations. Les pays qui ont refusé de s'associer à ces résolutions, fait remarquer M. Botha, représentent environ 80 pour cent des contributions au financement du budget de l'ONU.

Le ministre sud-africain des Affaires étrangères fait valoir par ailleurs que la série de résolutions adoptées par l'as-

semblée générale des Nations unies le 6 mars dernier sur la Namibie étaient contraires à la charte parce que l'Afrique du Sud avait été illégalement exclue des délibérations. Les pays qui ont refusé de s'associer à ces résolutions, fait remarquer M. Botha, représentent environ 80 pour cent des contributions au financement du budget de l'ONU.

## Massacre en Ouganda

KAMPALA (Reuter) — Le journal gouvernemental *Uganda Times* écrit aujourd'hui que des miliciens ont massacré des centaines de villageois dans le nord du pays au cours d'une campagne insensée de destruction et d'assassinats le mois dernier.

Selon le journal, seulement 8.000 des 50.000 personnes de la région d'Adjumani et de Pakelle ont été recensées depuis le passage de la milice gouvernementale qui a systématiquement brûlé les cases, détruit les magasins et tué les habitants.

Uganda Times cite une personnalité locale du congrès du Parti populaire ougandais (UPC), le parti du président Milton Obote: «Je pense qu'à Pakelle et dans les environs mille personnes — vieillards, femmes et enfants compris — ont été tuées».

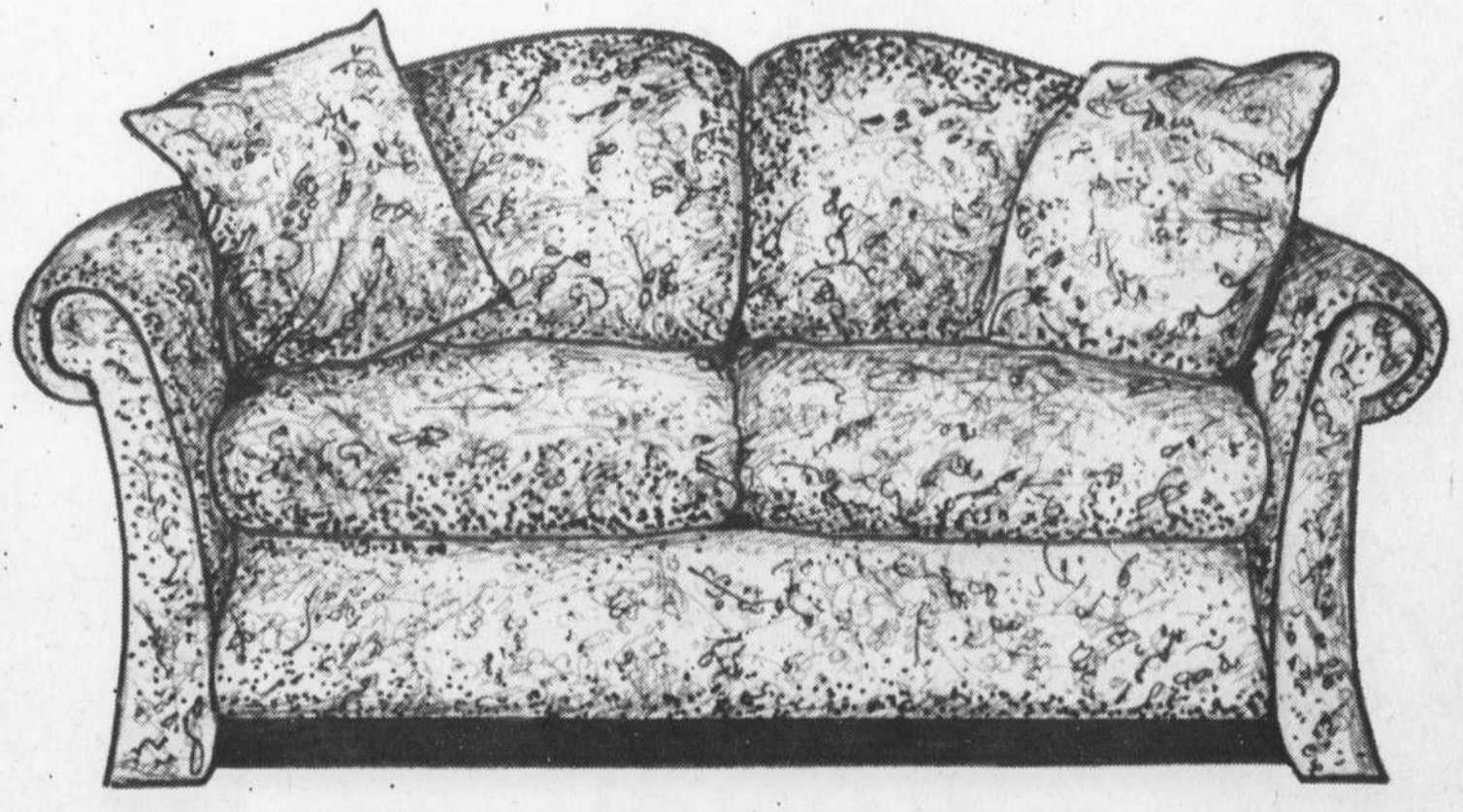
La région victime de ces atrocités se situe à l'est du Nil, près du Soudan où des milliers de villageois ont trouvé refuge.

Des nouveautés se sont ajoutées à notre vaste choix de viandes et de fromages... Plus d'espace, plus de personnel nous permet de toujours mieux vous servir!

Notre spécial cette semaine...  
**ROSBIF PARISIEN**  
 Sachez l'apprêter!  
 Obtenez gratuitement une recette appropriée

**Anjou QUÉBEC**  
 Vos maîtres-bouchers depuis plus de 27 ans!  
 Livraison à domicile. Tél.: 272-4065 - 272-4086  
 1025 ouest, Laurier

## Causer causeuse?... \$395.



**APRÈS L'ÉDEN**  
 3835 rue St-Denis, Montréal tél.: 844-0350

Jeunes Filles, vous cherchez un Collège commercial?

**Le COLLÈGE COMMERCIAL EXCELSIOR**  
 fait ses preuves depuis 1919.  
 Solide formation professionnelle  
 Permis du Ministère

Inscrivez-vous sans tarder en vous adressant à:  
**4080 De Lorimier — Tél.: 527-1276**

## RÉACTIONS AU BUDGET PARIZEAU

### Femme: l'allocation de disponibilité suscite intérêt et inquiétude

par Renée Rowan

La réaction première du Conseil du statut de la femme (CSF) aux amendements annoncés mardi par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau en regard du système de fiscalité applicable aux frais de garde est mitigée. D'une part, on se réjouit mais, d'autre part, on s'inquiète: toutes les femmes en profiteront-elles vraiment?

C'est un petit pas dans la bonne direction mais qui est loin de correspondre à toutes les recommandations du CSF déposées en décembre dernier auprès du ministre d'Etat à la Condition féminine et du ministre des Finances, commente au cours d'un entretien téléphonique la présidente du CSF, Mme Claire Bonenfant. «Il s'agit d'une bonne mesure, mais qui demeure boiteuse», dit-elle.

Rappelons que M. Parizeau a proposé qu'à partir de l'année d'imposition 1981, c'est-à-dire l'an prochain, tous les bénéficiaires actuels d'allocations familiales qui ont des enfants de moins de six ans puissent réclamer une allocation de disponibilité tenant lieu de crédit d'impôt. Cette allocation sera de \$400 pour un enfant de moins de six ans, de \$600 pour deux enfants de cet âge, de \$700 pour trois enfants et de \$100 de plus pour chaque enfant supplémentaire de moins de six ans. Cette allocation sera payée en un seul versement annuel, sur demande, en retournant un court formulaire inclus dans l'envoi des chèques d'allocations familiales de février 1982.

La femme qui travaille régulièrement à l'extérieur pourra utiliser ce chèque pour défrayer une partie du coût des frais de garde. La femme qui ne travaille pas à l'extérieur ou qui ne travaille qu'occasionnellement utilisera le montant du chèque comme elle l'entend, a précisé M. Parizeau. Quant aux exemptions actuelles pour les frais de garde, elles continueront de s'appliquer aux enfants de six ans et plus.

Cette mesure annoncée par le ministre des Finances est une des rares, sinon la seule qui a trouvé grâce auprès du chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan alors qu'il commentait brièvement le discours du budget: «Le principe de non-discrimination invoquée par le ministre des Finances est un principe très intéressant», a-t-il dit.

C'est la reconnaissance de ce même principe qui retient l'attention de Mme Bonenfant et qui la satisfait: «Pour la première

fois, note-t-elle, on reconnaît à toutes les femmes qui ont des enfants de moins de six ans, qu'elles restent à la maison ou qu'elles travaillent à l'extérieur, le droit de réclamer une allocation de disponibilité».

On reconnaît que la femme au foyer a des frais de garde qui ne sont pas nécessairement monétaires, mais qui s'évaluent plutôt en terme de temps passé auprès des enfants.

En chiffres réels, cette mesure coûtera au gouvernement la somme de \$175 millions. Il est heureux qu'en dépit des coupures de toutes sortes, le ministre des Finances ait réussi à dégager cette somme, ce qui semblait impossible il y a quelques mois à peine.

On se demande par ailleurs, au Conseil, si par cette mesure la femme qui travaille à l'extérieur ne sera pas perdante. Celles qui vont gagner de cette réforme sont les femmes à la maison ayant un ou plusieurs enfants de moins de six ans; les étudiantes qui ne pouvaient bénéficier de la déduction de frais de garde, les bénévoles et les femmes collaboratrices. Les femmes qui pourraient y perdre, ce sont les femmes au travail à plein temps qui ont un ou plusieurs enfants de moins de six ans qui bénéficient de l'ensemble des déductions des frais de garde.

Cette mesure va à l'encontre des recommandations du CSF parce qu'elle enlève aux femmes au travail à plein temps des subventions fiscales qu'elles reçoivent déjà. En d'autres mots, la déduction des frais de garde qui existe actuellement leur donne plus d'argent. Cela est d'autant plus regrettable que les politiques de subventions aux garderies et l'aide financière à la garde sont passablement restreintes.

«Le fait d'enlever ainsi de l'argent aux travailleuses salariées apparaît comme déductif au travail, ce qui est d'autant plus dangereux en période de chômage», note Mme Bonenfant.

Les recommandations du CSF visaient à abolir l'exemption de personne mariée et les transferts de déduction entre conjoints alors que les mesures annoncées par le ministre des Finances mardi sont maintenues et même augmentées, ce qui va à l'encontre de la politique d'ensemble sur la condition féminine et de celles du nouveau Code civil sur la famille. En effet, par l'exemption de personne mariée, on confirme et on amplifie la dépendance des femmes.

## L'Association des hôpitaux estime que leur avenir s'annonce sombre

par Marie Laurier

Les coupures annoncées dans le discours du budget et qui touchent les affaires sociales seront lourdes de conséquences pour la qualité des services sociaux et de santé offerts à la population, dans le secteur hospitalier notamment.

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) n'a pas manqué de réagir hier et elle se croit fondée de croire que ces réductions draconiennes seront de l'ordre de \$350 millions, soit \$220 millions pour les établissements du réseau — hôpitaux, centres d'accueil et de services sociaux, CLSC — et de \$130 millions pour le régime de l'assurance-maladie. C'est donc le domaine de la santé qui écope de l'opération de la réduction de l'ordre de \$500 millions des réductions budgétaires réparties entre les ministères des Affaires sociales et de l'Éducation.

M. Jacques-A. Nadeau, directeur général de l'AHQ, appréhende un sombre avenir et se dit convaincu que les réductions affecteront la qualité des services offerts et aussi la quantité de ceux-ci. Aussi croit-il que la minute de vérité à qui il appartient de renseigner la population «complètement et correctement» sur l'impact réel de ses décisions.

Cette réaction préliminaire de l'AHQ au discours du budget prononcé mardi soir par M. Jacques Parizeau, ministre des Finances, met en évidence à peu près tout l'iceberg, l'organisme en ayant déjà montré la pointe récemment. En effet, l'AHQ avait prévenu publiquement lors de son dernier congrès tenu à l'automne dernier, que «les hôpitaux étaient au bout de leurs ressources financières» (LE DEVOIR, 17 novembre 1980).

Les centres hospitaliers, faisait-on valoir, feront face à un manque à gagner de \$60 millions pour le prochain

exercice financier en raison de la non-indexation des dépenses non-salariales. De plus, souligne M. Nadeau, il faut ajouter un montant de \$45 millions représentant les déficits courants pour 1980-1981 qu'il faudra forcément reconstruire pour la prochaine année puisque le gouvernement refuse d'ajuster les budgets en conséquence.

Cependant, il existe un contentieux de l'ordre de \$35 millions entre les Centres hospitaliers et le ministère des Affaires sociales quant aux sommes additionnelles requises

pour défrayer entièrement l'impact financier des conventions collectives. Cela le gouvernement devra s'en souvenir puisqu'il promettait de défrayer entièrement cette somme.

C'est donc un «manque à gagner» de \$105 millions que devront affronter les 218 hôpitaux de l'AHQ pour 1981-1982. A titre d'exemple, cela représente les budgets combinés de deux seuls hôpitaux de Montréal: Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu.

L'AHQ se croit forcément encline à penser qu'il est in-

imaginable de prétendre que de telles coupures puissent avoir lieu dans le secteur hospitalier sans affecter les services offerts à la population. Quant à la quantité des effectifs, l'organisme se dit en désaccord avec M. Jacques Parizeau qui croit que le principe de l'attrition suffira pour régler le problème d'une baisse de personne, puisque le roulement des employés dans les hôpitaux est de plus en plus faible.

Tout en se disant conscient que le contexte économique est difficile, bien qu'il ne soit

pas l'apanage exclusif du Québec, M. Nadeau enjoint le gouvernement de prendre ses responsabilités.

«Nous croyons que l'instant de vérité est arrivé, conclut-il, et qu'il appartient désormais au gouvernement d'informer correctement et complètement l'ensemble de la population sur l'impact réel de ses décisions.»

L'AHQ se réserve le droit de réagir plus en profondeur dès qu'elle disposera d'autres précisions touchant la répartition des coupures budgétaires.

## Des compressions irréalistes, dit le président de la FCSCQ

par Angèle Dagenais

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) dénonçait hier, par la voix de son président, M. Jacques Mongeau, l'irréalisme des compressions budgétaires de \$180 millions annoncées par le ministre des Finances au budget de l'élémentaire et du secondaire, de l'éducation des adultes et du transport scolaire.

Ayant déjà vécu des compressions budgétaires de \$113 millions en 1980-81, les commissions scolaires estiment que cette fois-ci, les coupures ne s'attaqueront plus à du «superflu» mais à des «services essentiels» aux étudiants et à l'encadrement des professeurs.

La FCSCQ demandera sans délai une rencontre avec le ministre des Finances pour exiger l'étalement de ces compressions de budget sur plus d'une année et le paiement complet des salaires de tous les personnels avec lesquels le gouvernement et les commissions scolaires ont

signé des ententes collectives.

À ce chapitre, la Fédération soutient que la formule mise au point par le Conseil du trésor pour payer les professeurs en disponibilité qui reçoivent un plein salaire mais sont inactifs et les professeurs suppléants des commissions scolaires n'est pas satisfaisante parce que les professeurs en disponibilité ne représentent que 70% des besoins en suppléance des commissions scolaires et le gouvernement refuse de payer les 30% supplémentaires. Mis à part ce problème, la hausse de 10% du budget des commissions scolaires ne suffira pas à payer les hausses de salaire dans l'éducation pour l'année 1981-82, ajoute M. Mongeau.

Selon la Fédération des commissions scolaires, les compressions budgétaires atteindront \$152 millions pour l'enseignement régulier (élémentaire et secondaire); \$14 millions au budget de l'éducation des adultes que gèrent les commissions scolaires et \$17 millions seront coupés au transport scolaire.

Les coupures toucheront particulièrement les budgets alloués aux milieux économiquement faibles qui perdront \$13 millions sur un budget total de \$18 millions; l'adaptation scolaire qui verra son budget réduit de 40%; les cadres et enseignants supplémentaires, l'implantation des services informatiques, etc.

M. Mongeau affirme que les réductions de personnel d'encadrement et les spécialistes divers représenteront des mises à pied de l'ordre de 3,000 à 4,000 personnes pour l'ensemble du Québec.

À l'éducation des adultes, M. Mongeau prétend que les Organismes volontaires d'éducation permanente (OVEP) qui s'alimentent aux budgets des commissions scolaires disparaîtront complètement avec les coupures de \$14 millions annoncées mardi soir.

Avec les coupures de 52% apportées aux maternelles de quatre ans et aux classes d'accueil anglophones, le gouvernement espère récupérer \$17 millions en transport scolaire,

prononcer sur le devenir du système d'éducation au Québec». Selon M. Jacques Mongeau, président de la Fédération, est le ténor tout trouvé pour ce dossier puisqu'il doit être investi d'ici quelques jours à la convention libérale du comté de Sauvé, où il affrontera l'ancien ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin. Les élections prochaines fourniront un terrain idéal pour éclairer la population du Québec sur l'avenir des commissions scolaires, a dit M. Mongeau.

Enfin, la Fédération des commissions scolaires désire politiser le débat et demander «aux partis politiques de se

## SPUQ

Assemblée générale spéciale, pavillon Judith Jasmin, salle Marie Gérin-Lajoie.

Vendredi 13 mars 9 h 30

Objet: Réaction à une grève éventuelle des chargés de cours.

## Toutes les centrales syndicales dénoncent les coupures du budget

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN, la FTQ, la CEQ et la CSD ont été unanimes hier à dénoncer les coupures budgétaires d'un demi-milliard de dollars envisagées par le gouvernement dans les secteurs

public et parapublic. Les centrales syndicales québécoises sont d'avis que les réductions de postes qui en découleront se traduiront par une baisse inacceptable des services aux usagers.

Pour la CSN, il faudra compter en «milliers» les cou-

pures de postes et la FTQ parle de 14,000 emplois appelés à disparaître. Ces deux centrales ont d'autre part accueilli favorablement la réduction du taux d'imposition des contribuables. Dans ce domaine, la CSN note que «malgré une indexation partielle, les impôts des particuliers augmenteront encore cette année davantage que l'indice du coût de la vie».

Du côté de la FTQ, on se réjouit de ce que le budget n'ait pas allégué davantage le fardeau fiscal des cadres d'entreprises et on dénonce vertement la volonté du gouvernement d'instaurer au Québec le «taux d'imposition le plus bas au Canada sur les profits des entreprises».

La FTQ craint d'autre part que l'imposition des sociétés d'Etat au même titre que les entreprises privées ne rende ces gestionnaires des fonds publics semblables dans leurs relations de travail aux entreprises privées, dont on dénonce souvent le caractère anti-social dans les milieux syndicaux.

Du côté de la CSD, l'imposition des sociétés de la Couronne apparaît comme la question la plus fondamentale du budget Parizeau parce que les administrateurs devront compenser ces pertes de revenus par des augmentations du coût des services.

À la CSD, a déclaré son vice-président, M. Jean-Paul Héty, on est particulièrement préoccupé des hausses continues de l'électricité dans une province non seulement bien nantie à ce sujet mais qui bénéficie d'un réseau étatisé. Pour M. Héty, les Québécois ne doivent plus payer chaque mois le financement d'un réseau en grande partie axé sur les besoins des Américains. Les contribuables devraient plutôt bénéficier de tarifs d'électricité préférentiels, a dit M. Héty.

La CSN et la FTQ ont d'autre part indiqué leur intention de s'opposer au nouveau mode de contributions imposé par le budget aux salariés de l'Etat dans leur fonds de pension. «C'est un retour en arrière inacceptable», a déclaré de son côté le secrétaire de la FTQ, M. Fernand Daoust.

Les deux centrales ont d'autre part applaudi la mise en place d'un crédit d'impôt universel au chapitre des frais de garde. À la FTQ, on craint toutefois que le système envisagé ait un effet marginal sur la classe moyenne.

À la CEQ, le président, M. Robert Gaulin, déclarait que le budget avait une saveur trop électorale pour porter à conséquence. M. Gaulin a remis en question les choix politiques du gouvernement, qui remettent en question les classes d'accueil, qui limiteront l'accès à l'éducation supérieure et provoqueront une dégradation de l'enseignement aux adultes. Comme la FTQ, la CEQ a reproché au gouvernement d'oublier ses promesses en vue d'instaurer une politique de plein emploi au Québec et de réduire sensiblement le chômage. Les deux centrales ont aussi déploré l'absence de mesures susceptibles de relancer l'industrie de la construction aux prises avec le marasme depuis plusieurs années. La FTQ a notamment reproché à ce sujet au gouvernement d'avoir

oublié sa promesse contenue dans le discours inaugural de faciliter l'accès à la propriété aux salariés ordinaires.

À l'Union des producteurs agricoles, le président, M. Pierre Gaudet, a déclaré que le budget aurait du prévoir des mesures plus généreuses pour assister les cultivateurs aux prises avec les politiques de conservation de l'environnement. Par contre, il félicite le ministre des Finances de n'avoir pas touché au budget du Crédit agricole et d'avoir retardé d'un an la restructuration de cet organisme. Il déplore enfin la faible croissance du budget de l'Agriculture, limitée à 1.9%.

### ■ Une société administrera le Palais des congrès

QUÉBEC (PC) — Une Société du Palais des congrès de Montréal, chargée d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal, sera créée en vertu d'un projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale. Le projet de loi 26 prévoit que les affaires de cette Société seront administrées par un conseil d'administration composé au plus de 11 membres nommés par le gouvernement, et comprenant un président et un directeur général. Le projet de loi confie au gouvernement le pouvoir d'autoriser certains engagements de la Société et de faire des règlements touchant les conditions des contrats de la Société. Il donne enfin au gouvernement le pouvoir de garantir les obligations de la Société.



Année internationale des personnes handicapées

**BOUQUINEZ À L'AISE**  
À  
L'agence du livre français inc.  
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —  
Tél.: 844-6896 844-6438

**LE DEVOIR**

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE

**844-3361**

Du passé au présent, tout se conjugue au plus-que-parfait.

Passez une bonne nuit avec Hilton.

Dans l'ambiance d'époque du restaurant Le Croquembrache, la nouvelle cuisine est à l'honneur.

**Hilton International Québec**

Pour réserver, appelez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore le service de réservations Hilton

## en bref...

### ■ Le CCSF refuse de se remettre en question

OTTAWA (PC) — Le Conseil consultatif sur le statut de la femme a rejeté hier une suggestion du ministre qui en est responsable, M. Lloyd Axworthy, de se remettre en question et de réviser son rôle. Cette décision du conseil a provoqué la démission immédiate de M. Peggy Mason, qui faisait les recherches sur les lois relatives aux agressions sexuelles. M. Axworthy avait fait comprendre au conseil qu'il était parfaitement libre d'accepter ou de rejeter sa suggestion. En janvier dernier, Mme Doris Anderson avait remis sa démission comme présidente du conseil en accusant M. Axworthy d'ingérence. En annonçant la décision du conseil, sa présidente intérimaire, Mme Lucie Pepin, a signalé qu'elle favorisait une «révision interne», mais non une «révision externe» comme l'avait suggéré M. Axworthy.

### ■ Ottawa divise au lieu d'unir

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Manitoba a reproché au gouvernement fédéral hier de soulever les Canadiens les uns contre les autres au sujet de l'énergie et de la constitution, au lieu d'unir les efforts de chacun pour atteindre la prospérité économique. Pourtant, a souligné M. Sterling Lyon au congrès de la Prospectors and Developers Association, le Canada possède d'immenses richesses naturelles. Ottawa, a-t-il poursuivi, taxe tout le monde «afin d'être en mesure de payer \$40 le baril de brut du Proche-Orient, mais il attaque les Canadiens qui vivent en Alberta parce qu'ils osent insister pour obtenir un juste prix pour une richesse non-renouvelable». «C'est le genre de galimatias économique que comprend peut-être Ottawa, mais sûrement pas le reste du Canada». Cette division au pays est causée par la détermination du gouvernement fédéral «d'assurer sa domination sur le niveau provincial de gouvernement».

### ■ L'achat d'une demi-paire de souliers ou de gants

OTTAWA (PC) — Les manchots ou les unijambistes ne devraient pas être placés dans l'obligation d'acheter une paire de gants ou une paire de souliers, lorsqu'ils en ont besoin. C'est ce qu'a soutenu hier aux Communes un député conservateur, M. Gordon Taylor. «Ce n'est pas un problème énorme, mais il est très réel pour ces gens ainsi obligés de gaspiller leur argent», a-t-il déclaré au cours d'une entrevue. Député de la circonscription albertaine de Bow River, M. Taylor a déclaré que l'industrie du vêtement ou celle de la chaussure devraient trouver le moyen de vendre ainsi un seul gant ou une unique chaussure aux handicapés. M. Taylor a soumis qu'une telle façon de procéder serait particulièrement appropriée en 1981, Année Internationale des handicapés.

### ■ Sept ans de ménage à Three Mile Island

WASHINGTON (AP) — Les experts américains ont estimé cette semaine que le nettoyage de la centrale nucléaire de Three Mile Island, théâtre en mars 1979 du plus grave incident nucléaire qu'aient connu les États-Unis, tout en étant effectué «le plus vite qu'il est raisonnablement possible», pourrait prendre encore sept ans avant que tout danger soit écarté. La direction de la Commission de la réglementation nucléaire (NRC) précise en effet que les déchets contaminés dans la centrale située près de Harrisburg (Pennsylvanie), peuvent être éliminés «sans exposer l'environnement à des conséquences excédant la limite des risques acceptables», mais que cette tâche durera au moins trois ans et peut-être quatre de plus.

### ■ Une émission vraie sur la prostitution

ROME (AP) — Équipées d'une «caméra invisible», plusieurs femmes ont réussi à filmer un documentaire sans précédent à l'intérieur de la chambre d'une prostituée. Ce documentaire réalisé pour la télévision italienne doit être diffusé ce soir sous le titre: «A.A.A. offresi» («A.A.A. disponibles»), allusion aux petites annonces publiées par les prostituées dans les journaux en Italie. Avec le consentement de Véronique, une prostituée française de 30 ans qui exerce à Rome, l'équipe a pu tourner ce film en cachant une caméra derrière une glace sans tain. Le visage des différents hommes qui ont rendu visite à Véronique pendant le tournage ont cependant été cachés et leur voix déformée afin qu'on ne les reconnaisse pas. Le même groupe de femmes avait déjà réalisé dans le passé un documentaire sur un procès pour viol. Les responsables de la radio-télévision d'État, la R.A.I., s'attendent à ce que cette émission déclenche une vive controverse mais espèrent qu'elle permettra un véritable débat sur la prostitution actuellement en Italie.

### ■ Le Conseil de presse rejette trois plaintes

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse vient de rejeter trois plaintes que des lecteurs avaient portées contre la Presse, Le Journal de Québec et La Gazette. Dans trois décisions qu'il vient de rendre, le Conseil ne retient pas les plaintes et affirme que dans chaque cas, il n'y a pas eu dérogation à l'éthique journalistique. Dans le premier cas, le directeur du mouvement Esprit-Vivant, M. Paul Bouchard, se plaignait d'avoir été mal cité par le journaliste François Forest, dans un article paru dans La Presse du 22 octobre dernier. Dans le second cas, un agent d'information de Radio-Québec, M. Laval Gagnon, se plaignait de l'impact négatif d'un article du journaliste Jean-Claude Saint-Pierre paru dans le Journal de Québec, édition du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 25 octobre 1980. Enfin, un couturier, Dean Borak, reprochait à la journaliste Beverly Mitchell d'avoir présenté ses créations vestimentaires comme étant «inspirées du cheval» dans The Gazette du 4 novembre.

### ■ Statistiques scolaires

QUÉBEC (PC) — Il y avait au Québec 248 commissions scolaires le 31 mars 1980, révèle le rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'exercice financier 1979-80. Le rapport, déposé à l'Assemblée nationale, montre que, du point de vue confessionnel, il existait 213 commissions scolaires catholiques, 31 protestantes et 4 multiconfessionnelles. Du point de vue du territoire, il existait 46 commissions scolaires régionales, 159 locales et 43 intégrées. Le réseau des commissions scolaires comprenait 2,714 écoles dont 1,900 primaires, 613 secondaires et 201 primaires-secondaires. Les dépenses de fonctionnement par élève des commissions scolaires étaient de \$2,609. Le réseau des CEGEP comprenait 40 collèges francophones et quatre anglophones, dont un avec trois campus. Les dépenses de fonctionnement par étudiant étaient de \$3,525 dans les CEGEP et de \$7,485 dans les universités. Au cours de cet exercice financier, les dépenses du ministère de l'Éducation accaparaient 25,9% du budget total de la province et 6,3% du produit intérieur brut, au prix du marché.

## Pour l'Office municipal d'habitation, tous les HLM sont sur le même pied

par André Tardif

L'Office municipal d'habitation (OMH) tente, dans la limite du possible, de contenter les locataires de ses «hlm», y compris ceux de la résidence Marie-Victorin, dans le quartier Rivière-des-Prairies, déclare M. André Drouin, gérant de l'immeuble pour l'OMH.

«Il est faux de prétendre qu'il n'y a aucun concierge attitré pour l'édifice, dit-il. Durant la semaine, nous y maintenons deux hommes d'entretien qui y travaillent huit heu-

res par jour, et le soir, nous avons un surveillant-locataire comme dans tous les autres «hlm» que nous administrons.»

Suite aux plaintes de l'Association des locataires de Marie-Victorin, et dont LE DEVOIR faisait écho mardi, l'OMH décidait la semaine dernière d'y poster un gardien de sécurité pour deux ou trois fins de semaine à titre d'essai, le surveillant-locataire ne voulant ou ne pouvant accepter cette charge additionnelle.

«Il est également faux d'affirmer que ce dernier est ré-

munéré 10 cents l'heure. Comme partout ailleurs, il bénéficie d'une réduction de loyer pour cette tâche, qui consiste à faire deux rondes de surveillance entre 18 h et minuit, en plus d'une rémunération. On pourrait arriver à 10 cents l'heure s'il travaillait 24 heures par jour, mais ce n'est pas le cas. Et il se trouve partout des locataires pour accepter cette tâche, qui représente environ une heure de travail par soir.»

M. Drouin conteste aussi l'allégation des locataires de Marie-Victorin, en majorité

des personnes âgées, à l'effet que leur édifice de huit étages et 80 logements n'est plus sécuritaire parce que plusieurs seraient victimes de vols.

«Depuis trois ans que j'en ai la responsabilité, ce «hlm» n'a subi qu'un seul vol où la police est intervenue. Et encore là, il n'y avait pas eu d'effraction. Il est peut-être possible d'entrer sans effraction par une fenêtre, mais c'est plutôt difficile. Nous ne pouvons donc pas remplacer toutes les serrures des logements parce que nous n'en voyons pas la raison.»

M. Drouin ajoute aussi que la porte du hall d'entrée étant également verrouillée constamment, seuls les locataires en ont une clé. «Mais il est possible que certains aient fourni des copies de clé à des amis ou des parents, ce qui expliquerait la présence de personnes non autorisées.»

«Les locataires voudraient un gardien armé pour leur protection. Mais nous n'en avons nulle part, et d'ailleurs nous ne voulons pas que les édifices de l'OMH aient l'air d'une prison. Ils ont aussi des demandes injustifiées comme

l'air climatisé. Après tout, ce sont des logements à loyer modique et nous ne pouvons rivaliser avec les appartements de luxe.»

Il ajoute enfin que dans ses fonctions de surveillance de 1,000 logements de l'OMH, il tente de rencontrer les locataires au moins une fois par mois et qu'il assiste, lorsqu'on l'y invite, aux réunions qu'ils peuvent convoquer. «Nous avons également une correspondance assez suivie avec eux, et nous faisons tout notre possible pour les contenter.»

# Dis-moi ce que tu manges

Voici la liste des ingrédients qui pourraient se trouver dans le beurre et dans la margarine.

## Beurre:

aliment qui doit être préparé avec au moins 80% de la matière grasse du lait et qui peut également contenir un ou plusieurs des éléments suivants:

- des solides du lait,
- des cultures bactériennes,
- du sel, et
- un colorant alimentaire.

## Margarine:

émulsion plastique ou liquide d'eau dans de la graisse, de l'huile ou des graisses et des huiles ne provenant pas du lait et qui peuvent avoir été soumises à l'hydrogénation, qui doit contenir au moins 80% de graisse, d'huile, ou de graisses et d'huile comptées en gras, et au moins 3300 U.I. de vitamine A, et 530 U.I. de vitamine D par 100 gr. Tous les ingrédients suivants peuvent être utilisés dans la fabrication de la margarine, mais on ne les retrouve pas nécessairement tous dans une marque donnée.

- de la poudre de lait écrémé ou de la poudre de lait de beurre,
- du lactosérum en poudre ou du lactosérum modifié en poudre,
- des protéines,
- de l'eau,
- de la vitamine E, si ajoutée en quantité telle que le produit final contienne au moins 0,6 unité internationale d'alphatocophérol par gramme d'acide linoléique présent dans la margarine,
- un colorant alimentaire,
- des agents aromatisants,
- des édulcorants,
- du sel et du chlorure de potassium,
- des mono- et diglycérides en quantité d'au plus 0,5%,
- de la lecithine en quantité d'au plus 0,2%,
- du tristearate de sorbitan en quantité d'au plus 1,0%,
- de l'acide sorbique et de l'acide benzoïque et leurs sels, seuls ou en association, en quantité d'au plus 1000 parties par million, exprimée en acides,
- de l'hydroxyanisole butyle, de l'hydroxytoluène butyle et du gallate de propyle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,01% de la teneur en gras,
- du palmitate d'ascorbyle et du stearate d'ascorbyle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,02% de la teneur en gras,
- du citrate de monoglycéride, du citrate de monoisopropyle et du citrate de stéaryle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,01% de la teneur en gras,
- des acides citrique et lactique et leurs sels de potassium et de sodium,
- de l'acide tartrique et du tartrate double de sodium et de potassium,
- du bicarbonate de sodium ou de potassium, du carbonate de sodium ou de potassium et de l'hydroxyde de sodium ou de potassium et
- du calcium disodium ethylenediamine tétraacetate en quantité d'au plus 75 parties par million.

## À vous de choisir... naturellement.

Le Bureau laitier du Canada  
et les producteurs de lait de votre province

RESTAURANT VIETNAMEIEN

**MY-TRANG**

la fine cuisine du Vietnam

permis complet

spécialités:  
grillades — plats sautés

Table d'hôte variée à moins de \$9.00

4493 St-Denis (Coin Mt-Royal) 849-5578

## Les petits pas de M. Parizeau

**F**INALEMENT, il n'y a que trois moyens de réduire le déficit d'un gouvernement: hausser les impôts, diminuer les dépenses et prier pour que s'améliore la conjoncture. Si, dans le premier cas, le ministre des Finances du Québec ne s'en tire pas trop mal, M. Jacques Parizeau manque encore de vigueur et de fermeté dans l'utilisation du bistouri.

Plusieurs commentaires entendus jusqu'à maintenant s'expriment à travers une coloration politique évidente. Devant le déclenchement imminent des élections, il est compréhensible d'entendre les porte-parole de différents groupes revendiquer leur butin menacé. L'analyse des intérêts collectifs devient plus difficile. Mais l'exercice de M. Parizeau aura le mérite de soulever la question, lors de la prochaine campagne électorale, de la gestion des finances publiques et surtout des priorités du futur gouvernement québécois.

Assez curieusement, la plupart de ceux qui poussent des hauts cris en s'indignant devant les coupures budgétaires ou encore l'ampleur du déficit, proposent très rarement des solutions de rechange. Chacun ne regarde que le côté du bilan qui fait son affaire.

Ainsi les obsédés de l'équilibre comptable ne nous disent pas où l'État québécois devrait rogner pour réduire le rythme de ses dépenses ou encore quels impôts devraient être majorés. Cette école a ses partisans à Toronto et à Victoria; or la performance de l'Ontario n'est pas particulièrement enviable depuis 1978 et la Colombie-Britannique est aux prises avec de sérieux problèmes de relations de travail.

M. Parizeau réduit d'un milliard de dollars les dépenses prévisibles pour 1981-1982. Il ramène ainsi de 16,6% à 13% environ le rythme de progression de son budget. Cette augmentation est encore très supérieure à celle de la croissance de l'économie. Il faut accueillir avec scepticisme le déficit de \$3 milliards. Avec une marge d'erreur de 30% environ, le grand argentier du Parti québécois n'obtiendra jamais le prix d'excellence dans l'art des approximations. Ces erreurs de plusieurs centaines de millions de dollars laissent une odeur d'improvisation.

M. Parizeau répète qu'une automobile ne tourne pas sur un 25 cents. Mais cette lente diminution de la croissance des dépenses publiques se fait au rythme d'un adagio bien tranquille. Pourquoi douze ministères sur 24 sont-ils parvenus à limiter leur croissance budgétaire à un taux de 5%?

Il serait indécent de réduire présentement les prestations versées aux groupes les plus défavorisés de notre société. Ceux-ci sont les premières victimes de l'inflation. Les personnes âgées, les assistés sociaux et les parents de familles nombreuses connaissent présente-

ment une réduction constante de leur pouvoir d'achat.

Les conventions collectives limitent la marge de manoeuvre du ministre dont 50% du budget est versé au poste des salaires. Dans plusieurs cas, la rémunération totale augmentera de 13% à 14%. Dans le domaine de la sécurité publique, c'est 18,7%. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'ouvrir ces ententes mais il faudra un jour comparer ces taux de croissance avec ceux des conventions collectives négociées dans le secteur privé.

C'est probablement au niveau des unités de main-d'oeuvre que le «gras» serait le plus facile à amputer. Depuis trois ans, le nombre de fonctionnaires n'a pratiquement pas baissé, se maintenant autour de 59,300 employés permanents.

Les Ontariens ont vécu une baisse appréciable à ce chapitre: ils ne s'en portent pas plus mal. Au ministère de l'Agriculture, M. Garon a rogné son effectif de 3,2% l'an dernier et cette industrie continue de prospérer. M. Parizeau n'a pas encore réussi à refouler l'énorme appareil bureaucratique de la Grande-Allée.

Par ailleurs, plusieurs enveloppes budgétaires auraient pu être considérablement réduites sans que la population soit profondément perturbée. Alors que la clientèle scolaire est en chute libre, l'enseignement primaire et secondaire coûtera 16,6% plus cher l'an prochain et le transport scolaire commande maintenant un budget record de \$240 millions. On aurait pu retarder la construction de certains immeubles et surtout repousser les éternels travaux de rénovation de la Colline parlementaire. Avec un déficit de \$3 milliards, la plupart des Québécois auraient accepté volontiers qu'on élimine «l'aide à l'industrie des courses de chevaux». Le mot d'ordre des coupures ne semble pas avoir été compris de la même façon dans tous les ministères. Dans une conjoncture difficile, il faut plus que de simples retouches et des correctifs gentils. En ne réduisant que faiblement la montée des dépenses publiques, M. Parizeau alimente ce courant anti-gouvernemental qui souffle présentement partout. La réaction risque alors d'être plus violente et de frapper des victimes innocentes.

M. Parizeau a reconnu l'importance de laisser dans la poche des contribuables la plus grande partie possible de leurs revenus. C'est d'autant plus compréhensible que les travailleurs doivent subir pour une quatrième année consécutive une diminution de leur pouvoir d'achat. Il faut applaudir à l'idée d'une allocation de disponibilité pour les parents d'enfants de moins de six ans. C'est un premier pas vers la reconnaissance du rôle essentiel de

celui ou celle qui assume directement la garde des enfants. Une hausse des impôts des particuliers aurait été inappropriée dans la conjoncture actuelle. L'économie a besoin d'un stimulant; les ventes au détail n'ont augmenté que de 6% l'an dernier au Québec.

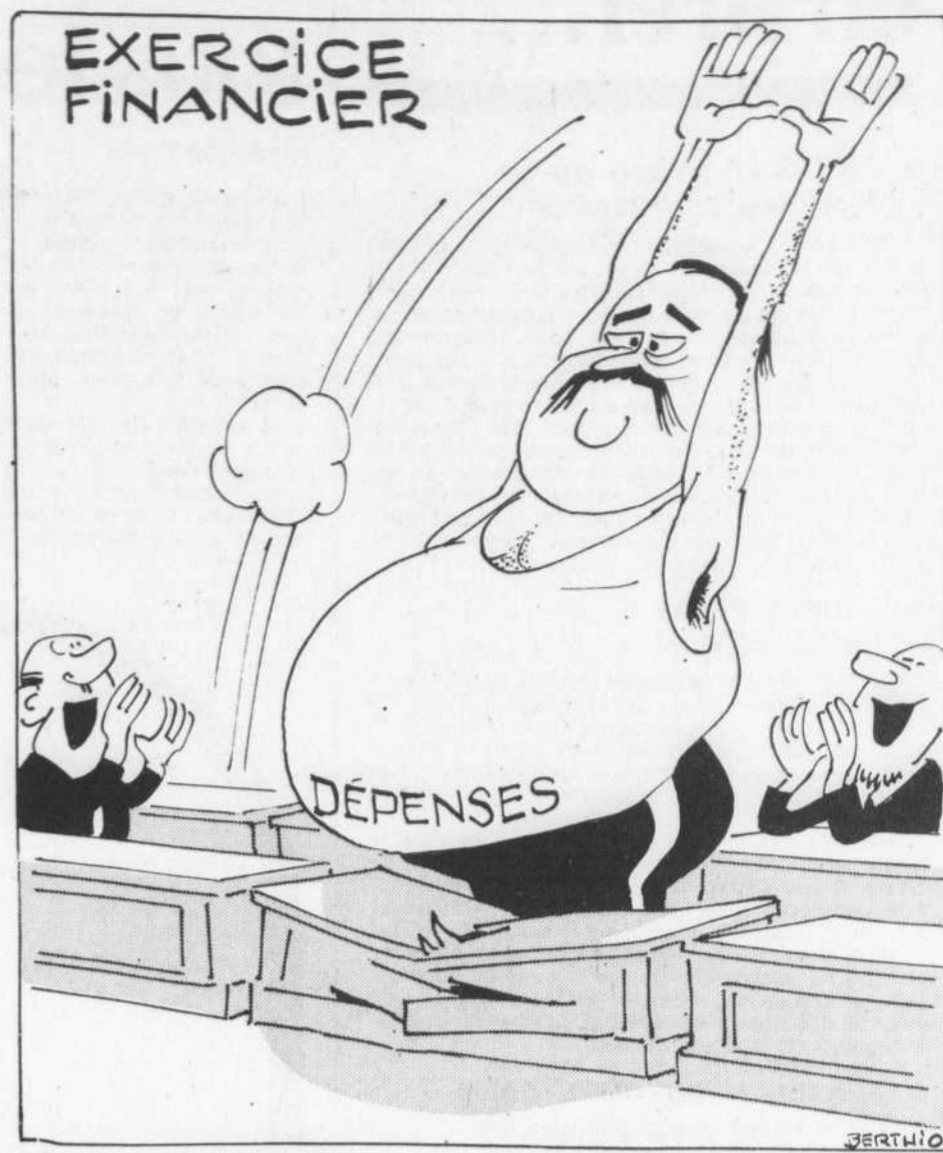
Du côté des entreprises, la réforme de la fiscalité est en fait un pari audacieux. À court terme, il se peut que certaines compagnies soient défavorisées. Mais encourager les compagnies les plus rentables n'a rien de sacrilège dans l'orthodoxie libérale. Aussi il est difficile de comprendre les critiques de ceux qui affirment que le gouvernement ne fait rien pour ce secteur alors que les budgets pour l'aide aux industries secondaires grimpent de 24% et que les entreprises forestières auront droit à des subventions en hausse de 21% cette année.

En distrayant une partie des bénéfices d'Hydro-Québec, M. Parizeau prend un risque énorme. Il est peut-être vrai que l'absence d'investissements substantiels au cours des deux ou trois prochaines années laissera l'entreprise avec des profits gigantesques. Mais compte tenu de ses besoins ultérieurs, Hydro-Québec devra éventuellement avoir accès à toutes les sources d'autofinancement disponibles. Pour poursuivre son parallèle avec l'entreprise privée, M. Parizeau devrait répondre à la question suivante: les investissements éventuels qu'il fera avec les dividendes et redevances reçus offriront-ils un taux de rendement supérieur à celui qu'Hydro-Québec peut réaliser dans ses projets? Une réponse affirmative est douteuse. Néanmoins l'idée de demander aux sociétés d'État de verser des dividendes rappellera à ces dernières l'importance de poursuivre l'objectif de la rentabilité.

Avec une poigne un peu plus ferme, M. Parizeau aurait pu trouver \$500 millions de plus. Il aurait alors été possible de réduire réellement le déficit québécois. Évidemment, on pourra dire à quel bon rognon ici et là lorsque le gouvernement fédéral navigue allègrement vers des excédents négatifs de \$15 milliards. Curieusement les témoins de l'équilibre comptable n'ont pas parlé des prévisions de M. Donald Johnston qui, la semaine dernière, annonçait des dépenses de \$68 milliards.

Les deux principales avenues pour réduire le déficit québécois n'étaient pas atteignables en 1981. Les arrangements fiscaux avec Ottawa pour les cinq prochaines années — qui seront renouvelés en 1982 — et les négociations avec les travailleurs du secteur public et para-public bloquent environ 80% du budget québécois. Voilà deux thèmes qui devraient être au centre des débats économiques au cours de la prochaine campagne.

Michel NADEAU



LETTRES  
AU DEVOIR

### Des raisons plus fondamentales

(Lettre adressée à Léon Dion, faculté des sciences sociales, Université Laval.)

Dans un article publié dans LE DEVOIR du 26 février dernier relativement à la question linguistique et constitutionnelle, vous laissez entendre que mon opposition au projet de résolution concernant la Constitution du Canada serait motivée essentiellement par le refus du gouvernement fédéral d'imposer à l'Ontario les dispositions de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il s'agit là de toute évidence d'une interprétation totalement erronée de ce que j'ai pu dire ou écrire à ce sujet au cours des derniers mois.

En fait, les allusions que j'ai pu faire occasionnellement à l'article 133 de l'AANB ne visaient qu'à établir un parallèle entre d'une part la volonté ferme du gouvernement fédéral d'imposer au Québec les contraintes à l'exercice de ses compétences constitutionnelles en matière d'éducation inhérentes à l'article 23 du projet de résolution et d'autre part la timidité surprenante du même gouvernement dans ses tractations avec l'Ontario concernant l'application de l'article en question de l'AANB à cette province.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'après avoir demandé l'abrogation de l'article 23 du projet de résolution au ministre Jean Chrétien dans une lettre que je lui adressais le 20 novembre 1980, j'ajoutais: «Enfin, je pense que, si nous devons procéder à tout prix, il ne serait que naturel que nous imposions à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick les obligations qui ont été imposées au Québec des 1867 et au Manitoba depuis décembre 1979 quant à l'utilisation du français et de l'anglais devant les tribunaux et dans les Assemblées législatives». En d'autres mots, ayant pris acte de la détermination inébranlable du gouvernement fédéral de limiter sérieusement les pouvoirs législatifs du Québec en matière de langue d'enseignement, je demandais qu'à tout le moins on fasse preuve de la même détermination pour créer une véritable égalité juridique en matière de bilinguisme institutionnel entre les francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick d'une part et les anglophones du Québec d'autre part.

Ceci dit, il est vrai que je souhaite ardemment l'application de l'article 133 à l'Ontario, mais il ne saurait être question que j'appuie le projet de résolution présentement débattu au Parlement canadien même si, contre toute attente, le gouvernement fédéral devait décider de traiter l'Ontario aussi cavalierement que le Québec. Il existe en effet des raisons beaucoup plus fondamentales pour rejeter ce projet de résolution, raisons que vous connaissez tout aussi bien que moi.

Louis DUCLOS

député fédéral de Montmorency-Orléans  
Ottawa, 2 mars

### Jean-Pierre Proulx, psychanalyste

L'éditorial de Jean-Pierre Proulx du 25 février sur le syndicalisme déconcertant de la CEQ témoigne d'une problématique singulière dont le mécanisme idéologique mériterait d'être démonté.

Je laisserai aux auteurs du document «Les enjeux du projet éducatif» de vérifier l'honnêteté du résumé de leur analyse que l'éditorialiste présente dans la deuxième partie de sa critique. Néanmoins, pour ma part, j'ai cru constater chez Proulx un détournement de la conception de l'État avancée dans le document de la CEQ. Alors que la CEQ démontre empiriquement les rapports entre la conjoncture socio-économique actuelle et les actions de l'État, mettant par là en évidence les racines structurelles des politiques péquistes en éducation, Proulx réfléchit le discours de la Centrale syndicale comme étant une thèse instrumentaliste de l'État qui nous introduit à une analyse complètement étrangère à celle de la CEQ.

En effet, dans le texte de Proulx, l'État adapte, met en place, hiérarchise, élimine, il est habile, rusé, etc.; bref, l'analyse céquiste de l'action de l'État comprise (sic) par Proulx devient une problématique machiavélique laissant croire à un complot permanent de l'État aux bénéfices des intérêts capitalistes. Cette incompréhension de l'éditorialiste du DEVOIR s'explique peut-être par les difficultés réelles que suppose une analyse matérialiste de l'État capitaliste.

Dans cette perspective, on comprend aisément que l'éditorialiste, en conclusion, soit victime de son propre égarement théorique. La problématique du complot de

## ACTUALITÉ

### Un retard devenu inacceptable

par Robert Décar

Décidément, les provinces «résistantes» ne font rien, en public, qui puisse embellir leur image. Non seulement s'entêtent-elles, réunion après réunion, à retoucher la formule d'amendement sur laquelle elles s'étaient mises d'accord l'été dernier et qui, par son mécanisme d'«opting out» généralisé, ne fera jamais fuir aucun membre d'une population qui, si elle veut bien d'une constitution fédérale renouvelée au pays même, ne veut pas pour autant de onze constitutions fédérales; mais aussi ces six provinces ne manifestent-elles aucun empressement à saisir la Cour suprême du litige constitutionnel.

Il s'est en effet écoulé cinq semaines depuis que la Cour d'appel du Manitoba, dans une décision majoritaire, rejetait certaines des prétentions des provinces et jugeait les

autres prématurées. Depuis, la Cour d'appel de Terre-Neuve s'est à son tour penchée sur la question et sa décision devrait être connue d'une journée à l'autre. Et cette semaine, c'est la Cour d'appel du Québec qui étudie le dossier.

Par conséquent, le dilemme qui se posait le 3 février dernier, — doit-on ou non saisir la Cour suprême d'un affaire qui, à toutes fins utiles, est pendante devant la Cour d'appel de deux provinces et la mettre dans l'obligation de décider si elle doit, par respect à l'égard de ces deux Cours, retarder l'audition de la cause? — ne se pose plus. Au mieux, si le Manitoba inscrivait sa cause dès aujourd'hui, la Cour suprême ne pourrait l'entendre avant l'ajournement pascal et ne l'entendrait qu'au début de la session commençant le 28 avril. Ce délai de six semaines devrait permettre, dans les circon-

stances, à la Cour d'appel du Québec de rendre un jugement éclairé avant même que ne débute l'audition en Cour suprême.

De même, la crainte de voir le plus haut tribunal du pays saisi de l'affaire avant que la Résolution ne soit adoptée par les deux Chambres et décider à son tour que certaines questions sont prématurées, n'a plus de raison d'être: Il est désormais plus que probable que la Résolution sera adoptée avant Pâques, que l'opposition le veuille ou non.

À trop retarder leurs démarches judiciaires à un moment où l'opinion publique est de plus en plus lasse face au débat constitutionnel, les provinces paraissent vouloir donner raison au premier ministre Trudeau qui les accuse de ne recourir aux tribunaux qu'à des fins dilatoires. De même s'exposent-elles à voir la Résolution prendre le chemin de Lon-

drès avant même que la Cour suprême n'ait été appelée à intervenir: il n'est pas certain que la Cour qui, à juste titre, n'aime pas être bousculée, ne tienne pas inconsciemment rigueur du retard aux provinces, ni que Westminster, malgré une éventuelle surveillance, puisse, politiquement, laisser la Résolution sur les tablettes tellement longtemps. Comme Westminster a déjà laissé tomber de nombreux indices à l'effet qu'il attendait la décision de la Cour suprême avant de se prononcer, les provinces auraient tout intérêt à s'assurer que les vœux de Westminster soient exaucés au plus tôt, d'autant plus que le premier ministre Thatcher voudra régler la question avant le Sommet qui se tiendra à Ottawa l'été prochain.

Dans l'intérêt de la population, des Cours, de Westminster, les provinces devraient mettre fin au suspense. Peut-être seront-elles plus faciles à convaincre si on leur dit qu'il y va, aussi, de leur crédibilité, donc de leur intérêt...

Michel NADEAU

## BREVES OPINIONS

### Pinochet à la Moneda

À l'occasion de l'installation à la Moneda du général A. Pinochet comme président du Chili, une dizaine de membres de la communauté chilienne de Montréal affiliés à diverses organisations ont émis la déclaration suivante. Pour des raisons de sécurité évidente, Le Devoir a, par exception, retenu les noms des signataires.

Hier, 11 mars 1981, suite à la farce plébiscitaire du 11 septembre dernier, Pinochet s'installait au pouvoir au Chili pour les huit prochaines années et il dispose maintenant d'une nouvelle constitution pour «égaliser» son régime. Il occupera donc la «Moneda», palais présidentiel chilien connu du monde entier, enflamé et détruit, le 11 septembre 1973 où le mémorable Président élu Salvador Allende a été assassiné.

Le 11 mars 1981 détermine donc une nouvelle étape dans l'effacement

de la démocratie au Chili: désormais, Pinochet assassina légalement!!!

L'alibi de la constitutionnalité de Pinochet nous concerne donc tous et toutes en tant que défenseurs des droits démocratiques.

Que contient donc cette constitution en vigueur à partir du 11 mars?

■ Une militarisation accrue du régime basée sur le concept de sécurité d'état — Par exemple, fait inédit, selon la disposition 25 du chap. XI, il est dévolu au Président de la Cour suprême, chef du pouvoir judiciaire, de divulguer au Chef du pouvoir exécutif, les résultats de l'exercice de ses fonctions de renseignement. La démarche de la Justice au Chili sera donc révisée et autorisée par le Président de la République.

Selon la disposition 27, au terme du mandat des huit premières années, le Président de la République ne sera pas élu par les citoyens mais par les Forces Armées, pour un autre mandat de huit ans. Ce qui fait

observer que Pinochet prétend contenir les aspirations du peuple chilien pour les seize prochaines années!!!

■ Une violation flagrante aux droits humains — Par exemple, par l'abolition à toutes fins pratiques de l'habes corpus ainsi que par l'interdiction de rentrer au pays, applicable à tout Chilien vivant à l'étranger. (Déjà, on connaît le cas de Laura Allende, sœur du président-martyr à qui on a refusé le droit de retour à la patrie même si elle n'a d'autre désir que d'y mourir...)

Faut-il le rappeler! Autant Allende et son gouvernement de l'Unité Populaire, avec son défi de bâtir le socialisme par voie démocratique, s'était accommodé de la Constitution de 1925, autant Pinochet et sa junte militaire sentaient le besoin de faire table rase et de définir un autre cadre normatif de la société chilienne.

Il est cynique d'apprendre ici que l'avocat de la Vicariat de la Solidarité et porte-parole du «Groupe des 24», Raimundo Valenzuela de la Fuente, a été arrêté à son domicile le 6 mars 1981 et qu'on est, depuis, sans nouvelle de lui. Le «Groupe des

24» était une organisation de juristes mise sur pied pour élaborer une alternative démocratique à la constitution de Pinochet.

Face à cette institutionnalisation de la répression que reste-t-il au peuple chilien? Au moins, toute la légitimité, s'en décide selon son indignation, sa détermination et la force de ses organisations intérieures et extérieures. Par extension, nous appartenons à ces dernières. Pour l'instant, notre travail se situe aux niveaux suivants: démasquer cette constitutionnalité à la Pinochet; réaffirmer notre appui indéfectible au peuple chilien.

Il est donc essentiel que le gouvernement du Québec se prononce et dénonce la rentrée de Pinochet à la Moneda.

Qu'il intervienne auprès du Gouvernement du Canada pour qu'il refuse toute reconnaissance et toute participation de près ou de loin à l'inauguration prévue par Pinochet.

En tant que gouvernement, déjà chevronné sur les questions constitutionnelles, il serait intéressant qu'il se prononce éventuellement sur le caractère de la nouvelle constitution chilienne et qu'il fasse connaître son opinion publiquement.

En tant que gouvernement progressiste, il lui appartient de démentir dans la communauté internationale la «légitimation» et la «normalisation» du régime Pinochet.

Il est facile de prévoir que Pinochet et tous ses alliés désignés et/ou potentiels utiliseront le prétexte de la constitution pour justifier leurs fins.

À date, il doit être connu et salué que le gouvernement canadien a condamné le régime Pinochet aux Nations-Unies. Il lui reste à être conséquent. On demande au gouvernement canadien de ne pas assister, de près ou de loin, à la cérémonie d'inauguration de la rentrée à la Moneda (ce qui, le cas contraire, serait contribuer directement ou non à la revalorisation internationale de la Junte), de refuser à la Junte «légalisée», toute reconnaissance de quelque nature que ce soit; et, dans ce sens, nous exigeons du gouvernement canadien qu'il se dissocie de la politique des États-Unis face au Chili et à l'Amérique latine en gé-

## BIBLIOTHÈQUE

### Que cesse la musiquette!

Il me semble que la musique qui remplace depuis maintenant 128 jours les bulletins de nouvelles à Radio-Canada prend des accents martiaux exaspérants. A moins que ce soit la mienne, mon exaspération, qui continue de monter en étant privée de cette importante source d'information depuis déjà trop longtemps.

Au rythme où vont les choses, c'est de se demander si l'on attend que les ressources de la discothèque radio-canadienne ne s'épuisent pour enfin tourner la clé dans la boîte de la rue Dorchester et l'ouvrir de nouveau à ses journalistes.

Pour ma part, je m'ennuie le matin de la voix d'or de

Roger Bouchard, de Bernard Larin, mon homologue aux Affaires sociales à Radio-Canada, de tous mes confrères et consœurs des différentes sphères de l'information qu'il est toujours si stimulant de côtoyer dans la couverture de l'actualité quotidienne.

Leur absence crée un grand vide non pas seulement pour nous, journalistes, mais pour tout le public qui apparaît impuissant, sinon indifférent, à réclamer son «droit à l'information», concept un peu trop abstrait?

Peut-être vaudrait-il mieux aller parler de «service essentiel» pour provoquer le retour des journalistes au micro et à l'écran de Radio-Canada, car le temps

presse. Les enjeux que l'on vit et ceux qui s'annoncent pour encadrer notre destin collectif sont suffisamment lourds de conséquence pour justifier un règlement de ce conflit dans le meilleur délai.

La musiquette qui peuple les «pauses» pour reprendre l'euphémisme utilisé par l'animateur Pierre Paquette durant l'émission La vie quotidienne ne vient qu'exacerber notre patience. Un peu plus tôt le matin, elle vient accentuer le paradoxe de toute «absence» d'information préalable lorsque Michel Pelland présente le premier «Présent».

Vite que cesse la musiquette!

Marie LAURIER.

l'État — dont Proulx est l'auteur — lui fait déplacer le débat du champ politique vers le champ psychanalytique. La cohérence qu'il reconstruit au document de la CEQ — il est incapable d'y trouver une faille empirique ou méthodologique — devient un symptôme. Par là, le discours politique de la CEQ est vidé de son contenu et devient pure forme d'un rapport délirant de la centrale à elle-même. Devenu discrètement psychanalyste amateur, Proulx cherche l'origine de la névrose céquiste.

Elle remonte conclut-il «à bientôt dix ans où la CEQ décidait de s'enfermer (notons ici la connotation pathologique) dans un discours ronronnant et creux (autre symptôme du délire). Elle n'a plus de partenaires en éducation. Elle n'a que des ennemis». Aidé de son petit Robert, notre «psy» pose alors son diagnostic: les penseurs officiels de la CEQ souffrent de paranoïa, ce qui explique à la fois la clarté et l'ordre de la pensée céquiste — comme pratique délirante — et l'action strictement défensive de la centrale syndicale.

Pour rester un bref instant sur le divan avec Proulx, notons une contradiction essentielle de l'interprétation de notre clinicien. Si la CEQ n'a plus que des ennemis — réels et non imaginaires selon Proulx — d'une part, et que de l'autre, son discours est engendré par les contradictions réelles de la société — toujours selon Proulx — ont devrait alors comprendre que le discours céquiste est en quelque manière en rapport tout aussi réel avec les actions des ennemis de la CEQ. Cela reconnu, nous ne pouvons aucunement définir comme délirant un discours et une action efficaces et satisfaisants les fins réelles et objectives du sujet analysé.

Autrement, comme le fait Proulx, nous sommes en présence d'un contre-transfert négatif du psychanalyste lui-même qui, inconsciemment, se défend du discours de son patient en le dénigrant par son interprétation. Que Proulx se rassure, cette faute professionnelle chez un psychanalyste débutant est assez fréquente. Dans son «cas», un enrichissement de sa bibliothèque psychanalytique pourrait aider à corriger la situation, le petit Robert ne devant servir que de source secondaire à ses articles sur l'art de se faire des amis.

À l'avenir, l'éditorial à caractère politique devrait plutôt permettre à Jean-Pierre Proulx d'expliquer qu'au fond il ne partage pas politiquement le point de vue de la CEQ ni ses actions, et qu'il est assez favorable aux contre-réformes gouvernementales en éducation. Il pourra même, sans chercher à se cacher derrière un divan, se déclarer lui-même ennemi de la CEQ. Nous ne l'accuserons pas de névrose obsessionnelle pour autant.

Marc PLAMONDON

Québec, 2 mars

### Un peuple à appuyer

L'article de Michel Arsenault à propos de la «crise de croissance» au Nicaragua publié le 23 février, mérite notre attention. Il est évident que le Nicaragua traverse actuellement de nombreuses difficultés après avoir été sérieusement déchiré pendant la guerre de libération. Aussi, comme l'a bien souligné M. Arsenault il existe des forces extérieures tel que le «Conseil de défense d'Amérique centrale», qui menacent la reconstruction et surtout le droit durement acquis des nicaraguayens de bâtir leur propre avenir.

Le renversement de la dictature somoziste a été réalisé par les travailleurs, les paysans et les plus démunis des Nicaraguayens. Aujourd'hui ce peuple souhaite établir une société nouvelle plus juste.

Au lieu de plaider la «triste cause» de Dona Teresa propriétaire, qu'on traite de «vende patrias» l'auteur aurait dû analyser plus profondément les contradictions de cette révolution dont Dona Teresa est un exemple. Il essaie plutôt de détourner notre solidarité qui devrait être avec ceux qui construisent la révolution nicaraguayenne.

P. KLINE  
K. MICHNICK

Montréal, 24 février

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc. dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$70 00 par année; six mois, \$38 00; trois mois, \$27 00. À l'étranger: \$75 00 par année; six mois, \$41 00; trois mois, \$29 00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement: \$11 par poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0859. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

# Les classes sociales et le projet souverainiste

## 1) Le rôle prépondérant des intellectuels

par Maurice Pinard et Richard Hamilton

MM. Maurice Pinard et Richard Hamilton enseignent au département de sociologie à l'université McGill. À la veille du référendum, ils avaient réalisé un sondage pour le compte du DEVOIR, du «Soleil» et du «Toronto Star». À l'aide des données recueillies au moment de ce sondage, ils analysent aujourd'hui et demain le rôle et la place des intellectuels dans le projet souverainiste.

novélé (47% vs 17% et 42% vs 19%, respectivement). Cette tendance s'amenuise dans les autres groupes d'occupations, et en particulier chez les ouvriers où ces deux sous-groupes de OUI sont à peu près égaux (21% vs 20%). Finalement le NON pour le statu quo croît à mesure que l'on descend dans l'échelle des occupations, alors que les NON néo-fédéralistes constituent le groupe dominant chez les administrateurs et les propriétaires (36%).

Ajoutons qu'à l'intérieur de la classe ouvrière, il n'y a pratiquement pas de variation; c'est pourquoi nous ne l'avons pas subdivisée dans le tableau. Mentionnons simplement que la proportion de OUI souverainistes s'élève à 20% chez les ouvriers spécialisés, à 20% aussi chez les semi-spécialisés, et à 24% chez les non-

spécialisés, et que pour l'ensemble des OUI, les pourcentages correspondants sont de 44%, 45% et 45%, respectivement. Mais à l'intérieur même de la classe moyenne, on retrouve les deux extrêmes, intellectuels d'une part, et cadres et administrateurs salariés et propriétaires d'entreprises ou de commerces d'autre part. En conséquence, la classe moyenne dans son ensemble (les 5 premières colonnes du tableau) ne se distingue pas tellement de la classe ouvrière (colonne 6); dans le premier groupe, le OUI obtenait 49%, contre 45% chez les ouvriers; pour le NON les chiffres correspondants sont 39 et 40%. Les OUI souverainistes, à 31% dans la classe moyenne, sont cependant plus nombreux que dans la classe ouvrière, où

il n'y en a que 21%.

L'appui à la thèse péquiste n'est donc pas tellement le fait de la classe moyenne, ou même de la classe moyenne supérieure, que le fait de segments de ces classes, les intellectuels d'abord, et, à un degré moindre, les professionnels, semi-professionnels et techniciens. L'appui au NON n'est pas non plus seulement le fait de la classe ouvrière dans son ensemble, mais aussi des agriculteurs et d'un important segment de la classe moyenne supérieure, les administrateurs salariés, hommes d'affaires et industriels.

Soulignons de plus que le pattern que nous venons de décrire n'est pas nouveau, même s'il est ignoré de la plupart des analystes qui négligent de distinguer les sous-strates de la classe moyenne. Il prévalait déjà, par exemple, en 1973 et en 1976, où nous avons trouvé que l'appui au PQ venait des mêmes strates sociales que l'appui au OUI en 1980. Bien plus, lors de la première étude du mouvement indépendantiste en 1963, nous observions le même phénomène.

Cet appui des différentes strates sociales de l'ensemble de la population à la thèse de la souveraineté-association ne fait que refléter, mais à un degré

moindre, le pattern des strates sociales qui ont donné naissance et qui continuent de former les cadres de mouvement indépendantiste et, en particulier, du Parti québécois.

C'est ainsi que si au lieu de considérer la proportion de OUI parmi les intellectuels, nous calculons la proportion d'intellectuels parmi les OUI, le pourcentage obtenu s'établit à 11% seulement, étant donné que ce groupe n'est pas tellement nombreux dans la population.

### Les intellectuels au sein du PQ

Mais la proportion d'intellectuels parmi les membres du mouvement indépendantiste est supérieure à cela et de fait augmente à mesure que l'on monte aux niveaux supérieurs des organisations du mouvement. Ainsi au congrès du PQ de 1973, 34% des délégués étaient des professeurs ou des étudiants (1). Au sein du Conseil national du Parti québécois en 1973, on comptait pas moins de 26% d'enseignants (plus 2% d'étudiants), sans compter les autres intellectuels (2). Finalement, nous avons établi que parmi les candidats du Parti québécois à l'élection provinciale de 1970, pas moins de 43% étaient des intellectuels, (dont 31% étaient dans le domaine de l'éducation). Ce chiffre atteignait enfin 50% tant parmi les candidats de ce parti en 1976 (dont 41% d'éducateurs) que parmi les membres du premier cabinet Lévesque en 1976 (dont 42% d'éducateurs). Depuis le remaniement ministériel de novembre 1980, la proportion d'intellectuels au sein du cabinet est maintenant de 54%, dont 42% d'éducateurs. Par contraste, mentionnons que parmi les candidats du PQ à l'élection de 1976, aucun autre groupe d'occupations ne dépasse la proportion de 15%.

Si on considère que dans l'ensemble de la main-d'œuvre au Québec, il n'y a que 6% d'intellectuels (dont 5% d'éducateurs), on voit immédiatement le caractère spécifique de la non-représentativité du Parti québécois. Évidemment aucun parti politique n'est vraiment représentatif de l'ensemble des groupes d'occupations, mais ce que nous voulons signaler ici, c'est le caractère spécifique de la non-représentativité au sein du PQ et la con-

centration extrême de ses cadres à l'intérieur d'une sous-classe bien précise et très peu nombreuse, celle des intellectuels.

Dans l'ensemble de la population, c'est donc parmi les intellectuels que le Parti québécois et la cause de la souveraineté obtiennent leurs plus sûrs appuis et pour cause: le Parti québécois est, d'abord et avant tout, un parti d'intellectuels, comme les quelques chiffres que nous venons de citer le démontrent clairement.

Depuis une quinzaine d'années, à peu près tous les analystes affirment que les assises du mouvement indépendantiste et du Parti québécois se retrouvent dans la «nouvelle petite-bourgeoisie» ou dans la «nouvelle classe moyenne», c'est-à-dire parmi les professionnels, cadres et autres cols blancs salariés (par opposition à l'ancienne classe moyenne, composée de professionnels et autres travaillant à leur propre compte). Cette hypothèse aurait besoin d'être sérieusement réexaminée. Les cadres du Parti québécois, en tous cas, ne se situent pas dans la nouvelle classe moyenne en général, mais dans un sous-groupe bien précis et bien délimité de cette classe, l'intelligentsia. En 1976, le pouvoir politique québécois est passé de la classe moyenne supérieure (ou petite-bourgeoisie, si l'on préfère), composée de représentants des professions libérales et du secteur de l'industrie et des affaires, à un groupe bien particulier de cette classe, l'intelligentsia.

Cette montée au pouvoir de l'intelligentsia, tout à fait exceptionnelle pour une démocratie libérale en pays occidental hautement développé, ne peut s'expliquer autrement que par la remontée fulgurante depuis vingt ans du néo-nationalisme comme idéologie radicale dominante de l'intelligentsia francophone québécoise. C'est en ayant recours à cette idéologie que ce sous-groupe s'est d'abord largement mobilisé, puis a réussi à mobiliser une fraction importante de l'électorat québécois pour son accession au pouvoir.

Mais du même coup, nous retrouvons là, croyons-nous, un élément de réponse à notre question originale. Si le gouvernement du Parti québécois a pu, sur son projet le plus fondamental, subir un tel échec, et en particulier recueillir si peu de OUI souverainistes, c'est qu'il s'agit d'un parti dominé par des intellectuels qui sont, eux, partisans d'un OUI souverainiste, mais qui, sur ce plan, constitue une sous-classe sociale qui se démarque nettement de l'ensemble de la population québécoise, même d'expression française. En effet, les intellectuels du PQ sont présumément tous des OUI souverainistes. Pour l'ensemble des intellectuels francophones, le tableau indique qu'à peu près la moitié sont partisans d'un OUI souverainiste; à Montréal même, cette proportion atteint 65%. Mais dans le reste de la population, seulement 23% partagent cette option.

Cette prédominance des intellectuels au sein du PQ comporte évidemment des avantages qu'on ne saurait minimiser —

Suite à la page 10

Le vote référendaire selon les groupes d'occupations\* (francophones seulement)

	Intellectuels %	Autres semi-professionnels & techniciens %	Professions libérales %	Administrateurs & propriétaires %	Employés de bureau & vente %	Ouvriers %	Agriculteurs %
OUI souverainistes*	47	42	32	21	33	21	22
OUI néo-fédéralistes	17	19	24	13	15	20	11
NON néo-fédéralistes	16	20	22	36	25	21	25
Non statu quo	3	7	—	10	11	14	14
Tous les OUI	67	61	56	38	49	45	39
Tous les NON	20	30	22	49	38	40	48

\* Il s'agit de l'occupation présente ou de la dernière occupation du chef de famille. Il est à présumer — et c'est ce que l'expérience passée nous enseigne — que si nous avions demandé l'occupation du répondant plutôt que celle du chef de famille, les différences observées ne pourraient être qu'accroîtées. Nous avons cependant procédé comme nous l'avons fait pour maximiser le nombre de répondants déclarant une occupation.

\* Les pourcentages sont calculés à l'intérieur de chaque colonne. La somme des quatre premiers pourcentages dans chaque colonne ne donne pas 100%, car les pourcentages correspondants d'une part aux OUI et NON qui sont demeurés indécis quant à leur raison de voter OUI ou NON et, d'autre part, à ceux qui n'ont pas révélé leur intention de vote ne sont pas présentés. Les pourcentages correspondants aux OUI et NON indécis quant à leur raison sont cependant inclus dans les deux dernières lignes du Tableau, mais non les discrets quant à leur intention de vote.



## La retransmission des répliques au Discours du budget

Ce soir à 22 h 30, suivez la réplique de l'opposition officielle prononcée par Claude Ryan, le chef du Parti libéral.

Demain à 23 h 20, Bertrand Goulet, député de Bellechasse, prendra la parole pour l'Union nationale.

Réalisation: Normand Nicol

15 Québec 30 Hull  
17 Montréal Câble 8

L'AUTRE  
TÉLÉVISION

Radio  
Québec

C'est tout un monde à regarder

UN des paradoxes du référendum, c'est qu'un gouvernement détenant la majorité des sièges au Québec et jouissant d'une cote de satisfaction relativement très élevée — atteignant même un sommet de 67% au moment du référendum, selon le sondage CROP/Radio-Canada d'avril 1980, — ait subi une aussi cuisante défaite sur l'article le plus fondamental de son programme politique, soit son projet de souveraineté-association. Cette défaite est d'autant plus cuisante qu'elle ne se mesure pas seulement par le 40% de OUI obtenus, mais aussi par le fait que les OUI nettement souverainistes — les OUI donnés en vue d'obtenir la réalisation de la souveraineté-association — n'étaient, selon notre sondage, que de 25% dans la population en général et de 32% parmi les francophones.

Comment un parti du gouvernement, sur l'article le plus fondamental de son programme, peut-il apparaître aussi coupé des sentiments de la population? Cela provient, croyons-nous, du fossé qui existe, sur la question nationale, entre les militants et dirigeants du Parti québécois, d'une part, et l'ensemble de la population francophone du Québec d'autre part — sans parler bien entendu de la population non-francophone. Sans doute, ce parti et, en particulier, ce gouvernement représentent-ils au moins tout aussi bien que bon nombre d'autres partis et gouvernements les autres aspirations générales de la population, — comme le suggèrent les hauts taux de satisfaction à son égard, — mais il n'en est pas de même au plan constitutionnel.

En vue d'éclaircir la paradoxe que nous venons d'évoquer, nous procéderons, aujourd'hui à un examen des classes sociales qui ont donné le plus fort appui aux forces du OUI et qui depuis longtemps forment le noyau central du mouvement indépendantiste. Demain, nous examinerons en quoi ces classes sociales se distinguent du reste de la population.

Notre sondage a d'abord permis d'identifier différents groupes d'électeurs au référendum: les OUI souverainistes voulaient d'abord, en votant OUI, obtenir la réalisation de la souveraineté-association; les OUI néo-fédéralistes ne voulaient que déclencher des négociations sur un fédéralisme renouvelé. Quant aux NON, les néo-fédéralistes voulaient d'abord exprimer leur préférence pour un type de fédéralisme renouvelé, et les NON pour le statu quo, leur préférence pour la Constitution telle qu'elle existe actuellement.

Or, ces groupes ne se distinguent pas seulement par leurs opinions et attitudes, mais aussi par leur classe sociale. En particulier, l'option du PQ et celle de l'ensemble de ses militants correspond évidemment à ce que nous avons appelé le OUI souverainiste. Quelles sont, chez les Québécois francophones, les classes sociales où cette position est la plus répandue?

Comme le montre le tableau, parmi les francophones, c'est chez les intellectuels, c'est-à-dire chez les créateurs et diffuseurs de culture (enseignants, professeurs, hommes de science, artistes, auteurs, journalistes, etc.) que l'on retrouve le plus fort appui pour le OUI (67%). En particulier, près de la moitié des intellectuels (47%) se révèlent des OUI souverainistes. Ajoutons que si on ne considère que les intellectuels de moins de 35 ans, on observe que 79% étaient favorables au OUI dont 49% étaient des OUI souverainistes. À Montréal seulement, 80% des intellectuels appuyaient le OUI et 65% étaient des OUI souverainistes. De plus, nos études antérieures ont révélé que les intellectuels de statut supérieur (par exemple, professeurs aux niveaux collégial ou universitaire) étaient encore plus favorables à la cause indépendantiste et au PQ que ceux de statut inférieur (enseignants à l'élémentaire, par exemple). Finalement, tous les sondages indiquent que les étudiants en âge de voter, qui constituent un groupe étroitement associé aux intellectuels et qui font fonction d'intellectuels eux-mêmes aussi longtemps qu'ils sont aux études, sont généralement aussi favorables à la souveraineté que les premiers.

Il y a peu d'autres groupes d'occupations qui ressemblent aux intellectuels en cela, si ce n'est le groupe des semi-professionnels et techniciens, dont ils font d'ailleurs presque tous partie. Dans ce dernier groupe 42% sont des OUI souverainistes et, au total, 61% avaient l'intention de voter pour le OUI. Notons par ailleurs que les intellectuels et les semi-professionnels ne comptent respectivement que pour 7 et 6% de notre échantillon francophone, pour un total de 13%, soit une faible proportion de la population.

À l'autre extrême, nous retrouvons les cadres et administrateurs salariés et les propriétaires de commerce, de même que les ouvriers et les agriculteurs. Dans ces groupes, importants quant au nombre — ils représentent 67% de notre échantillon, soit 20% pour les administrateurs et propriétaires, 43% pour les ouvriers et 4% pour les agriculteurs, — les OUI souverainistes ne se comptent que par un électeur sur cinq (21 ou 22%) alors qu'il y en a environ un sur deux parmi les intellectuels. Dans ces premiers groupes l'ensemble des OUI se situe entre 38 et 45%, étant même en minorité parmi les administrateurs et propriétaires, et les agriculteurs. (Comme notre sondage a sous-estimé la proportion de NON, il y a tout lieu de croire que le OUI fut aussi minoritaire chez les ouvriers.)

Entre ces deux extrêmes, nous retrouvons les personnes de professions libérales, et les employés de bureau et vendeurs, qui comptent respectivement pour 2% et 11% de l'échantillon. Dans ces groupes, à peu près le tiers étaient des OUI souverainistes, et le OUI obtint au total 56 et 49%, respectivement.

On remarquera de plus que chez les intellectuels, mais aussi chez les semi-professionnels, les OUI souverainistes dominent fortement sur les OUI néo-fédéralistes, c'est-à-dire les OUI donnés en vue de promouvoir le fédéralisme re-

# AUJOURD'HUI

Le département de psychologie de l'U de M présente M. Robert Karlin qui donnera une conférence intitulée «Hypnosis, Attention and Brain Function» à midi 30, à la salle D-427 du pavillon Marie-Victorin.

La production des phénols par Myriophyllum spicatum et leur rôle écologique sera le thème du séminaire présenté par Mme Dolores Planas, au pavillon Marie-Victorin, 90, rue Vincent-d'Indy.

M. Maurice Pinard de l'Université McGill donnera une conférence intitulée «Les intellectuels québécois et le référendum» devant le département de communication de l'U de M, à 14 h, au pavillon Marie-Victorin, 90, rue Vincent-d'Indy.

M. David Laidler de l'Université de Western Ontario donnera une conférence intitulée «Say's Law, Money and the Business Cycle» au département de sciences économiques de l'U de M, à 16 h, au pavillon Lionel-Groulx, salle 6143.

M. Janos Baracs parlera de «topologie structurale: géométrie et architecture» et M. Michael Burt parlera de «topologie structurale: lightweight structures» à la faculté d'aménagement de l'U de M, à 17 h 30, au pavillon Déla-Tétrault.

L'École de service social de l'U de M reçoit M. Robert Leaper de l'Université d'Exeter qui parlera de «la fin du Welfare State?» à 20 h, au pavillon 3200 rue Jean-Brillant.

Mme Monique Desroches parlera, avec auditions musicales, de «Validation empirique de la méthode sémiologique en musique: le cas des indicatifs de lambours dans les cérémonies tamoules à la Martinique» à la Faculté de musique, 2375 chemin de la Côte Sainte-Catherine. Rendez-vous à 17 h.

«Vol au-dessus d'un nid de coucou», film américain, sera présenté au ciné-campus de l'U de M, à 19 h 30 et à 21 h 45, au Centre

d'essai, 6e étage du Centre communautaire, boul. Édouard-Montpetit.

Il y aura récital de violon de Mme Jasmine Perron, à la faculté de musique de l'U de M, à 20 h 30, au 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine.

Mme Ruth Hubbard, professeur au département de biologie de l'Université Harvard, donnera une conférence intitulée «The Social Context of Science and Health», à 20 h 30, au pavillon Hall de l'Université Concordia. Entrée libre. Pour inf.: 879-4160.

La section d'études néo-helléniques de l'U de M et l'Association culturelle helléno-québécoise ont le plaisir de vous inviter à la conférence que donnera M. Evangelos A. Moutsopoulos, ancien recteur de l'Université d'Athènes, sur «l'électisme en Grèce ou la philosophie de Pétros Brailas-Arménis», à 19 h 30, au pavillon 3200 Jean-Brillant de l'U de M. Entrée libre.

Cliniques de la Croix-Rouge, à Laval, à l'école Sainte-Dorothée, rue Gravel, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Montréal, au pavillon Maisonneuve de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, boul. l'Assomption, de 9 h 30 à 16 h 30; à l'édifice McIntyre des Sciences médicales de l'Université McGill, rue Drummond, de 10 h à 17 h.

Pour paraître sous cette rubrique, toute demande d'insertion doit nous parvenir, par écrit, au plus tard huit jours avant l'événement à annoncer. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune demande par téléphone. Indiquez si l'entrée est libre ou non; le cas échéant, mentionnez le prix. Ce service est gratuit. Les envois doivent être faits à: Rubrique «Aujourd'hui», LE DEVOIR, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, H2y 1X1.

On a en outre renouvelé l'entente de Norad pour une nouvelle période de cinq ans.

M. Haig a noté que l'on a mis en place plusieurs cadres de travail qui permettront aux fonctionnaires de donner suite aux discussions des deux derniers jours. Le secrétaire d'État a fait remarquer que la nouvelle administration n'a pas l'intention d'enlever les dossiers des mains des fonctionnaires qui s'occupent habituellement des relations canado-américaines.

Il faut en fait situer la visite à Ottawa du président des États-Unis dans la perspective d'une nouvelle administration qui doit s'attaquer de front à une énorme quantité de problèmes. Le président Reagan s'est amené à Ottawa avec l'idée évidente d'établir de bonnes relations personnelles avec le chef du gouvernement canadien.

Après avoir noté que les relations entre les gouvernements ne sont «pas toujours des caresses», M. Haig a expliqué que l'un des principaux objectifs du voyage était d'établir un rapport entre nos leaders respectifs, une compréhension et une compatibilité d'attitude et de pensée. Et en ce sens, je ne pense pas que nous aurions pu attendre un meilleur résultat.

Dans son discours aux Communes, le président Reagan a consacré la plus grande partie de son temps à expliquer sa politique d'austérité à la grande joie des conservateurs qui l'ont applaudi à quelques reprises pendant que les libéraux restaient plutôt embarrassés et que les néo-démocrates bouddaient. Les députés du NPD ont en effet refusé systématiquement d'applaudir le président et quelques-uns ont même refusé de se lever.

Citant un auteur de Calgary, M. Reagan a donné la différence entre une connaissance et un ami: «Un ami aide tandis qu'une connaissance donne simplement des conseils». Le président préfère les amis. Le message était très clair dans son discours.

Et pourquoi voudrait-il l'aide du Canada? Peut-être a-t-il donné la réponse hier aussi: «De ce côté de l'Atlantique, nous devons nous tenir ensemble pour l'intégrité de l'hémisphère», a-t-il lancé, tout comme il lui paraît «essentiel de montrer nos forces internes pour donner au bloc de l'Ouest une meilleure capacité de maintenir la paix et la sécurité dans le monde».

En terminant son discours, il a exprimé ce désir: «cessons de parler de nos différences aujourd'hui».

Pourtant quelques minutes auparavant, M. Trudeau avait fait les remarques suivantes dans son discours de présentation: «Les différences de l'histoire affectent nos relations aujourd'hui, parce qu'elles affectent nos perceptions, nos approches et nos priorités».

Un peu plus loin il ajoutait ceci: «Mais ici au Canada nos propres réalités ont souvent rendu nécessaire l'intervention des gouvernements pour pousser plus loin des entreprises. Ces réalités et cette nécessité sont encore avec nous aujourd'hui».

Ces remarques semblent être une allusion directe à Pétro-Canada et au rôle accru que le gouvernement canadien veut jouer dans le secteur énergétique.

Mais au-delà de ce discours, M. Trudeau, comme M. MacGuigan, est resté dans les commentaires généraux hier. Peut-être en sera-t-il autrement aujourd'hui alors qu'il doit donner une conférence de presse.

## ◆ Gazoduc

fire à convaincre les partis d'opposition qui ont tous deux réagi avec beaucoup de scepticisme à la déclaration ministérielle de M. Bérubé... Et le député libéral d'Outremont, et le député unioniste de Nicolet-Yamaska, M. Serge Fontaine, ont sérieusement mis en doute la prétention du gouvernement voulant que ces travaux de construction puissent être réalisés en 1981.

Dans un second temps, le critique libéral a demandé à M. Bérubé de préciser comment le gouvernement prévoyait le financement de ce projet à qui l'on confierait la gérance. Pour sa part, le porte-parole de l'UN, M. Serge Fontaine, a qualifié de «ballon électoral» l'annonce de l'abolition de la taxe de vente sur le gaz naturel et il a invité le gouvernement à en faire autout pour l'électricité, «un bien essentiel pour la très grande majorité des Québécois».

## ◆ Image

Petit Séminaire de Québec dans ses discours et conférences de presse.

Le chef du NPD a tout autant évité les grandes questions politiques nationales comme la constitution ou l'énergie. «Pourquoi parler de domaines où nous sommes d'accord avec les conservateurs», admet-il candidement. Cela laisse finalement peu d'occasions au chef du NPD pour faire les manchettes des journaux. Il pense cependant que son parti va reconquérir la deuxième place à Queen's Park: «Les Libéraux n'ont pas travaillé très fort. Ils n'ont pas cherché à produire du «visuel» ni à utiliser la télévision».

Les conseillers de M. Cassidy soulignent, eux aussi, que les adversaires de leur leader l'ont toujours sous-estimé: ce fut notamment le cas lorsqu'il conquit la direction du parti malgré l'opposition de tout son caucus.

Les néo-démocrates espèrent donc «briser le cercle vicieux» de la politique ontarienne où les voies de l'opposition se divisent entre libéraux et néo-démocrates, et permettent aux conservateurs de se maintenir au pouvoir depuis 38 ans. «Les libéraux nous ont laissé prendre de l'avance sur le terrain, prétend M. Mike Cassidy. Le parti de M. Stuart Smith devient de plus en plus un parti rural et de droite. Il est quasiment acquis que nous aurons la deuxième place... Après cela, une bonne chasse aux sorcières contre M. Stuart Smith et le Parti libéral disparaîtra de l'Ontario comme il a déjà disparu dans les autres provinces».

Pour sa première campagne électorale, M. Mike Cassidy ne semble pas s'en être trop mal tiré. Les médias et surtout le chef conservateur lui-même, M. Bill Davis, commentent à la prendre assez au sérieux pour l'attaquer. «Il commence à faire notre campagne», constate M. Cassidy.

Mais c'est à une semaine des élections: probablement trop tard. Les sondages indiquent une légère remontée du NPD aux dépens des libéraux. Mais cela risque de donner un gouvernement majoritaire, diminuant d'autant l'importance de l'opposition officielle. Les conseillers de M. Mike Cassidy espèrent quand même que la mauvaise campagne des libéraux, plus que celle du NPD, leur permettra de marquer des points. «Même si je ne réussis pas cette fois-ci, prétend M. Mike Cassidy, je resterai chef de mon parti et je serai un jour premier ministre de l'Ontario».

Les néo-démocrates prétendent en effet être devenus la seule alternative sérieuse aux conservateurs et ils se pensent déjà dans l'antichambre du pouvoir. Même s'ils se sont choisis un chef qui a l'air d'un collègue à côté de M. Bill Davis, les néo-démocrates ont trouvé en Mike Cassidy un fin politicien. Dans un débat avec ses adversaires à Ottawa, ses dix ans d'expérience à Queen's Park n'ont échappé à personne: il arrive au moins à mettre ses politiques à la portée de son public, contrairement à un Stuart Smith qui a toujours un peu le ton ennuyeux du professeur d'université. Mais cela ne suffit peut-être pas à créer l'image d'un futur premier ministre de l'Ontario. La stratégie du NPD de centrer la campagne sur les besoins de la télévision risque de se retourner contre lui: plus on aperçoit Mike Cassidy sur le petit écran, plus il a l'air d'un bon chef de l'opposition, rien de plus.

Si le NPD réussit à devenir la seule vraie alternative au gouvernement conservateur en Ontario, et même à prendre le pouvoir d'ici la fin du siècle, cela aura sans doute été grâce à Mike Cassidy. Mais sans lui.

## ◆ Pologne

duquel quatre lycéens ont été battus par des civils inconnus après avoir demandé à un homme de ne pas déchirer des affiches du syndicat indépendant.

Cet incident est le dernier d'une série d'agressions de membres de Solidarité à travers le pays qui ont été également abordés par M. Walesa et le président du conseil dans leurs discussions.

Solidarité a annoncé que le général Jaruzelski a accepté la création d'une commission mixte gouvernement-syndicat

# Le couple Reagan témoin d'une culture fantôme

par Nathalie Petrowski

Tandis que Frank Sinatra, l'ami de la famille présidentielle, montait sur scène à Atlanta et versait une larme humanitaire pour les enfants assassinés de la ville, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, recevait mercredi soir, en grande pompe et avec force dignité, le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, et son illustre épouse Nancy, au Centre national des arts à Ottawa.

Le bureau de M. Trudeau avait veillé à tout: aux 1.800 invitations, aux tenues de gala, aux flashs, aux fleurs, aux applaudissements forcés et à tout le tralala dont les Reagan sont déjà éperdument intoxiqués.

Pour épater le joyeux couple, pour les distraire du bruit des balles qui résonnent au Salvador ou encore des pluies acides qui rongent les toits du pays, les organisateurs avaient mis au point un gros show, mieux encore, ils avaient imaginé un panorama de la culture canadienne «cost to coast» sur un fond de feuillage d'érable. Les artistes avaient été très au violet, recrutés pour leur représentativité parmi la crème de la crème.

Un peu de québécoïté avec Ginette Reno, Robert Charlebois et André Gagnon; un soupçon de «farwest» avec Dave Broadfoot et les Blue Boys: une petite goutte de culture officielle avec la première ballerine du pays, Karon Kain, et; finalement, un charmant sous-produit à l'américaine avec Anne Murray, la Blanche Neige du Canada.

Aux côtés du premier ministre Trudeau, célibataire et sans fleur cette fois,

pour enquêter sur ces affaires que le syndicat indépendant a rassemblées dans un long document.

Par contre rien n'indique jusqu'ici qu'un accord ait pu se faire sur le problème des dissidents, et notamment du KOR dont les responsables sont l'objet d'un harcèlement croissant de la part de la police.

Créé pour défendre les travailleurs inquiétés après la révolte de Radom, le KOR entretient aujourd'hui des liens étroits avec Solidarité.

La branche Wrocław du syndicat indépendant a averti hier qu'elle se mettrait en grève sur-le-champ si un des membres des comités d'autodéfense sociale était arrêté.

Elle a en outre protesté contre la «ligne conciliatrice» adoptée par la direction nationale du syndicat.

«Cela pourrait créer la fausse impression dans les cercles dirigeants que notre syndicat manque de détermination pour défendre les gens arrêtés pour leurs croyances et s'opposer aux représailles exercées contre les activistes, les experts et les membres de Solidarité», a déclaré la branche de Wrocław.

Elle a en outre lancé un appel à la démission du procureur général polonais, M. Lucjan Czubinski, alors que la branche de Radom demande déjà de son côté l'ouverture d'une enquête sur ses activités.

Le seul résultat positif dans l'immédiat de l'entrevue entre le chef de Solidarité et le président du conseil concerne le règlement de la crise de Lodz.

Outre ceux de Lodz et de Radom, les deux hommes ont également discuté des conflits locaux de Suwalki, Nowy Sacz et Bielsko-Biala, a indiqué Solidarité, mais on ne sait pour l'instant s'ils sont parvenus à des solutions pour les régler.

En revanche le général Jaruzelski a accepté la tenue d'une réunion avec la commission exécutive de Solidarité au complet, qui comprend cinquante membres. Aucune date n'a été fixée.

Par ailleurs, la télévision polonaise a présenté, hier soir, une émission spéciale de 35 minutes sur la «Confédération de la Pologne indépendante» (KPN), organisation d'opposition dont les dirigeants sont actuellement incarcérés.

Muni d'une impressionnante pile de documents, le colonel de la milice Zbigniew Pudysz, porte-parole du ministère de l'Intérieur, s'est appliqué à démontrer devant les caméras que, contrairement aux affirmations du syndicat Solidarité, les dirigeants de la KPN n'étaient pas poursuivis pour «délit d'opinion» mais pour «activités dirigées contre la sécurité de l'État». Ce chef d'accusation les rend passibles de la peine capitale.

Une série de documents adressés à des organisations comme Radio Europe Libre (station américaine émettant en langue polonaise à partir du territoire ouest-allemand) et Pologne Libre (Association d'immigrants polonais aux États-Unis) où émanant d'elles a été présentée aux télespectateurs.

Des enregistrements de conversations téléphoniques «saisis» chez des militants de la KPN ou «fourmis» par des «témoins» ont également été cités comme pièces à conviction.

La KPN a été présentée comme une organisation paramilitaire entretenant d'étroites relations avec les «milieux ranchards ouest-allemands» et proclamant dans ses publications que la «phase finale» de son action serait la prise du pouvoir, au besoin par la «lutte armée».

Mais aucune indication n'a été donnée sur ses effectifs, sur son audience au sein

des Reagan, souriants, comme sous un masque de cire, semblaient s'amuser follement.

Ginette Reno, en direct de Montréal ville olympique via Las Vegas, chanta d'abord en français, la langue officielle de l'Amour puis se rattrapa avec *Love on the rocks*, le dernier succès de Neil Diamond. Seule l'émotion débordante de Ginette Reno échappa à la tour de contrôle de la culture américaine, dont le Canada continue d'être qu'un pauvre satellite.

Car Ginette Reno et ses acolytes, confirmèrent vite que la culture canadienne est un fantôme qui n'arrive à se distinguer de sa puissante voisine qu'à travers son folklore. Cette culture, pleine de bons sentiments et dépourvue d'humour, alimente grassement des feuilles d'érable, des ceintures flechées, du rodéo et des polices montées et cherche encore le filon de sa modernité. Au rythme où vont les choses, elle va le chercher encore longtemps.

Après Ginette Reno et une petite «steppe» folklorique, André Gagnon arriva sur les lieux comme un cheveu sur la soupe refroidi. Oubliant de saluer les visiteurs, le pianota avec son empressement habituel, mais se rattrapa avec Émile Nelligan, une longue pièce lyrique dansée avec passion par la gracieuse Karen Kain. Un frisson, peut-être le seul de la soirée, parcourut la salle.

La voix suave d'Henri Bergeron nous annonça alors que Gordon Lightfoot, un des meilleurs chansonniers du pays, ne serait pas de la partie. Dommage. Les

Good Boys, petits cowboys folklorisants de l'Ouest trop confiant, nous firent regretter doublement son absence.

Le numéro de Charlebois fut le clou de la soirée. Le rideau se leva en retard et faillit décapiter l'idole au passage. Vêtu d'une combinaison blanche, toujours aussi mal à l'aise dans les situations protocolaires, Charlebois apporta avec lui un vent de dissidence. Déclarant d'un air narquois: «excusez-moi, monsieur Reagan, de vous avoir fait attendre, c'est pas Frank Sinatra qui vous ferait cela, il explique qu'il ne venait pas souvent à Ottawa et enchaîna avec *Lindbergh*, une chanson que tous les «frogs» connaissent bien. Il alla même jusqu'à changer le refrain et à l'adapter au programme de la soirée en chantant Panamareagan au lieu de Panamerican. Avec ses grandes mélodiques romantiques et sa façon particulière de phraser les mots, Charlebois fut le seul à risquer l'originalité et à déroger de ce tableau canadien trop gentil et trop complaisant. Après Charlebois, la soirée sombra dans la monotonie. Dave Broadfoot qui a dû acheter son humour à rabais, nous fit tout à coup regretter les basses des comiques américains. Quant à Anne Murray, ensevelie sous une montagne de paillettes vertes, elle commença d'une voix mielleuse et bergante et s'endormit en cours de route à force de répéter toujours les mêmes couplets.

La soirée se termina sur la triste image des vedettes en rang d'oignon attendant la bénédiction présidentielle tandis qu'au autres postes, des nouvelles toutes fraîches du Salvador levèrent le rideau sur le côté moins sympathique et moins rassurant de l'ère Reagan.

«L'avantage de telles formules intermédiaires, grâce en partie à la modération des programmes qu'elles comportent souvent, est d'élargir les assises sociales des forces de changement et ainsi de rendre plus probable la mise en oeuvre de tels programmes. Ainsi, au début des années soixante, comme nos travaux l'indiquent, la classe moyenne dans son ensemble, tant francophone qu'anglophone, et sans grandes variations appuyait très fortement les libéraux et leurs projets de réforme. Il n'en est évidemment pas ainsi dans le cas du Parti québécois, comme nous l'avons vu.

Dans le cas qui nous concerne, les intellectuels se sont eux-mêmes transformés en classe dirigeante au sein du Parti québécois, sans passer par l'intermédiaire d'une autre classe politique, et ils ont même réussi à parvenir au pouvoir comme «bon gouvernement», s'affichant comme étape au plan constitutionnel et comme relèvement modéré au plan socio-économique. Mais malgré certains aménagements de forme, ils ont maintenu intacte l'option souverainiste fondamentale.

Non seulement les intellectuels francophones du PQ ne sont-ils pas passés par l'intermédiaire de classes dirigeantes plus larges, mais un segment important de la classe moyenne francophone — les cadres, administrateurs et hommes d'affaires — constitue même leurs adversaires les plus irréductibles. Nous considérons cette faillite de l'intelligentsia à mobiliser cet important segment de la classe moyenne francophone comme particulièrement importante pour expliquer l'échec référendaire. L'absence d'un large consensus des élites intellectuelles, politiques et économiques rendait au départ la tâche des indépendantistes particulièrement ardue, surtout si on considère que les motivations des élites économiques opposées à l'indépendance trouvent un écho certain dans l'ensemble des classes inférieures.

Bien plus, les strates supérieures de l'intelligentsia, où se retrouvent en plus grande proportion les défenseurs de la cause souverainiste sont aussi celles qui sont les plus coupées de l'ensemble de la population. (Après tout, les universités, Radio-Canada, Radio-Québec et LE DEVOIR par exemple, n'ont qu'une audience bien restreinte dans l'ensemble de la population, comparativement à leurs compléments ou concurrents respectifs).

Dans de telles circonstances, il ne nous apparaît pas surprenant qu'entre d'une part l'intelligentsia québécoise et son parti et, d'autre part, la masse des francophones, il y ait encore un tel fossé sur le projet de souveraineté du Québec.

Nos données, comme celles de plusieurs autres sondages, suggèrent en effet qu'il reste un long chemin à parcourir avant de convertir une majorité à l'option souverainiste comme telle.

En somme, un parti politique enraciné d'abord dans l'intelligentsia comporte des faiblesses tant à cause de la grandeur restreinte de ce groupe, lorsqu'il s'agit d'établir des assises sociales aussi étendues que possible, qu'en vertu du caractère radical qui caractérise souvent ses projets, lorsqu'elle devient une classe dirigeante.

(À suivre)

Notes  
(1) Données tirées de Daniel Latouche, Guy Lord et Jean-Guy Vaillancourt, *Le Processus électoral au Québec: les élections provinciales de 1970 et 1973*, Montréal, Hurtubise HMH, 1976, p. 192n.  
(2) Voir Réjean Pelletier, «Une voie québécoise vers la social-démocratie», *LE DEVOIR*, 19 octobre 1973.

12 mars  
par la PC et l'AP

1977: le président Sadate déclare que l'Égypte ne permettra pas qu'un seul pouce de territoire demeure sous occupation israélienne;  
1978: le gouvernement nigérian annonce l'exécution de 30 personnes, dont un ancien ministre de la Défense, accusées de tentative de coup d'État;  
1972: échange d'ambassadeurs entre la Chine et la Grande-Bretagne;  
1981: l'île Maurice proclame son indépendance;  
1967: Indira Gandhi devient premier ministre de l'Union indienne;  
1930: Gandhi lance sa campagne de désobéissance civile contre les Britanniques;  
1881: les troupes françaises occupent Tunis;  
1854: alliance franco-britannique avec la Turquie contre la Russie.  
1507: mort de César Borgia.  
Ils sont né en 12 mars: Thomas Arne, musicien anglais (1710-1778); Liza Minnelli, chanteuse et actrice américaine (1946).

## ◆ Législature

gnait de l'imminence des élections. Des deux côtés de la chambre se sont multipliées les allusions à la date des élections à tout propos et les discours comme les interventions de chacun étaient sans contredit de nature électorale.

C'est du moins ainsi que l'opposition libérale a accueilli une déclaration ministérielle du ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, sur une série de mesures concernant la distribution du gaz naturel au Québec. Deux projets de loi du gouvernement, l'un proposant la création d'un fonds minier et l'autre instituant la Société du Palais des congrès de Montréal, fut aussi accueilli de la même manière par l'opposition.

Ces deux projets de loi, ainsi que trois projets de loi privés déposés hier, ne pourront de toute évidence être adoptés avant les élections, et, d'un ton sarcastique le leader parlementaire libéral, M. Gérard-D. Lévesque, n'a pu s'empêcher de demander quand ils seraient étudiés. Du tac au tac, le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, lui proposa le 13 avril.

A deux reprises, l'opposition libérale a eu l'occasion de tester l'un de ses thèmes électoraux, à savoir que le gouvernement Lévesque a perdu toute crédibilité.

Ainsi à la période des questions, le député de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, porte-parole libéral en matière de finances, a interrogé longuement le ministre des Finances sur son budget, ten-

tant de démontrer que M. Jacques Parizeau ne pouvait garantir que le déficit de \$3 milliards annoncé mardi soir ne sera pas au bout de la ligne beaucoup plus élevé, comme cela s'est produit particulièrement au cours de la dernière année.

Ce faisant, M. Lalonde a ouvert un débat qui a permis à M. Parizeau de dire que sauf l'incertitude liée à l'inflation et à la fluctuation des taux d'intérêt, il assurait que son budget de mardi représentait bien ce vers quoi on se dirige.

Le ministre des Finances a répliqué que la crédibilité du gouvernement était sûrement meilleure que celle du Parti libéral lorsqu'il annonçait des compressions budgétaires de \$1 milliard et des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers. M. Parizeau a reproché à ce propos aux libéraux leur incohérence, «eux qui annoncent une semaine qu'ils baisseront les impôts sur les riches et l'autre semaine qu'ils les augmentent, eux qui annoncent par ailleurs une série de mesures qui feront augmenter le déficit puis annoncent qu'ils augmenteront les impôts plutôt que le déficit».

Dans un deuxième temps, les députés libéraux ont pu s'en prendre à la crédibilité du gouvernement quant à sa gestion générale de l'économie et quant à ses politiques constitutionnelles.

L'opposition libérale avait en effet inscrit au feuillet une motion affirmant que «ce gouvernement dont l'orientation demeure centrée sur la souveraineté-association et sur une conception interventionniste de l'État ne peut renouveler le fédéralisme canadien et promouvoir la véritable relance de l'économie québé-

coise». Le mercredi étant une journée dite des députés, cette motion était alors débattable donnant l'occasion au gouvernement et à l'opposition de donner un avant-goût de leurs discours électoraux.

Pour le Parti libéral, M. Gérard-D. Lévesque a dénoncé longuement la confusion qu'entretient le Parti québécois à propos de son option fondamentale, la souveraineté-association. S'appuyant sur les déclarations de députés, de ministres, sur des décisions du Conseil national du Parti québécois, il a affirmé que le PQ ne met en velleuse cette option que pour la durée de la campagne électorale et que comme en 1976, dès le lendemain de l'élection, on reparlera d'un nouveau pays à mettre sur la carte du monde. Pour M. Lévesque on ne peut confier à un tel parti la mission de renouveler le fédéralisme canadien comme le peuple québécois l'a demandé au référendum.

Pour le gouvernement, M. Claude Charron, a déclaré que les 300.000 membres du Parti québécois n'abandonnent certes pas leur conviction que la souveraineté-association demeure à leurs yeux la meilleure solution quant à l'avenir du Québec. Cela ne les empêche pas de respecter la décision référendaire et de continuer à défendre le Québec et ses intérêts. À cet égard, il affirme que le Parti québécois est certes mieux placé que le Parti libéral dont le chef, M. Claude Ryan, affirme que la première chose qu'il fera une fois élu sera de dire à Trudeau: «Boss, come back to the bargaining table». Ce «boss» que donne Claude Ryan à Trudeau est révélateur, selon Claude Charron, de l'ordre de valeur du chef du PLQ.

Moi un pollueur?  
AQTE JAMAIS!

## \$1 milliard de revenus pour la Caisse de dépôt

Au cours de son quinzième exercice, clos le 31 décembre 1980, la Caisse de dépôt et de placement du Québec a enregistré des revenus de \$1.13 milliard, alors que l'ensemble des biens sous gestion atteignait \$11.75 milliards, une augmentation de près de \$2 milliards, soit de 20.5%.

Le rapport de gestion 1980, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, révèle que la Caisse de dépôt a reçu des contributions nettes de \$888.1 millions pendant l'année. Le Régime de retraite des employés du

gouvernement et des organismes publics a été le déposant dont les contributions ont été les plus importantes, soit \$258.6 millions.

La Régie des rentes du Québec demeure le plus important déposant même si elle a vu la part relative de son avoir décroître de nouveau pour se situer à 58.7% au regard de 62.4% à la fin de l'exercice précédent.

Des quatre autres principaux déposants, c'est la portion globale des régimes administrés par la Commission administrative du régime de retraite qui a le plus

progressé, atteignant 15.3% comparativement à 13.3% en 1979. Suivent dans l'ordre d'importance: la Commission de la santé et de la sécurité du travail (9.6%), l'Office de la construction du Québec (8.2%) et la Régie de l'assurance automobile du Québec (7.6%).

Sous la signature de M. Jean Campeau, président du conseil et directeur général, le rapport signale que les placements à long terme de la Caisse de dépôt ont augmenté de \$2.17 milliards au cours de l'exercice. Compte tenu de la réduction de \$20.8 millions

au poste des valeurs à court terme, la hausse de l'ensemble des placements s'est située à \$1.95 milliard.

L'accroissement en titres à long terme du secteur public a été de \$1.66 milliard. La variation nette en titres du secteur privé s'établissait à \$510 millions au regard de \$658 millions en 1979, cet écart s'expliquant notamment par une diminution de la demande de financements hypothécaires et par la faible augmentation des placements en obligations d'entreprises. Par contre, l'augmentation sans précédent de \$390.7 millions en actions et valeurs convertibles a entraîné le redressement de la pondération de ces titres dans l'ensemble des placements, laquelle a été portée à 13%.

Les obligations constituaient 75.7% de tous les placements, comparativement à 73.6% en 1979. Cette progression est en grande partie le résultat du relèvement au poste des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, qui représente maintenant 53.4% de l'ensemble des placements.

Le rapport signale qu'en raison de la volatilité et de la vulnérabilité du marché, la Caisse de dépôt a «praticqué la prudence» par la réduction du terme moyen de ses portefeuilles de placements obligataires et par l'acquisition de titres comportant un privilège d'échange ou d'encaissement avant terme. À la fin de l'exercice, le rendement global de l'échéance en moyenne pondérée des portefeuilles obligataires du fonds général, des fonds spécialisés «O» et «G» et du fonds particulier était de 10.75% et l'échéance, de 15 ans, 9 mois.

La Caisse de dépôt a affecté \$1.486 milliard à l'achat d'obligations sur le marché primaire en 1980, comparati-

vement à \$1.18 milliard en 1979. Quant aux obligations du gouvernement du Canada, l'encours a augmenté de \$211.1 millions au cours de l'exercice.

Les achats effectués par la Caisse de dépôt en titres à long terme émis par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec totalisaient \$1.375 milliard, soit \$975 millions et \$400 millions, respectivement. Sa participation aux financements à long terme de ces émetteurs sur le marché canadien a été de 64% au regard de 55% en 1979. Pour ce qui est de la proportion des place-

ments privés dans l'ensemble de ces achats, elle a été de 76% en 1980, comparativement à 83% en 1979.

La participation de la Caisse de dépôt aux nouvelles émissions municipales, scolaires ou garanties par octroi a augmenté sensiblement en 1980. Par des achats de l'ordre de \$111 millions sur le marché primaire, elle s'est approprié environ 13% du total de ces émissions par rapport à 9% en 1979.

Le marché monétaire a connu une importante activité en 1980 et le volume des transactions de la Caisse de dépôt

s'y est élevé à \$16.4 milliards. L'encours mensuel des valeurs à court terme a été de \$575.3 millions en moyenne durant l'exercice par rapport à \$932.3 millions en 1979. Sur ce marché, la Caisse de dépôt considère qu'elle a notamment contribué à l'établissement des mécanismes du marché des bons du Trésor du Québec.

Malgré une progression moins spectaculaire en 1980, la valeur inscrite des placements dans le secteur privé atteignait \$3.44 milliards, en hausse de \$510 millions sur 1979. Ces placements s'établis-

saient comme suit: actions et valeurs convertibles, \$1,496.4 millions; obligations d'entreprises publiques et privées, \$964.3 millions; financements hypothécaires, \$951 millions; et investissements immobiliers, \$31 millions.

En fin d'exercice, le département des investissements en actions de la Caisse de dépôt administrait un total de près de \$1.5 milliard de valeurs boursières, \$2.2 milliards de titres de propriété et de valeurs convertibles d'entreprises canadiennes, dont \$879.4 millions au fonds général.

Suite à la page 12

## Cité du Cinéma: c'est à l'entreprise d'agir

par Marie-Agnès Thellier

Même si le «dada» actuel du maire Jean Drapeau est un projet de train à grande vitesse reliant Montréal à New York, la «Cité du Cinéma» n'est pas complètement abandonnée.

«C'est une demande venue du milieu du cinéma qui ne se concrétisera que si l'entreprise privée se montre preneur», a répondu M. Pierre Shooner, directeur général de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) à l'issue d'une conférence sur «Montréal après le Sommet économique».

Invité hier midi par la Société canadienne des relations publiques, M. Shooner a expliqué que le manque d'espaces dont se plaint le Port, en ex-

pansion extraordinaire depuis quatre ans, ne pouvait être solutionnée par l'abandon du projet de Cité du Cinéma, entre les quais Jacques-Cartier et Alexandra car ces quais font partie de la «fenêtre sur le fleuve» obtenue pour la population.

«Depuis que le milieu cinématographique s'est plaint de manquer d'équipements, on a vu des initiatives importantes comme le rachat du Studio 42 et les investissements majeurs dans l'Est de Montréal. Est-ce suffisant pour l'instant?» s'est demandé le directeur de la CIDEM, dont un comité travaille encore sur l'équipement cinématographique de Montréal.

Après avoir énuméré les décisions prises au Sommet qui intéressent davantage la ville de Montréal, M. Shooner a souligné le courage des quatorze ministres du gouverne-



Pierre Shooner

## Paul Guy à la tête de la CVMQ

M. Paul Guy vient d'être nommé à la présidence de la Commission des valeurs mobilières du Québec, succédant ainsi à M. Gérard Lacoste.

Depuis le mois de juin 1980, M. Guy est responsable des opérations à la Bourse de Montréal. Il fut auparavant durant sept ans à l'emploi de la Commission des valeurs mobilières.

De 1975 à 1980, il occupa le poste de directeur général après avoir été en charge des services de la surveillance et de l'enregistrement.

Agé de 45 ans, il a été également à l'emploi du gouvernement du Québec dans différents ministères.

Pour sa part, M. Lacoste a décidé de quitter l'organisme de réglementation afin de poursuivre des études aux États-Unis. Celui-ci avait succédé à M. Robert Demers qui était alors devenu président de la Bourse de Montréal. La semaine dernière, M. Demers décidait de quitter sa fonction pour prendre la direction d'une maison de courtage montréalaise, Maison Place-ments Canada.

La nomination de M. Guy devrait être annoncée officiellement au cours des prochains jours.

ment du Québec qui ont participé aux débats. «Ce n'est pas arrivé souvent dans le développement économique que des ministres osent s'asseoir autour d'une table avec tant de gens aux intérêts divergents. Il y a quelques années, il était difficile de rencontrer un ministre sur une question de développement économique et surtout de le voir s'impliquer, prendre sur place une décision et répondre aux questions», a souligné M. Shooner.

Après avoir été sous-ministre adjoint du Ministère de l'industrie et du commerce pendant quatre ans, l'ancien «M. Chambre de Commerce» est capable d'apprécier le courage qu'il faut aux ministres pour «se mettre au bâton».

«L'un des plus grands résultats des sommets, c'est que désormais les décideurs à Québec sont disponibles et accueillants», a précisé M. Shooner.

Après avoir raconté la préparation du Sommet pendant dix huit mois, le directeur de la CIDEM a estimé que la concertation accomplie d'abord entre la Ville, la Communauté urbaine, la Conférence des maires de banlieue et le gouvernement, puis avec Laval et la Rive-Sud, était un événement très important et «une des meilleures sessions d'éducation économique».

Montréal a apprécié être reconnu comme pôle de développement après s'être sentie rejetée pendant vingt ans. L'étude sur la faisabilité du TGV, le déblocage du dossier Port, le programme de restauration industrielle, l'accord sur un Parc de l'innovation, peut-être la création d'un musée de la Science et de la technologie, lui ont semblé des points marquants, à côté de la structure unique de promotion touristique et du Centre d'accueil touristique. Montréal connaît jeudi la structure administrative du Centre des Congrès proposée par le ministre Duhaime et qu'il lui faudra «apprivoiser».

Quant à l'absence du fédéral au Sommet «nous, à Montréal, on est comme des enfants devant des parents qui divorcent: on veut aller chercher le maximum des deux bords...», a conclu en boutade M. Shooner.

«toutes les mesures appropriées pour défendre les intérêts des actionnaires». Ils ont ajouté qu'ils recommanderont le rejet de l'offre non sollicitée de Seagram lors d'une réunion du conseil d'administration qui se tiendra jeudi.

Entre-temps, l'OPA a provoqué une très forte hausse de l'action St. Joe Minerals à Wall Street. Celle-ci a clôturé à \$45.25, contre \$30 ces derniers jours et contre le prix d'achat de \$45 proposé par la société canadienne. L'action Seagram, par contre, a terminé la séance à \$53.375, en retrait de \$1.875 sur la veille.

L'offre de Seagram's est conditionnelle à son acceptation par les détenteurs d'au moins 51% des actions.

L'été dernier, la plus grande distillerie au monde céda sa participation dans Texas Petroleum pour un montant

## Seagram jette son dévolu sur St. Joe Minerals: \$2 milliards

par Michel Nadeau

Moins d'un an après avoir vendu sa filiale dans le secteur pétrolier, la compagnie Seagram's a décidé de retourner dans le domaine des richesses naturelles en annonçant hier la présentation d'une offre de \$2.1 milliards pour la totalité des actions de la firme St. Joe Minerals, un important producteur américain de plomb, de zinc et de charbon.

L'entreprise contrôlée par les frères Charles et Edgard Bronfman propose \$45 pour chacune des 46 millions d'actions de St. Joe Minerals, une compagnie dont le siège social est à New York.

Cette proposition a cependant été qualifiée de «très insuffisante» par ses dirigeants. Dans un communiqué publié quelques heures après l'annonce de l'offre, ceux-ci ont indiqué qu'ils allaient prendre

«toutes les mesures appropriées pour défendre les intérêts des actionnaires». Ils ont ajouté qu'ils recommanderont le rejet de l'offre non sollicitée de Seagram lors d'une réunion du conseil d'administration qui se tiendra jeudi.

Entre-temps, l'OPA a provoqué une très forte hausse de l'action St. Joe Minerals à Wall Street. Celle-ci a clôturé à \$45.25, contre \$30 ces derniers jours et contre le prix d'achat de \$45 proposé par la société canadienne. L'action Seagram, par contre, a terminé la séance à \$53.375, en retrait de \$1.875 sur la veille.

L'offre de Seagram's est conditionnelle à son acceptation par les détenteurs d'au moins 51% des actions.

L'été dernier, la plus grande distillerie au monde céda sa participation dans Texas Petroleum pour un montant

de \$2.3 milliards au groupe Sun Oil.

La firme Arthur D. Little, de Boston, devait préparer une étude sur les possibilités d'investissement à travers le monde en dégageant les secteurs offrant les meilleures possibilités de rendement.

Seagram's a jeté son dévolu sur une entreprise minière assez diversifiée. Un peu plus de la moitié des ventes de St. Joe Minerals proviennent du charbon; le plomb représente 21% de l'ensemble alors que la part du zinc dans le chiffre d'affaires était de 13% en 1979. Le pétrole compte pour environ 5% des revenus bruts de \$1.3 milliard en 1980. Les profits ont été de \$117 millions au cours du dernier exercice soit un peu moins que les \$128 millions gagnés par Seagram's avec des ventes de \$2.5 milliards.

Plus de 40% des actions appartiennent à des investisseurs institutionnels. Il faudra voir leur réaction à la proposition de Seagram's. Au total, 19,430 actionnaires étaient inscrits aux livres l'an dernier.

sède des propriétés intéressantes dans la Mer du Nord de même qu'une mine d'or (El Indio) au Chili.

St-Joe Minerals a cédé la moitié de sa participation dans des mines de charbon au groupe Shell l'an dernier contre une somme de \$680 millions. Cette alliance prévoit sortir quelque 40 millions de tonnes de charbon du Missouri à compter de 1984.

La valeur des actions a oscillé entre \$20 et \$40 de 1974 à 1979 alors que la compagnie toucha un sommet de \$75 environ. En décembre dernier, on décida de fractionner les actions sur la base de deux pour un. Le dividende versé est d'environ \$1.00 par année.

Plus de 40% des actions appartiennent à des investisseurs institutionnels. Il faudra voir leur réaction à la proposition de Seagram's. Au total, 19,430 actionnaires étaient inscrits aux livres l'an dernier.



**une force qui croît**

Le Groupe La Laurentienne administre près de deux milliards en capitaux et protège ses assurés pour près de dix-neuf milliards de dollars d'assurance-vie en vigueur

Actif	Revenus
(en milliers de dollars)	
242,000	73,000
118,000	81,000
30,500	3,280
1,400,000	438,600
22,500	4,000
30,000	6,500
2,300	10,000
1,845,300	616,380

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE  
LA PRÉVOYANCE ET SES FILIALES  
LE FONDS LAURENTIEN INC.  
L'IMPÉRIALE  
FONDS F-I-C INC.  
LES PLACEMENTS IMMOBILIERS  
LA LAURENTIENNE INC.  
VOYAGES LA CITÉ INC.

**LE GROUPE LA LAURENTIENNE**

Extraits de notre 42ième rapport annuel / Le rapport annuel 1980 est disponible au Service des relations publiques du Groupe La Laurentienne, 500, Grande-Allée est, Québec G1R 2J7.

**Un mode d'épargne supérieur**  
Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

**14 1/4 %**  
Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum \$500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujet à changement.

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

**TRUST GÉNÉRAL DU CANADA**  
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept-Îles 968-1830 Rivière-du-loup 862-7286  
Chicoutimi 549-6490 Québec 688-0630  
Alma 668-3391 Lévis 833-4450  
Rimouski 724-4106 Trois-Rivières 379-7230 Ottawa 238-4900

Montréal 866-9641  
Outremont 739-3265  
Hull 771-3227

## au jour le jour

### ■ Fermes informatisées

Verrons-nous un jour des ordinateurs sur nos terres agricoles? Hier, les firmes Ist-Copa, de Montréal, et Canfarm Coopérative Services, de Guelph, ont annoncé la formation d'une nouvelle société, Canfarm, qui offrira une gamme de services spécialisés d'informatique aux agriculteurs canadiens. Entre autres, Canfarm mettra au point de nouveaux services dans le but de relever les normes d'efficacité de l'exploitation agricole. Ist-Copa est une filiale de l'industrielle, compagnie d'assurances, et du mouvement coopératif agro-alimentaire.

### ■ Rolland, un profit fin

La société papetière Rolland a réalisé des ventes de \$166,9 millions en 1980, soit près de \$7 millions de plus que l'année précédente. Cependant, ses bénéfices nets ont diminué, passant de \$6,5 millions ou \$3,55 l'action à \$5,9 millions ou \$3,20 l'action. Elle doit en partie ce profit à la vente des actions de Consolidated Bathurst laquelle a entraîné un gain extraordinaire de \$3,3 millions ou \$1,80 l'action. Les usines québécoises de la compagnie sont sises à Saint-Jérôme et Mont-Rolland.

### ■ Relationniste en herbe

Visite remarquable hier à la salle de rédaction du DEVOIR. Un adolescent de 15 ans, Benoit Selinger, a remis un cahier de presse contenant des informations sur sa campagne... l'ICOP ou l'Industrie de coton ouaté personnalisée. À sa première expérience comme «directeur promotion-publicité», le visiteur a expliqué qu'il était devenu important de faire connaître sa société au public pour qu'elle poursuive sa lancée. Au cours de son premier trimestre, l'ICOP a vendu 188 chandails; seulement deux furent retournés. Le profit net s'est élevé à \$440. Le capital-actions se situe à \$130. On aura sûrement deviné qu'il s'agit de l'une des compagnies des Jeunes Entreprises...

### ■ Seagram cuve ses dollars

La Compagnie Seagram a enregistré au cours du deuxième trimestre des ventes et des profits records. Le chiffre d'affaires passe à \$778,206,000 pour le trimestre et à \$1,555,756,000 pour le semestre, ce qui représente des hausses de 9% et 10% respectivement par rapport aux périodes comparables de l'exercice précédent. Au deuxième trimestre, le bénéfice d'exploitation (c'est-à-dire le bénéfice avant les intérêts perçus, les variations de change et les impôts sur le revenu) a augmenté de 19% pour s'établir à \$61,918,000. Il a progressé de 21% au cours du premier semestre, pour s'inscrire à \$161,010,000.

### ■ Volkswagen déficitaire

Décidément, l'industrie automobile américaine ronge ses freins. Hier, la compagnie Volkswagen de America a annoncé qu'elle a subi des pertes financières variant entre \$30 et \$40 millions US en 1980. Elle joint ainsi le club des producteurs automobiles déficitaires, déjà formés de Chrysler (\$1,71 milliard), Ford (\$1,5 milliard), General Motors (\$763 millions) et American Motors (environ \$60 millions). Au total donc, les pertes de l'industrie s'élevaient à plus de \$4 milliards.

### ■ MacMillan Bloedel convoité

La société d'État B.C. Resources Investment Corp. a présenté une offre de \$285,2 millions pour prendre le contrôle de MacMillan Bloedel, le plus gros producteur forestier au Canada. Déjà détentrice de 20% des actions, B.C. Resources désire acheter 6,2 millions d'actions additionnelles qui porteraient sa part à 49%. À la fermeture du marché boursier de Toronto hier, la valeur des actions des deux compagnies était respectivement de \$43 et \$5,75 l'unité. Si cette transaction se réalise, B.C. Resources sera l'une des firmes forestières les plus importantes au pays. Elle contrôle déjà Canadian Cellulose (100%) et B.C. Coal (66%) qui est le plus gros producteur canadien de charbon.

### ■ Avec ou sans ordinateur?

Sollicités de toutes parts pour s'équiper en mini-informatique, les chefs de PME peuvent aujourd'hui participer à un Symposium sur «l'ordinateur et la PME» organisé par le Centre d'entreprise de l'Université de Sherbrooke. La faculté d'administration y est transformée en exposition pour 18 manufacturiers tandis que deux colloques différents regroupent d'une part les PME qui n'ont pas d'ordinateurs et d'autre part les PME qui ont un ordinateur (et des problèmes...) Un succès populaire assuré auprès de 250 entreprises.

### ■ En raccourci

Le Crédit Foncier a porté son taux sur les prêts ordinaires de 15,5 à 15,75% pour un à cinq ans... Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a octroyé \$470,175 en subventions à 17 entreprises manufacturières du Québec. On prévoit la création de 125 emplois et des investissements de \$2 millions... Record abattu au Brésil: le taux d'inflation de la dernière année terminée en février a grimpé à 119,5%... La France va engager cette année un programme quinquennal d'étude d'une voiture consommant trois litres aux 100 kilomètres... Réagissant au sévère budget d'austérité du gouvernement britannique, la Bourse de Londres a enregistré hier sa plus forte baisse quotidienne depuis près de deux ans... La Banque Royale et la Banque Toronto-Dominion ont abaissé leur taux de prêts de base en numéraire américain d'un demi-point, le ramenant de 18,75 à 18,25%.

André Bouthillier

# Les hommes d'affaires qualifient le budget de tour de passe-passe

par André Bouthillier

Les hommes d'affaires estiment que le Québec n'a pas de véritable budget pour l'année financière en cours puisque la plupart des promesses contenues dans le discours sur le budget visent les années 1982 et 1983.

Ainsi, au lieu de favoriser les compagnies, la réforme de la fiscalité des entreprises amorcée par le ministre québécois des Finances dans son dernier budget entrainera des

hausse nette d'impôt de \$208 millions pour la pleine année d'imposition de 1981. Toutefois, M. Jacques Parizeau assure que les sociétés privées profiteront d'un abaissement de leurs charges fiscales de l'ordre de \$183 millions en 1982 et 1983.

Qualifié de «tour de passe-passe», les mesures de la réforme fiscale de M. Parizeau ont semé le doute dans le milieu des affaires. Le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Pierre

Tremblay, a même confié au DEVOIR qu'il n'arrivait pas à dire «si c'était un bon ou un mauvais budget».

Cette difficulté tient au fait que le ministre des Finances, fidèle à son habitude, a étendu quelques-unes de ses mesures sur deux ou trois années. Ainsi, sur les trois principales mesures intéressant les entreprises, la plus positive ne sera appliquée qu'en 1982. «Comment voulez-vous prédire ce qu'il adviendra à la fin de l'année fiscale en cours?», a

demandé M. Tremblay. Là est l'astuce de M. Parizeau: il annonce des mesures qu'il juge bonnes mais qui ne sont effectives que dans plusieurs mois seulement. Entre-temps, il vous passe quelques petits «saps» qui vous augmentent votre fardeau fiscal».

Les mesures de la réforme de la fiscalité des entreprises sont l'augmentation de la contribution des employeurs aux services de santé, la hausse de la taxe sur le capital et la réduction par étapes du

taux d'imposition sur les profits des compagnies.

Les principales réactions du milieu des affaires sont les suivantes:

■ Conseil du patronat du Québec: Le budget ne contient pas de mesures véritables permettant d'encourager les investissements. M. Parizeau a oublié les demandes du CPQ relatives aux droits successoraux et à la baisse des impôts des haut-salariés qui sont plus taxés que les mieux nantis de l'Ontario. Le niveau élevé du déficit est devenu inacceptable. Aucun choix politique ne justifie pareil déficit.

■ Conseil des gens d'affaires du Québec: le budget de M. Parizeau est remarquable. Le conseil appuie la continuation des mesures pour réduire le fardeau fiscal des particuliers et croit que le budget fait face à la dure réalité de la stagnation économique.

■ Association des restaurateurs du Québec: cette association est amèrement déçue de la décision du ministre des Finances de ne pas abolir la taxe sur les repas. «Elle pénalise quotidiennement un million de Québécois qui doivent se rendre manger au restaurant», note un communiqué.

■ Chambre de commerce du district de Montréal: au lendemain du Sommet sur l'économie du grand Montréal, le Discours sur le budget contient des mesures qui vont ralentir le développement de la métropole. Selon le président, M. Pierre Lortie, la réponse de M. Parizeau est claire: sa vision est étroite et paroissiale. Montréal est une région comme les autres.

\$165 millions, dont \$150 millions d'Hydro-Québec

## Les sociétés d'État devront verser des dividendes au Trésor

par Michel Nadeau

QUÉBEC — Ayant, dans plusieurs cas, touché le seuil de la rentabilité, les sociétés d'État devront désormais verser une partie de leurs bénéfices au Trésor québécois. Ces contributions devraient atteindre \$165 millions au cours de l'exercice financier 1981-1982. À elle seule, Hydro-Québec fournira \$150 millions.

C'est ce qu'a indiqué, mardi, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, en annonçant que, compte tenu de ses besoins relativement modestes à très court terme, Hydro-Québec aura désormais à acheminer une partie de ses profits vers les coffres du ministère du Revenu. Les sociétés d'État à caractère industriel ou commercial, comme la Société générale de financement, Soquem, Rexor ou Soquia, devront consacrer 20% de leurs gains nets au versement de dividendes à l'ac-

tionnaire unique.

Dans un chapitre sur la fiscalité des sociétés d'État, le ministre des Finances a rappelé, dans son discours sur le budget, l'évolution de ces organismes au cours des 20 dernières années. «Les sociétés d'État doivent maintenant être amenées à une politique de dividendes qui corresponde à leur situation réelle», a dit M. Parizeau.

Ces sociétés d'État devront donc se comporter comme leurs concurrents du secteur privé et rémunérer l'actionnaire qui a investi dans le capital de ces entreprises. La norme du 20% des profits ordinaires pourra cependant tenir compte des pertes encourues au cours des deux années précédentes. Évidemment, ces mesures ne touchent pas les «monopoles fiscaux» comme la Société des alcools et Loto-Québec qui continueront de diriger vers le Trésor québécois la quasi-totalité de

leurs bénéfices.

Affirmant que les \$300 millions investis dans la nationalisation de l'électricité en 1963 constituaient «le meilleur placement qu'ait jamais fait la collectivité québécoise», le ministre des Finances s'est livré à un exercice de calcul public des entrées et sorties de fonds d'Hydro-Québec au cours des trois ou quatre prochaines années, avant que ne démarre l'audacieux programme d'équipement.

De 1975 à 1979, les profits d'Hydro-Québec ont grimpé annuellement de plus de 34% et dépassent maintenant les \$700 millions. «Ayant sextuplé ses profits en dix ans, l'Hydro est maintenant menacée, si l'on peut dire, de payer ses barrages comptant», de lancer à la blague le ministre québécois. Selon lui, les revenus internes (profits et amortissement) comptent pour 60% des investissements d'Hydro-Québec dans un avenir rapproché. L'organisme du boulevard Dorchester est capable de faire davantage sur les marchés financiers. Réduire les tarifs encouragerait la consommation.

Aussi, Hydro-Québec devra verser une redevance qui ne perturberait pas son équilibre financier. Cette redevance, inscrite dans la loi d'Hydro-Québec, devrait répondre à deux critères financiers très précis: Les réserves constituées devront évaluer au moins 25% du total des réserves et de la dette à long terme et les profits, moins la redevance

versée à Québec, devront représenter au moins l'équivalent des intérêts à payer sur la dette. M. Parizeau a dit aux journalistes qu'une hausse des tarifs était nécessaire pour empêcher le gaspillage dans le domaine de l'énergie au Québec.

Cet argent sera investi dans des programmes de modernisation des entreprises privées et dans le capital-actions des différentes sociétés d'État. Il faut préciser que dorénavant les sociétés d'État devront verser la taxe sur le capital tout comme les firmes privées. Cette mesure rapportera quelque \$90 millions au Trésor québécois en 1981. La hausse de la contribution de l'employeur au «fonds des services de santé» coûtera \$10 millions aux sociétés d'État québécoises. Sur une base annuelle, Hydro-Québec versera au Trésor québécois plus de \$200 millions pour les six derniers mois de 1981.

Cet apport de revenus permettra au gouvernement québécois de mieux équilibrer ses comptes avec les sociétés. Au cours de chacune des quatre dernières années, le gouvernement a investi en moyenne \$164 millions dans les différentes sociétés d'État. Le budget pour 1981-1982 ne prévoit qu'une somme de \$84 millions. Rien n'est inscrit pour l'acquisition de la Société Asbestos et le montant de \$20 millions pour Sidbec sera probablement insuffisant en raison des difficultés financières de cette société d'État.

### ◆ Caisse

Suite de la page 11

\$615,1 millions au fonds spécialisé d'actions (fonds «A») et \$1,9 million aux portefeuilles à gestion distincte. Ce total correspond à 60,8% du montant de \$2,46 milliards investi au 31 décembre par la Caisse de dépôt sous forme d'actions ou d'obligations de 283 entreprises, dont 184 étaient inscrites en bourse.

Les investissements individuels supérieurs à 10 millions de dollars totalisaient \$1,98 milliard et se répartissaient entre 55 entreprises, soit une moyenne de \$36 millions au regard de \$30,8 millions en 1979. La moyenne des placements de la Caisse de dépôt dans les grandes entreprises canadiennes a donc tendance à s'élever. Ainsi, alors qu'elle détenait en 1979 des placements supérieurs à \$40 millions dans 11 entreprises, ce

nombre a été porté à 16 en 1980. Dans quelques sociétés importantes, elle détient plus de 10% des actions ordinaires.

Dans le secteur des financements d'entreprises, la Caisse de dépôt a conclu 35 transactions pour un montant global de \$61,4 millions au regard de \$67,8 millions en 1979. La grande majorité de ces financements avaient trait à des projets d'expansion, d'acquisition ou de restructuration financière d'entreprises dispersées à travers le Québec, dont plusieurs nouveaux clients. Les déboursés effectués au cours de l'exercice se sont élevés à \$60,3 millions, laissant le solde des engagements en cours en fin d'exercice à \$26,5 millions au regard de \$29,5 millions à la fin de 1979.

L'actif du fonds général s'établissait à \$8,30 milliards au 31 décembre, soit une augmentation de \$1,17 milliard au cours de l'exercice. Le revenu net a atteint \$724,9 millions, alors que le rendement net sur les dépôts à participation s'est haussé à 10,20% contre 9,59% en 1979. L'actif combiné des quatre fonds spécialisés totalisait \$2,44 milliards, soit une augmentation de \$534,2 millions, ou de 28%, par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente 20,8% de tous les biens sous gestion de la Caisse de dépôt.

M. Campeau a enfin souligné que la Caisse de dépôt avait consenti à intensifier son rôle de conseiller en placement auprès des déposants à ses fonds spécialisés. Dans ce but, elle a mis sur pied un comité de gestion qui rencontre régulièrement les administrateurs des divers régimes afin de les renseigner sur les politiques poursuivies et de leur proposer des programmes d'investissement adaptés à leurs besoins.

### THE SHIPPING CORPORATION OF NEW ZEALAND (CANADA) LIMITED

Avis est donné par les présentes qu'un dividende trimestriel de 0,5475\$ l'action a été déclaré sur les actions privilégiées rachetables, encaissables par anticipation, à dividende cumulé de 2,195, série A, payable le 17 avril 1981 ou si ce n'est pas un jour ouvrable (tel qu'il est défini dans les conditions afférentes aux actions privilégiées Série A), le jour ouvrable suivant, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 mars 1981.

Le conseil d'administration  
Marlene J. Davidge  
Secrétaire adjointe  
Toronto (Ontario)  
le 12 mars 1981

### Université de Montréal Faculté des sciences infirmières

#### Poste d'attaché de recherche

**Fonctions**  
Recherche évaluative en soins infirmiers gériatriques.

**Exigences**  
Détenir une maîtrise en sciences infirmières; formation en soins gériatriques et en relation d'aide; individu et famille; expérience en enseignement clinique et dans l'utilisation du modèle conceptuel de Roy.

**Traitement**  
Selon les normes en vigueur.

**Durée du poste**  
Juillet 1981 à février 1982.

**Date de clôture des candidatures**  
Le 19 mars 1981.

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à:

Mme Louise Lévesque  
Faculté des sciences infirmières  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale A  
Montréal (Québec)  
H3C 3J7



Victor M. Drury

Limitée a été élu président de l'Association internationale de la presse d'entreprise (AIPE), section de Montréal. Le Conseil d'administration est composé des membres suivants: Danielle Veys, Imperial Tobacco Ltée; Louise Cardella, Domtar Inc.; Susanne Chir, Ciba Geigy; Emmanuelle Collin, Johnson et Johnson Inc.; Marie A. Fortier, Société d'électrolyse et de chimie Alcan; Nadine Guy, La Banque Royale du Canada; Jocelyne Heiget, Eaton; Clive Mallory, Centre de services sociaux Ville Marie; David Moorcroft, La Banque Royale du Canada et Christine Vézina, Canadian National.

La section Montréal compte plus de 130 professionnels francophones et anglophones oeuvrant dans le domaine des communications internes et externes. L'AIPE regroupe plus de 7.000 membres répartis en plus de 115 sections en Amérique du Nord et outre-mer. Cet organisme international a pour but d'accroître le professionnalisme de ses membres en tant qu'experts en communication dans le monde des affaires, dans la fonction publique, et au sein d'organismes bénévoles.

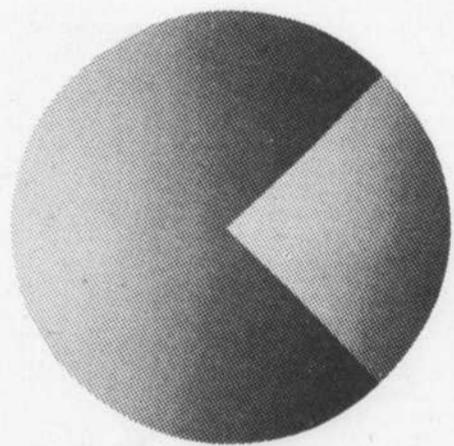
### AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Consoltech Canada Inc. a déclaré un dividende 12,5 cents par action ordinaire émise et en cours pour le premier trimestre. Ce dividende sera payable le 15 avril 1981 aux actionnaires enregistrés le 31 mars 1981.

M.E. Roussy  
Le Secrétaire

Montréal, Québec  
Le 3 mars 1981

## Canertech Inc.



### Avis

Nous sommes la Société d'énergie de remplacement du Canada. Nous nous intéressons aux produits, aux procédés et aux projets innovateurs relatifs à l'énergie de remplacement et à l'économie d'énergie.

Notre Société a été créée par le Gouvernement du Canada en vertu du Programme énergétique national afin d'aider le Canada à réduire sa dépendance du pétrole.

Nous sommes une Société d'investissement de capital-risque. Notre mandat consiste à financer ou à participer à des entreprises communes avec des sociétés nouvelles ou existantes qui s'occupent de la commercialisation de formes d'énergie nouvelles ou redécouvertes et des méthodes d'économie d'énergie; mais il nous

permet aussi de faire de la production, de la distribution et de la commercialisation directes. Nous fournissons une aide technique, financière et commerciale aux projets rentables sur lesquels nous prenons position. Nous devons prendre des risques, faire face à des problèmes difficiles et à des rendements à long terme... tout cela, lorsqu'on nous demande d'être une Société autosuffisante.

Nous découvrons qu'il y a beaucoup à faire dans le secteur de la technologie des énergies renouvelables et des méthodes d'économie d'énergie dans le pays. Vous pouvez communiquer avec nous ici à Winnipeg. Nous serons heureux de vous écouter, de nous exprimer et de transiger avec vous.

Lorne D.R. Dyke  
Président et directeur général  
1003-213, avenue Notre-Dame  
Winnipeg, Manitoba  
R3B 1N3  
204 949 1160



## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

### BARRETTE-CHAPAIS LTÉE

située à Chapais requiert les services d'un

## CONTRÔLEUR

#### Exigences:

- Être C.A. ou posséder un cours en administration, option finances.
- Être en mesure d'assumer la direction du département de comptabilité, de perfectionner le système de prix de revient et de seconder la direction par ses recommandations d'ordre financière.

Les personnes intéressées et qui possèdent les qualifications requises sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au soin de:

Muguette Benedetti  
Directrice du personnel  
C.P. 248  
Chapais, Abitibi  
GOW 1H0

# «On vous a exploités? C'est sans fondement!»



*J. A. Armstrong, Président du Conseil,  
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée*

«On a récemment prétendu que les consommateurs avaient été exploités. Toute enquête impartiale démontrera le contraire. En fait, c'est la vigueur de la concurrence dans notre industrie qui a contribué à garder les prix bas au pays.

L'Impériale est certaine de n'avoir enfreint aucune loi et de n'avoir, d'aucune façon, consulté d'autres compagnies dans le but de fixer les prix.

Nos 16 000 employés à l'Impériale sont fiers de la confiance que vous nous avez témoignée depuis plus de cent ans. Nous ne trahisons pas cette confiance.»



A handwritten signature in cursive script that reads "J. A. Armstrong".



# «Les Bonnes»: une production intégrée et juste d'un texte provocant et ardu

par Jacques Larue-Langlois

Les Bonnes, de Jean Genêt: une production de la Régie de la Place des Arts; mise en scène: Jean Salvy; scénographie: François Laplante; éclairage: Jean Benoit; maquillages: Jacques Lee Pelletier; avec: Hélène Loisel (Madame), Louise Marleau (Solange) et Christiane Raymond (Claire); à l'affiche du Café de la Place du lundi au jeudi à 20 heures 30, les vendredis et samedis à 19 heures 30 et 22 heures — relâche les dimanches — jusqu'au 25 avril.

Toute représentation du théâtre de Jean Genêt est un défi monstre et Les Bonnes offrent peut-être le plus de liberté sous ce rapport. Les meilleurs metteurs en scène s'y sont essayés et dans les stylisations les plus variées. C'est une pièce où improviser ou «blower» comme un musicien de jazz qui part.

Sans recourir à des acteurs mâles pour tenir des rôles de femmes (un abus dans le théâtre de Genêt), sans les accessoires exagérés que constitue une scène à plan incliné, des têtes rasées, le port de gigantesques cothurnes ou la mise en place d'un ballet moderne désordonné, Jean Salvy a réussi une mise en scène fort convenable, nécessairement limitée par le lieu: un plateau de dimensions restreintes situé au centre d'une petite salle où les spectateurs s'étaient de trois côtés.



Hélène Loisel (Madame) et Louise Marleau (Solange), telles qu'elles apparaissent dans Les Bonnes, de Jean Genêt, à l'affiche du Café de la Place, jusqu'au 25 avril.

puie d'abord sur un décor riche, bourgeois, réaliste symboliste avec murs de peluche bleue, lourdes tentures, rideaux fleuris et multiplicité des bibelots; une orchestration scénographique très

théâtrale au sens classique mise en relief par des jeux d'éclairage subtils qui appuient l'action. Les déplacements géométriques prévus par l'auteur impliquent une déambulation des personna-

français Emile Copferman a même prétendu qu'elle se refusait à la représentation. Totalement imaginée à partir d'un fait divers, elle montre la démente croissante et consciente de ces deux bonnes qui finissent par s'assassiner en voulant tuer leur maîtresse. Outre la liberté de mise en scène qu'elle offre et la qualité d'introspection qu'elle propose, la richesse de la langue et l'éclatement du vocabulaire constituent ses atouts principaux.

Christiane Raymond et Louise Marleau, en Bonnes, remplissent ici admirablement la scène, l'habitent de leurs fantasmes contradictoires, parviennent à communiquer avec passion leur désir de libération de l'état d'esclavage inhérent à leurs rôles et surtout la profonde complexité presque amoureuse et infiniment sensuelle qui les lie l'une à l'autre.

En Claire-jouant Madame, Christiane Raymond domine avec sa fugue habituelle, hélas à certains moments teintée de quelques tics propres à Christiane Raymond: cette façon de se planter droite, reins cambrés, mains retroussées ou de cogner du talon en marchant. En dominée devant Madame, elle s'efface, devient formelle et fonctionnelle à souhait avec un soupçon délicat d'instinct tyrannique qui pointe. En Madame-victime, elle retombe, dépassée par la grandeur de leur défaite puis, saine, boit calmement la cigüe-gardénal.

Louise Marleau accomplit ici l'une de ses belles prestations scéniques. Superbe chatte apeurée en Solange-victime, esclave servile devant Madame, elle retrouve la première, derrière un regard trouble très touchant, la force nécessaire pour mener à bien l'entreprise prévue de destruction à tout prix. Elle est continuellement vibrante, fébrile et à fleur de peau.

Le rôle de Madame en est un de caricature. Hélène Loisel y est magnifique et rend avec une parfaite justesse — considérant encore les dimensions intimistes de la salle — cette bourgeoisie snob, mi-hétaire mi-nouvelle riche, dont le mépris comique pour ses bonnes se cache derrière une fausse générosité. Elle en met juste assez.

En fait, une production qui, sans rien casser ou établir de nouveaux standards, s'avère intégrée et juste.

# Tangente présente à compter de ce soir la troupe Terminal City Dance, de Vancouver

par Michèle Thibault

Après Lisa Kraus, Jean-Pierre Matos et Long/Le Fan, une jeune troupe de Vancouver, Terminal City Dance, sera l'invitée de Tangente à compter de ce soir et jusqu'à samedi. Tangente a été créée, il

y a quelques mois, par Dena Davida, Howard Abrams, Louis Guillemette et Sylvie Panet-Raymond. Leur but: faire de Tangente un lieu important pour la danse actuelle d'ici et d'ailleurs.

Terminal City Dance fut formée en 1975 par un groupe de

danseurs désireux d'explorer de nouvelles voies dans le domaine de l'expression. Après deux tournées dans l'ouest du pays, la troupe entreprend actuellement sa première tournée des principales villes de l'est. Considéré comme un groupe d'avant-garde, Termi-

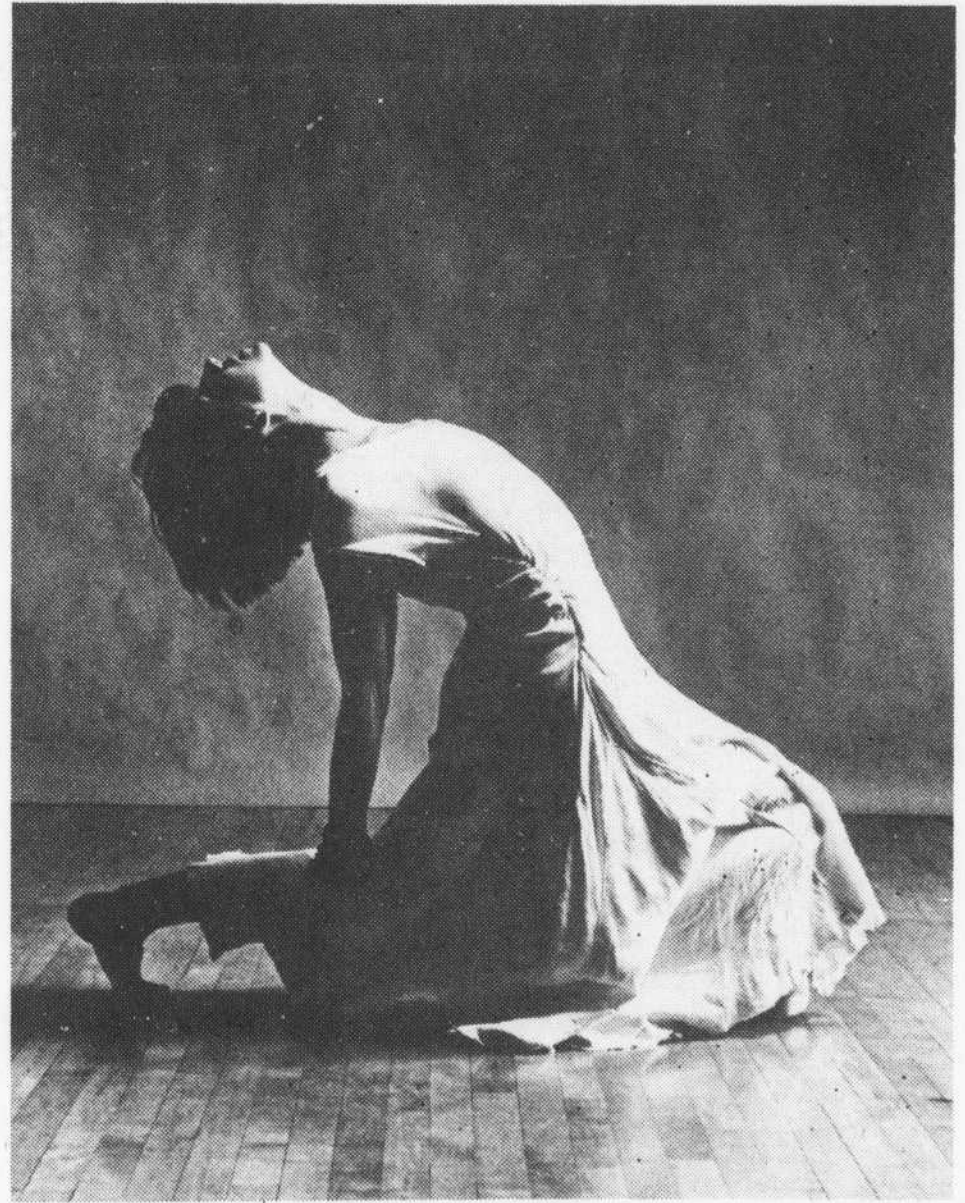
nal City Dance présente des spectacles qui tiennent autant de la danse que du théâtre et dont les thèmes les plus fréquents sont ceux des rapports de force qui opposent les hommes et les femmes, les parents et les enfants, les riches et les pauvres. Dans ses contacts avec le public, Terminal City Dance utilise beaucoup l'interaction et vise à remettre en cause toutes les préconceptions sur la technique, le rythme, la forme, le théâtre et même la beauté.

Le groupe compte actuellement trois danseurs aux formations diverses. Terry Hunter a étudié le mime, le théâtre et la danse. En 1973, il forma le Mime Caravan avec des amis et il a également fait partie de Prism Dance et du Simon Fraser Dance Ensemble. Karen Rimmer a longtemps étudié à New York, entre autres aux studios de Louis Nikolais et de Merce Cunningham. Elle crée des chorégraphies depuis 1974. Savannah Walling a également étudié à New York et a fait partie de troupes de mime, de danse et de théâtre à Vancouver. Les trois danseurs affirment avoir été particulièrement influencés par les ateliers de Jurek Bogawicz, un ancien membre du Polish Lab Theatre, dont les ateliers dérivent, par leurs principes théoriques et techniques, du pionnier du théâtre expérimental Jerzy Grotowski.

Les spectacles présentés par Tangente se doublent toujours d'ateliers et de rencontres. Les ateliers avec Terminal City Dance auront lieu le 14 mars de 10 h à 12 h 30 et le 15 mars de 11 h à 18 heures. Le coût est de \$35 et les partici-

pants devront avoir une formation de base en danse.

Les locaux de Tangente sont situés au 1602 Saint-Laurent. Comme ils sont encoré en voie de rénovation, les spectacles ont lieu, pour le moment, à Véhicule Art, rue Sainte-Catherine. Les 20 et 21 mars, Tangente recevra Andrew Harwood, un gymnaste partisan du «contact — improvisation» et le collectif montréalais Catpoto. Les 27 et 28 mars, ce sera au tour de David Appel, un jeune danseur et chorégraphe américain, d'être l'invité de Tangente.



Karen Rimmer fait partie de la troupe Terminal City Dance, qui sera l'invitée de Tangente à compter de ce soir.

## LABOITE À ÉCHOS

À Science-réalité (vendredi 13 mars, Radio-Canada) on s'interroge cette semaine sur la place que prendront les robots dans les industries; sur la scoliose et les enfants; et sur la radioactivité à Oka. Entrevues confiées à Pierre Sormany, Solange Gagnon et Donald Didier.

Au Centre d'essai de l'Université de Montréal, le 14 mars, présentation d'un groupe sénégalais et de la musique de ce pays (on a dû annuler la présentation d'une pièce en espagnol). Le Centre est au 6e étage du 2332 boul. Édouard-Montpetit et l'on peut se renseigner auprès de l'Association des ressortissants sénégalais au Canada (tél.: 731-1494).

Du 12 au 15 mars au Signal (4700 rue Sainte-Catherine est) le chansonnier Guy Perreault présente «l'homme de la ville». Accompagné d'un pianiste, l'auteur-compositeur-interprète trace le portrait de l'homme omni-

potent, omniscient, un peu gâteux, un personnage «de la ville»; on s'informe à 254-2432.

Au studio de l'École Nationale de Théâtre, dimanche prochain à 15 h (360 rue Laurier est, à Montréal), le sculpteur Gilles Mihalecan, dit Marchand, étalera sa complainte sur la mortalité de l'art, sa balade du printemps nouveau.

À la salle Moysse du pavillon des Arts de McGill (853 rue Sherbrooke ouest) on donne quatre représentations de la pièce de Michel Tremblay, Les belles sœurs (en anglais) les 11, 12, 13 et 14 mars à 20 h. (Renseignements: 392-8926). La traduction est de John Van Burek et Bill Glassco.

Du 19 mars au 12 avril, le Centaur (453 rue Saint-François-Xavier) accueille une pièce de Tom Stoppard: Night and Day. On y traite de politique et de journalisme, dans une colonie (fictive) du continent africain.

## LIVRES et REVUES de CINÉMA

EN VENTE SPÉCIALE, Une partie du stock de l'ancienne Librairie du Cinéma Outremont est encore disponible. Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous à 277-2001 pour visiter.

## ENFIN EN FRANÇAIS... LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN



PREND L'OSEILLE ET TIRE-TOI!

Sem.: 7.00, 9.00. Sam.: 7.00, 9.00, 11.00. Dim.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. 7e semaine

## Gilles Bériault présente un film produit par COSTA-GAVRAS

"C'est l'histoire d'un temps, le chant d'un peuple, le frémissement des nations prisonnières, la marche du siècle parmi les massacres, les proclamations et les bombes."



## VIVA EL PRESIDENTE ou le recours de la méthode

un film de Miguel Littin

12.15-15.00-17.45-20.30

Stupéfiant! ROBERT CHAZAL - FRANCE-SOIR

### AU MI-TEMPS DE L'ÂGE

VERSION FRANÇAISE: "Stardust Memories"

LE NOUVEAU WOODY ALLEN

Sem.: 7.30, 9.20  
Dim.: 1.45, 3.45, 5.25, 7.25, 9.30

ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210

UN BEAU DOCUMENTAIRE HISTORIQUE

«Un film qui fait voir car les images sont uniques.» Claude Robert, Journal de Québec

«Un film à voir absolument par tous ceux qui aiment la ville de Québec.» Le Soleil

### CE SOIR À 7H00

## PORTRAITS D'UNE VILLE "QUEBEC 1900"

RAISONNABLES: SERGI LESSARD et NICHOLAS SINNEY. Avec la participation de J. HAMELIN et J. PÉREZ-NECHER. Distribution BOUCHARD & ASSOCIÉS.

AU MÊME PROGRAMME MONTRÉAL

### OUTREMONT

1248 Bernard ouest

277-4145 / 277-2001

Les dictateurs m'ont tout pris: ma femme, mon enfant, ma liberté!

## LES CROCS DU DIABLE

RAREMENT UN FILM A ATTEINT CETTE INTENSITÉ-DRAMATIQUE!

DEMAIN!

JASON MILLER • LEA MASSARI un film d'Antonio Tassi

ÉLYSÉE: SAM. DIM.: 12.50, 2.45, 4.30, 7.00, 9.10, 11.15, 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, 11.15. SAM. DERNIER PROGRAMME 11.15, SEM. 7.15, 9.15.

ÉLYSÉE 1 - LAVAL 1

35 MILTON 842-6053 - CENTRE LAVAL 688-7776

En Nomination pour MEILLEUR FILM ÉTRANGER DE L'ANNÉE

## LE DERNIER MÉTRO

CATHERINE DENEUVILLE GERARD DEPARDIEU

le DAUPHIN 1

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

FRANÇOIS TRUFFAUT

Sem. 7.00 - 9.30 Sam. - Dim. 2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.30

LES GENS FONT L'AMOUR POUR TANT DE RAISONS BIZARRES... POURQUOI PAS POUR DE L'ARGENT?

## JACK le Magnifique

BERRI 3

ST DENIS STE CATHERINE 288-2115

Graciela Dufau PREMIER PRIX D'INTERPRÉTATION FESTIVAL MONTREAL

jamais je ne t'oublierai "La Isla"

un film de Alejandro Doria

ÉLYSÉE 1

35 MILTON 842-6053

SEMAINE 6.50 & 9.05 P.M.

En nomination pour 6 Prix de l'Académie dont meilleur Film de l'année

(Version française)

## BERRI 1

ST DENIS STE CATHERINE 288-2115

(Version anglaise) DOUBLY STEREO

## PLACE DU CANADA

VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

TOULON 1.30

## 'TESS'

EN NOMINATION: 2 OSCARS dont MEILLEUR FILM ÉTRANGER DE L'ANNÉE

## KAGEMUSHA

L'OMBRE DU GUERRIER

2.25 - 5.20 - 8.15

BERRI 4

ST DENIS STE CATHERINE 288-2115

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES

st-denis 3

1500 RUE ST-DENIS 845-3277

ANGLAIS S.T. FRANÇAIS

"voici maintenant LA CAGE AUX FOUS!"

FRANCE SOIR

## "DUOS SUR CANAPÉ"

JEAN LEFEBVRE BERNARD MENEZ MICHEL GALABRU MARINA VLADY LORRAINE BRACCO

desjardins 2

BASILAIRE 1 288-3141

DÈS DEMAIN

BOB GUCCIONE ET PENTHOUSE FILMS INTERNATIONAL PRESENT

## CALIGULA

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

Musique originale sur Disque Penthouse - J.C. Enterprises - Choix Music Canada

UN EVENEMENT UNIQUE A MONTRÉAL!

6 REPRESENTATIONS CONTINUELLES TOUTS LES JOURS

de 9h00 du matin à 3h00 du matin

Horaires: 9h00 a.m. (sauf dimanche) • midi • 3h00 p.m. • 6h00 p.m. • 9h00 p.m. • minuit

Aucun laissez-passer ou carte de Age d'or acceptée. Admission générale \$7.00

CINEMA DE PARIS

896 STE CATH D - MANFIELD 875-1882

A CÔTÉ DU RESTAURANT DUNN 5

MON ONCLE D'AMÉRIQUE est, de loin, le meilleur film de l'année.

Richard Corliss, Time Magazine

LE RESNAIS: MAGISTRAL!

Richard Gay, Le Devoir

Une brillante expérience qui s'accompagne de trouvailles visuelles sublimes.

Luc Perreault, La Presse

Le meilleur à Cannes: MON ONCLE D'AMÉRIQUE.

Robert Chazal, France Soir

GERARD DEPARDIEU NICOLE GARCIA ROBERT PIERRE

PRIX SPECIAL DU JURY FESTIVAL CANNES 80

## MON ONCLE D'AMÉRIQUE

réalisation ALAIN RESNAIS scénario JEAN BRUAUANT

avec la collaboration du Prof. HENRI LABORT

DEMAIN!

LaCité 3

SAM. DIM. 1.50, 4.10, 6.30, 9.00, SEM. 6.30 & 9.00.

3575, AV DU PARC 844-2829



# Usage de faux: Paul Lapointe

par Louis-Gilles Francoeur

M. Paul Lapointe, ex-directeur du service des avantages sociaux de l'Office de la construction du Québec, a bénéficié mardi d'une sentence suspendue d'un an après avoir été jugé coupable d'usage de faux à l'occasion d'un procès devant juge et jury.

LE DEVOIR avait révélé à l'automne 1979 que six personnes bien connues de la construction avaient utilisé de faux diplômes d'études secondaires du St-Vidal Business College pour devenir membres de la Corporation des conseillers en relations industrielles du Québec. Le ministre de la Justice, par la voix de son procureur, Me Henry Keyserlingk, autorisait des poursuites contre six personnes, dont M. Lapointe, le 10 janvier suivant à la suite d'une enquête de l'escouade des fraudes économiques de la Sûreté du Québec.

Contrairement à trois autres accusés, MM. Marcel Cusson, qui émettait les diplômes, Claude Lafontaine, un ex-cadre supérieur de l'OCQ, et M. Yvon Baillargeon, un électricien syndiqué, lesquels ont tous plaidé coupable, M. Lafontaine a opté pour un procès devant jury.

Lors du plaidoyer avant sentence, M. Lapointe a fait valoir qu'il avait été remercié de ses fonctions à l'OCQ, ce qui constituait dans son esprit une

punition importante. La cour a finalement décidé de lui donner une sentence suspendue comme ce fut le cas pour les trois autres personnes ayant déjà plaidé coupable.

Deux autres causes demeurent pendantes devant les tribunaux en rapport avec cette affaire. L'ex-président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Guy

Dumoulin, et le directeur général actuel de cet organisme, M. Maurice Pouliot, ont contesté à un dernier la juridiction de la Cour des sessions de la paix en rapport avec ces accusations.

La Cour supérieure a rejeté leur appel dans un premier temps et M. Pouliot vient de retirer récemment son appel devant la Cour du même nom.

Ce dernier subira son enquête préliminaire le 19 mars. Quant à M. Guy Perreault, un ex-employé de l'OCQ qui fait l'objet d'une accusation similaire, son procès débute le 23 mars.

Après ce que M. Lapointe, la Couronne était représentée par Me Mario Dufresne et l'accusé par Me Michel Proulx.

# Pratt and Whitney: rejet des propositions par 53%

Le syndicat des 3.500 employés de la Pratt and Whitney, de Longueuil, a rejeté mardi les dernières propositions de l'employeur par une majorité de 53,6%.

Ce faible pourcentage a néanmoins été interprété comme une victoire et l'indice d'une forte insatisfaction dans l'usine par la direction syndicale. Le président de la section locale 510 des Travailleurs unis de l'automobile, M. Claude Vincent, a déclaré à ce sujet que «compte tenu des pressions exercées sur les travailleurs par la compagnie, ce vote de rejet est très révélateur».

Le président du syndicat a précisé que l'employeur s'est récemment mué en «défenseur des fonctions à l'OCQ, ce qui constituait dans son esprit une

ter les non-syndiqués à adhérer au syndicat hier et à aller voter sur les heures de travail afin d'influencer le vote.

Il y a en effet un fort contingent de non-syndiqués dans cette usine où les grévistes réclamaient, lors du célèbre conflit de 1975, l'introduction de la formule Rand dans la convention collective. En vertu de cette formule, les non-syndiqués paient une cotisation syndicale en contrepartie des bénéfices négociés par le syndicat. Les grévistes devaient rentrer au travail sur la promesse du gouvernement libéral de modifier le Code du travail pour y inclure la formule Rand. Cette promesse ne devait se matérialiser qu'en 1978 grâce à la loi 45, adoptée par le gouvernement du Parti québécois.

Le président du syndicat de la Pratt and Whitney a ajouté que cette «multinationale gâchée de subventions» propose des salaires inférieurs de \$1.50 à \$2 à ceux payés à son usine de Hartford, au Connecticut. Elle refuse aussi de «déplaner» la clause d'indexation des salaires, d'améliorer le régime de vacances et d'assurance-salaire. Elle n'accepte pas enfin d'introduire dans la future convention un mécanisme de promotion lié à l'ancienneté, a ajouté M. Vincent.

Les syndiqués sont invités dimanche à se prononcer sur le recours à la grève, un mandat qui ne sera utilisé qu'en cas de nécessité absolue, a poursuivi le président du syndicat.

# Avis légaux Avis publics Appels d'offres

## Voir autres Avis légaux, en page 16

**AVIS**  
PRENEZ AVIS que Giuseppina Serafini va déposer une requête au Ministre de la Justice pour changer son prénom en celui de «Josée-Joséphine».  
Montréal, le 15 février 1981.  
(Fernand Lévesque)  
Procureur de la requérante

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Futurities Industrielles Car-Bec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 480589.  
Ce 4 jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Pices d'auto et Camions Coly Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 315130.  
Ce 4 jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Pices d'auto et Camions Coly Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 315130.  
Ce 4 jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS DE CHANGEMENT DE NOM**  
PAR LOUISE PLOUFE  
AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNEE que GERALD PLOUFE, résident et domicilié au 2615 rue Paul Dufault, appartement 1, à Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour faire changer son nom en celui de GERALD PARE. Montréal, ce 27 février 1981.  
Gagné, Gagné & Associés.  
Vocés.

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ARGUS TRANSPORT CANADA, en faveur de ARGUS CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 3151347.  
Ce 4ème jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 D du Code Civil que l'cessionnaire de toutes les créances et dettes de la C.T.O. de transférer son permis A, D, B et C, 1981, en faveur de la Banque de Montréal, à titre de garantie, en date du 25 février 1981, a été enregistré à la division d'enregistrement de Montréal le 27 février 1981 sous le numéro 3151260.  
Montréal, le 2 mars 1981  
BANQUE DE MONTRÉAL

**AVIS**  
Prenez avis que ommodard Cayouette s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500588-001, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Lincotte Caouette, C.P. 661, Bonaventure, P.Q.  
Tout intéressé a le droit de faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans le journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charost, est, Québec.  
1ère parution: le 11 mars 1981  
2ème parution: le 12 mars 1981  
3ème parution: le 13 mars 1981

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-12-002919-81  
YVETTE VANIER, partie requérante  
-vs- partie défenderesse  
ROBERT DESCHATELETS, partie intimée

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Futurities Industrielles Car-Bec Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 480589.  
Ce 4ème jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Pices d'auto et Camions Coly Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 315130.  
Ce 6ème jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS**  
AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNEE que le contrat en date du 21 juillet 1980 par lequel GOODHOST FOODS LTD a transféré et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 19 août 1980 sous le no 3100387.  
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.  
1ère parution le 11 mars 1981  
2ème parution le 12 mars 1981  
3ème parution le 13 mars 1981  
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 février 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ARGUS TRANSPORT CANADA, en faveur de ARGUS CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Loi 24 du jour de février 1981, sous le numéro 3151347.  
Ce 4ème jour de mars 1981  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 D du Code Civil que l'cessionnaire de toutes les créances et dettes de la C.T.O. de transférer son permis A, D, B et C, 1981, en faveur de la Banque de Montréal, à titre de garantie, en date du 25 février 1981, a été enregistré à la division d'enregistrement de Montréal le 27 février 1981 sous le numéro 3151260.  
Montréal, le 2 mars 1981  
BANQUE DE MONTRÉAL

**AVIS**  
Prenez avis que ommodard Cayouette s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500588-001, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Lincotte Caouette, C.P. 661, Bonaventure, P.Q.  
Tout intéressé a le droit de faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans le journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charost, est, Québec.  
1ère parution: le 11 mars 1981  
2ème parution: le 12 mars 1981  
3ème parution: le 13 mars 1981

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Division des Divorces)  
(Chambre de la Famille)  
NO: 500-05-015492-802  
ADEMCO LOCATION LIMITÉE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires en la cité et district de Montréal.  
DEMANDERESSE  
-vs- Demandeur  
JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL, auteurs résidents et domiciliés en la cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
DEFENDEURS  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Les défendeurs JEAN CASTEL et YOLANDE CASTEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

## TELEVISION

- 11.00 Farfadé
- 11.30 Les p'tits bonshommes
- 11.45 Les satelliétopes
- 12.15 Le dix vous informe
- 12.30 Cin-Quiz
- 14.30 Janette veut savoir: "14 est-ce que la radiesthésie?"
- 15.30 Services à la communauté
- 16.00 Mantalo
- 16.30 La sœur volante
- 17.00 Les Tannants
- 18.00 Dix jours informe
- 18.30 Qui sera sera
- 20.00 Le hockey du jeudi soir
- Les Canadiens de Montréal reçoivent les Bruins de St-Louis
- 22.29 La quotidienne
- 22.30 Nouvelles TVA
- 23.00 Les sports
- 23.15 Cin-Détente
- "Le croque des vampires" (Britannique 1971) Drame fantastique réalisé par Robert Young, avec Adrienne Corri, Laurence Payne, John Moulder-Brown et Thorley Walters.
- 1.00 Fermeture

## RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images
- Films documentaires à l'intention des enfants
- 11.00 Reading, Mathematics, Write on Emulsion du ministère de l'Éducation destinée à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
- 11.30 Parlez-moi
- Apprentissage des jeunes anglophones apprenant le français
- 12.00 N'ajoutez pas votre appareil
- Cette émission de "radio" télévisée fournit aux téléspectateurs un complément d'information dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service du grand public.
- 13.30 Le marché aux images
- Films documentaires pour les jeunes
- 14.30 Mon ami Prières
- 14.45 Les Dialectes
- 15.00 "Clémence Desrochers": Elle nous dit les lieux qu'elle a trouvés à la vie et comment elle l'a transposé à travers sa création.
- 15.30 Théâtre parole
- Avec la participation du public, les amateurs Mathias Roux et Jean Courvoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois. Aujourd'hui, la condition de la femme au travail.
- 16.30 Recours
- "Incarcération": Qu'arrive-t-il à un individu qui se retrouve derrière les barreaux et qui perd ses droits des détenus dans nos prisons.
- 17.00 Le corps humain
- À l'aide de techniques photographiques inédites, une exploration du cerveau et du système nerveux. À cette occasion, les téléspectateurs assiste- ront à une intervention chirurgicale pratiquée sur un jeune homme atteint d'épilepsie.
- 18.00 Midi-jeu
- Cannelle et Proulx convient les enfants de trois à six ans rendez-vous de la galette et de la fantasia.
- 18.30 La vie en mouvement
- "La vie des hommes": Émission hebdomadaire de questions

## 10 CFTM

- 7.25 Horaire
- 7.30 Les p'tits bonshommes
- 8.00 Première heure
- "Analyse des édifices": "La vie artistique", "La météo", "Les affaires de la bourse", "La route de nuit".
- 9.00 À la bonnette française
- Inv. Jeanne Raymond
- 9.30 Votre amie Suzanne
- "Un décor à vivre", "Un amour de

## CINÉMA

- ARLEQUIN, 1004 est. St-Catherine (288-2943) Série les grands explorateurs: "Conquête des grands abîmes", ciné-scène présentée par Alain Bapst, 19 h 00, 21 h 30.
- ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) "Le bateau de la mort" 19 h 00 "Le brouillard" 20 h 40.
- ASTRE II, "Men angele d'Amérique" 19 h 10 "Gabrielle" 20 h 50
- ASTRE III, "Le capitaine Avenger" 19 h 15 "Nimitz: retour vers l'enfer" 21 h 10
- ASTRE IV, "Les chiens enragés" 19 h 20 "Blonde fire" 21 h 40
- AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) "Eyeswitness" 19 h 00, 21 h 00
- BEAVER, 5117 Ave. du Parc (844-1932) "Blonde fire" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Matinée jeunes" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40
- BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) "Tess" (de Roman Polanski, v. fr.)
- BERRI II, "Men angele d'Amérique" 12 h 40, 14 h 55, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 40
- BERRI III, "Jack le magnifique" 12 h 15, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 30
- BERRI IV, "Kagemusha" l'ombre du roi 14 h 25, 17 h 20, 20 h 15
- BERRI V, "Pile ou face" 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00
- BROUILLARD, 5030 Papineau (527-9131) "Candide" 19 h 00, 21 h 15, 23 h 15, 25 h 15, 27 h 15, 29 h 15, 31 h 15, 33 h 15, 35 h 15, 37 h 15, 39 h 15
- BUONVANTURE I, Place Bonaventure (861-2725) "Coal miner's daughter" 17 h 10, 19 h 20, 21 h 40
- BUONVANTURE II, "Jazz singer" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
- BROADWAY, 11,305 est Notre-Dame (845-8228) "Initiation au collage" "La vie sexuelle de Roméo et Juliette" "La maison des filles"
- BROSSARD I, Mill Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5900) "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15
- BROSSARD II, "La plus secrète des agents secrets" 18 h 00, 21 h 15 "Les frères Bloor" 19 h 45
- BROSSARD III, "Trois réservistes en java" 18 h 15, 21 h 45 "Collège en folie" 19 h 10, 21 h 45
- CHAMPLAIN I, 1815 est St-Catherine (524-1685) "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15
- CHAMPLAIN II, "Trois réservistes en java" 18 h 15, 21 h 45 "Collège en folie" 19 h 10, 21 h 45
- CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) "La fille" 12 h 20, 15 h 55, 19 h 35 "Suzanne" 19 h 10, 17 h 45, 21 h 25
- CHATEAU II, "Priscilla adolescente précoce" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 15 "Confessions d'un obsédé sexuel" 14 h 20, 17 h 05, 19 h 50
- CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Laurier (877-7870) "Le bateau de la mort" 13 h 30, 16 h 45, 20 h 00 "Le brouillard" 15 h 20, 18 h 40, 21 h 55
- CINÉMA DE MONTRÉAL II, "101 dalmatiens" 12 h 30, 15 h 00, 18 h 40, 21 h 10
- CLAREMONT, 5038 avenue Goy (486-7399) "Tribute" 19 h 10, 21 h 30
- COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) "Le coup de parapluie" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15
- COMPLEXE DESJARDINS II, "Viva et présidente" 12 h 15, 15 h 00, 17 h 45, 20 h 30
- COMPLEXE DESJARDINS III, "Furia sexuelle" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 50, 20 h 30 "Journal caennais de l'air" 13 h 40, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 40
- COMPLEXE DESJARDINS IV, "Chère inconnue" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10
- CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) "The competition" 19 h 10, 21 h 40
- CÔTE-DES-NEIGES II, "Coal miner's daughter" 19 h 10, 21 h 20
- CHAMPLAIN I, 1815 est St-Catherine (524-1685) "Brubaker" 19 h 00, 21 h 15

## SURSCÈNE

- L'EXTASE, 816 est, Montée (526-9396) Le Théâtre en mouvement présente "L'égocentrisme" de Robert Pinget (1962) de M. L. G. Tremblay, dir. Jacques Duchesne, Texte de François Truffaut et Alain Gagné, avec Diane Ducloux, Alain Robitaille, Christine Sagné, Norman Helms. Mer. à sam. 23 h 00 Dim. 15 h 00 "Dopêche-tôt" à la rentrée de René Richard Cyr avec Frédéric Bédard, Suzanne Champagne, Johane Terrault. Mer. à dim. 21 h 00. Jusq. au 15 mars
- LES CLOCHARDS CÉLESTES, 97 est, St-Catherine (845-7249) "Non et compagnie" de Charles Yvan. Mer. à dim. 22 h 00 Dim. 17 h 00, 22 h 00 Jusq. au 22 mars
- LA COMÉDIE NATIONALE, 1450 est, Ste-Catherine (423-1131) "Non et compagnie" de Charles Yvan. Mer. à dim. 22 h 00 Dim. 17 h 00, 22 h 00 Jusq. au 22 mars
- LE TRANSIT, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (861-5731) "Bachelors" de Louise Roy et Louis Saxe avec Pauline Martin, jusq. au 22 mars. Mer. à ven. 20 h 30 Sam. 19 h 00 Jusq. au 22 mars
- L'ESKALAP, 2334 rue Centre (métro Charlevoix) (931-8401) "Noces" (récitro profane) mise en scène Jacques Gréje. Jusq. au 22 mars. Mer. à ven. 20 h 30 Sam. 19 h 00 Jusq. au 22 mars
- L'IMPRESA PRÉSIDENTE, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal (878-9397) "Jacques Roux, jusq. au 15 mars. Dim. à jusq. 22 h 00, 24 h 00 Ven. sam. 22 h 30, 1 h 30
- LE PONT TROUVÉ, 940 St-Hubert-Laurier, Vieux-Québec (467-4504) "Dites-moi ce que vous voulez" de Jacques Bédard, Yves Raymond, Michel Lefort. Ven. sam. 21 h 00
- PIANO NOBLE, Place des Arts - Art du spectacle "Les Grands Ballets Canadiens" 12 h 00
- RESTAURANT AU VIAUX FORT, 120 Chemin de St-Jean, Vieux-Québec (659-0010) "Le Bourgeois Gentilhomme" d'Antonio Tapia, jusq. au 29 mars
- SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175, est, Ste-Catherine (842-2112) "Oklahoma", comédie musicale de Broadway, jusq. au 20 h 00
- SALLE OLYMPIA, 555, est, Sherbrooke (525-8224) - Dorothy Morton et Esther Masterson, pianistes-doubles, jusq. au 20 h 00
- THÉÂTRE DE QUÉBEC, 355, est, Sherbrooke (525-8224) - Dorothy Morton et Esther Masterson, pianistes-doubles, jusq. au 20 h 00
- THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175, est, Ste-Catherine (842-2112)

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1202 844-3361 (pour tout autre service) Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1202 844-3361 (pour tout autre service) 55' la ligne agitée Minimum \$8.80

France-Film sommée de respecter la loi

par Bernard Morrier

Se rendant à une requête d'un syndicat de la CSN, la Cour supérieure a émis mardi une injonction obligeant la société France-Film à respecter les dispositions de la loi anti-briseurs de grève, qui interdit notamment de combler des postes de syndiqués en grève par du personnel étranger à l'entreprise.

Cette injonction permanente confirme celle qui avait été émise provisoirement le 23 décembre dernier, à la demande des grévistes du théâtre Saint-Denis et des cinémas du complexe Desjardins.

Notant d'abord que dans les établissements de France-Film on retrouvait autant d'employés, sinon plus, qu'avant la grève, le juge Claude Benoit parle dans sa décision de «simulation» et «cover-up» quant à la manœuvre de l'entreprise d'employer deux serveuses au théâtre Saint-Denis, par l'intermédiaire de l'agence de sécurité NAC.

Le tribunal fait en outre remarquer que les salles de France-Film fonctionnaient comme si de rien n'était depuis le déclenchement de la grève à la mi-novembre.

Aussi, tout en ordonnant à France-Film de ne plus utiliser les services de la NAC ou de tout autre entrepreneur pour faire accomplir, sous le prétexte de la sécurité, des tâches normalement dévolues aux syndiqués, le juge Benoit estime que si l'entreprise doit se borner dorénavant à n'utiliser que les services de ses cadres pour remplir ces postes, comme la loi le permet, ses activités devraient être effectivement passablement ralenties.

25 minutes sous l'eau, bébé survit

CLEARWATER (AFP) — Un enfant de six mois a survécu après avoir passé 25 minutes sous l'eau sans oxygène, dans une voiture tombée dans un lac, a-t-on appris hier à l'hôpital universitaire de Clearwater, en Caroline du Sud.

Trois personnes se trouvaient dans le véhicule au moment de l'accident: la conductrice, Mme Lola Graham, sa fille Kathy Reagan, et sa petite fille Julie. Mme Graham a rapidement pu gagner la surface grâce à une fenêtre ouverte. Sa fille s'est à son tour échappée du véhicule au bout de 10 minutes.

Ce n'est qu'après 25 minutes que la voiture émergea, tirée par une dépanneuse, et que l'enfant fut retrouvée en vie.

Le pape en Suisse en juin

BERNE (AFP) — Le pape Jean-Paul II effectuera une visite officielle en Suisse du 1er au 5 juin, a annoncé à Berne Mgr Otmar Maeder, président de la Conférence des évêques suisses.

Le souverain pontife, qui arrivera par avion à Zurich-Kloten, sera reçu à Lugano, Einsiedeln en Suisse centrale, Soleure, Fribourg et Genève, et indiqué Mgr Maeder qui a ajouté que «ce programme est cependant susceptible d'être modifié».

D'autre part, le conseil fédéral, gouvernement suisse, a manifesté son désir de recevoir le pape Jean-Paul II.

DÉCÈS

NOTEZ S.V.P. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

CHOQUETTE, Me Romain, notaire. — Accidentellement aux Bermudes, le 8 mars 1981, est décédé Me Romain Choquette, notaire, dans sa 49ième année, fils bien-aimé de Pauline et de feu Me Claude Choquette c.r. Il laisse dans le deuil sa fiancée bien-aimée Hélène Chapeau notaire, ses frères et belles-sœurs M. et Mme Jérôme Choquette, M. et Mme Gilbert Choquette, ses oncles et tantes M. et Mme Luc Choquette, M. et Mme Gérard Choquette, M. Edouard Clerc, Mme Jeanne Geoffron-Gagnon, M. et Mme Amédée Geoffron, M. et Mme Jacques Geoffron, M. et Mme Marguerite Geoffron-Lesop ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 12 mars. Le convoi funèbre partira de la résidence de sa mère No 5584 rue Woodbury, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges où le service sera célébré à 14 heures, et de là au cimetière St-Mathieu de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Exposé arrières-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. La dépouille sera exposée le jeudi 12 mars, à compter de 14 heures jusqu'à 17 heures et de 19 heures à 22 heures au salon Alfred Dallaire Inc., 1120 est, rue Jean-Talon pour ensuite être exposée au salon Mc Connery, 206 rue Cartier, Maniwaki, Québec, le vendredi 13 mars à compter de 12 heures jusqu'à 14:30 heures. Le service funèbre sera célébré à l'église St-Raphaël de Messines à 15:00 heures. Inhumation au cimetière paroissial. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER un nid douillet Dans un nid douillet au centre ville. Emménagez à LaCité et faites-y votre nid dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres.

AMEUBLEMENTS À VENDRE MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doublés et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandes à prix d'abaisses. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. JMO

ANTIQUE À VENDRE EBENISTERIE CLAUDE: décapage, finition de meubles. 676-6995. 14-3-81

ANTIQUE À VENDRE AUTHENTIQUE MAISON QUÉBÉCOISE, pièces sur pièces, démantelée et numérotée, prête à être reconstruite sur votre terrain. Tél.: Oka 479-8594. 14-3-81

COMMIS-DACTYLO BILINGUES Notre entreprise est à la recherche de commis dactylo parfaitement bilingues possédant: — diplôme d'études secondaires — dactylo rapide et précise — expérience minimum 3 ans — très bonne connaissance de l'orthographe

FACE AU PREXTIGIEUX CONDOMINIUM Le Cours Le Royer Dans les populaires Galeries de la Place d'Armes, seulement 3 bureaux à louer. 225, 300 & 950 pieds. Atmosphère fantastique, rénovation fonctionnelle, grandes fenêtres Charles Dickens. Arcade, mezzanine, et foyer. Joignant artistiquement 5 bâtisses dans un décor rappelant le Vieux Carré de la Nouvelle-Orléans. Faut voir pour croire.

CHALET À LOUER PERÇÉ, maison 2 étages, 9 pièces, 2 foyers, atelier, vue panoramique. 15 juin - 15 juillet. 761-4851 Mme Beaulieu, soir. 733-9290. 17-3-81

COMMERCE À VENDRE VILLE DE SHERBROOKE bar-restaurant, bâtisse, stationnement, face centre d'achats, revenus plus de \$50,000, semaine 5 jours. Pas d'hypothèque, propriétaire depuis 10 ans. Aucun intermédiaire. 2202 King ouest, 563-6544. 16-3-81

CONDOMINIUM À LOUER PROFESSIONNELS INVESTISSEZ, nous vous avons construit un bel appartement en co-propriété au centre-ville de Montréal, où vous pourrez combiner votre bureau d'affaires et votre domicile. 2000 p.c. avec finition rustique de luxe. 4127 St-Hubert, Mtl. 526-2476, 467-1646, 728-9195. 13-3-81

DIVERS/SERVICES \*\*\*\*\* Jardin ensoleillé STUDIO DE BRONZAGE U.V.A. Ouvert 7 jours par semaine, 516, Beaubien est, 2e étage. 271-0666 14-3-81 \*\*\*\*\*

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU MACHINE À IMPRIMER "blue print" A.M. Brunning, modèle P.D. 80, valeur \$3,500 pour \$1,500 avec table de métal incluse. 670-0294 ou 253-1300. 14-3-81

LOCAL COMMERCIAL À LOUER OUTREMONT coin Bernard & Champagne, local pour commerce, de 1000 à 2000 p.c. 279-3752 ou 274-2078 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE GREENFIELD PARK, maison confortable, bien construite, idéale pour famille nombreuse, "s'il en reste", 6 chambres à coucher, 3 s. de bain, foyer, s. de jeu, garage, très grand terrain, 40 arbres. Taxes peu élevées. La campagne à la ville. À proximité d'autobus, magasins, écoles. Pas d'intermédiaire. \$91,900. 672-6434. 16-3-81

LOGEMENTS À LOUER St-Hubert — Sherbrooke, beau, grand logis, 7 1/2, ensoléillé, jardin, stationnement. \$475/mois. 284-3441. 13-3-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE MAISON de chambres à vendre. Bernard / St-Laurent. Revenus \$2,000/mois. \$60,000. 273-9753. 13-3-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE BORD DU FLEUVE, coteau 11 pièces, parfaite condition, terrain 20,000 p.c., piscine creusée, foyer, bachelors. Clément Depelteau, 353-8770, 252-9212.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE CAMPING GUYETTE & COTTAGE: 45 minutes de Montréal sur rivière Richelieu, emplacement pour 123 terrains. Magnifique. Aline Turgeon 735-6381 - 733-0329. Trust Général, courtier. 13-3-81

SECRETARE (Poste temporaire - temps plein) Sous la responsabilité du Directeur des Opérations, organise les réunions pour les associations regroupées, exécute du travail de secrétariat, correspondance générale, procès-verbaux.

SECRETARE DE DIRECTION Nous recherchons une personne parfaitement bilingue, possédant un minimum de 5 années d'expérience en secrétariat de direction. La steno, le dictaphone, la rapidité et l'initiative sont essentielles.

PRETS HYPOTHECAIRES ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE PASTEUR près Salaberry, 12 ans, 22 appartements, revenus \$60,000. Hypothèque \$225,000. 5 ans à 13%. Prix \$350,000. 279-3752 ou 274-2078. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

RENDEZ-VOUS Agence de rencontres professionnelle 282-0058 Nous adressons nos services surtout aux professionnels, aux cadres, ainsi qu'aux femmes et hommes d'affaires. J.N.O.

TERRES/TERRAINS

A VENDRE, terre de 76 arpents cultivable et très bonnes bâtisses, 1 silo 20 X 60, avec équipement au complet. Prix à discuter. (514) 836-2259. A St-Nobert, comté Berthierville, 1320 Rang Sud. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

SOCIÉTÉ AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2 h à 7 h. 524-3852. J.N.O.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS FONDÉE EN 1982 Brevets d'invention, Marques de commerce Dessins industriels - Droits d'auteur

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

ALAIN BELZILE C.A. ROBERT ST-JEAN C.A. GILLES SPERANO C.A. JACQUES BÉGIN C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

LES MOIS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1—Laisser 2—Qui a de vives couleurs. — Qualité de ce qui est un. 3—Pois des paupières. — Se déplacer alternativement dans un sens et dans l'autre, en repassant par les mêmes positions.

Verticalement 1—Chose secondaire. 2—Coffre à compartiments. — L'eau, en général. 3—Se rendre. — Nettoyer. 4—Drame lyrique japonais. — Loyale, fidèle.

CRANILOGIE HOMÉLIE ORME ÉCAILLURE PP FANGE RALLIE DIÈTE VEULE JET TRAITER ORETREINTEP I OEBILÉTAU NOGI NID THE QUALITÉ PEUR REVELERAS RI ETE SR CIVIL

Picard sur la galerie; Millen éblouissant

Le Canadien gagne péniblement à Pittsburgh

PITTSBURGH — Même si son offensive accuse présentement une inquiétante baisse de régime, le Canadien de Montréal est parvenu à arracher une victoire de 2-1 aux Penguins de Pittsburgh, hier soir, devant 14,475 spectateurs au Civic Arena.

C'est un but de Rod Langway, réussi pendant un jeu de puissance, six minutes avant la fin du match, qui a valu cette victoire au Canadien qui détient maintenant une avance de trois points devant les Flyers de Philadelphie au troisième rang du classement général de la Ligue nationale de hockey.

Ce but de Langway, son 10e de la saison, aura par ailleurs évité au Canadien de se contenter d'un verdict nul à l'issue d'une rencontre qu'il a largement dominée, à l'exception de la seconde moitié du deuxième engagement. Lundi dernier, le Canadien avait subi un pareil sort devant les North Stars du Minnesota même s'il avait imposé son style de jeu pendant tout le match.

Lafleur a ouvert le match en inscrivant 15 secondes au début du match. Lafleur a marqué son 23e but de l'année en s'emparant d'un retour de lancer de Serge Savard. Greg Malone a égalisé le score à mi-chemin du second engagement pour priver Richard Sévigny d'un jeu blanc. Sévigny en était à sa première sortie à l'extérieur du Forum depuis le 28 janvier dernier alors qu'il avait été déjouté neuf fois par les Oilers d'Edmonton. Moins occupé que son vis-à-vis, Sévigny n'en a pas moins été solide pendant les nombreux avantages numériques accordés aux Penguins par l'arbitre Gregg Ma-

dill, qui a compliqué la tâche de l'instructeur Claude Ruel en expulsant tout à tour Doug Risebrough et Steve Shutt. Ayant déjà des problèmes à former des tris homogènes, Ruel a été obligé de jongler avec ses lignes d'attaques hier soir et le résultat n'a pas été très heureux. Les joueurs de Ruel connaissent des problèmes en offensive depuis ce piquet-nique de 9-3 qu'ils se sont payé aux dépens des Jets de Winnipeg la semaine dernière. Lors des trois matches suivants, ils n'ont compté que cinq buts.

Si le Canadien a obtenu le défenseur Robert Picard parce qu'il est avant tout un défenseur offensif, celui-ci n'aura pas eu la chance de faire valoir son talent puisqu'il n'était même pas en uniforme. Picard a plutôt regardé le match depuis les gradins en compagnie de Doug Wickenheiser et Chris Nilan, ce dernier n'ayant pu prendre part à la rencontre en raison de malaises à la cage thoracique. Picard continue par ailleurs de susciter diverses réactions au sein du Tricolore. Si Ruel est satisfait de l'acquisition de son patron Irving Grundman, certains joueurs n'ont toujours pas compris la logique de leur directeur général.

Table of NHL games: Ligue Nationale, including scores for Québec, Montréal, St-Louis, etc.



Table of NHL players: Les meneurs (Parties d'hier non comprises), listing players like Gretzky, Dionne, Nilsson, etc.

Table of NHL players: Ligue Majeure du Québec, listing players like Cornwell, Trois-Rivières, etc.

Table of NHL players: Ligue Collégiale AAA, listing players like Wamsley, Sévigny, Larocque, etc.

Les Nordiques n'empochent qu'un point malgré cinq buts marqués contre Liut

QUÉBEC (CP) — Peu s'en est fallu que les Nordiques de Québec répètent leur exploit de la veille et arrachent un triomphe dans le dernier tiers, contre Saint-Louis, mais un but chanceux de Tony Currie à sept minutes de la fin a permis hier soit aux Blues de s'en tirer avec un verdict nul de 5 à 5.

«Un fait demeure: la compétition sera intéressante, surtout que les patineurs québécois forment le noyau de l'équipe nationale depuis plusieurs années, a ajouté Boucher. Il s'agira d'un bon exercice avant les essais canadiens.»

Dupont a terminé le match mais il avait peine à se tenir droit; on ne connaissait pas encore la gravité de son malaise hier soir. «Je touche du bois pour que ce ne soit pas grave parce qu'on a grand besoin d'André d'ici la fin de la saison», a expliqué Bergeron.

Les équipes ont offert un spectacle de choix à la foule et chacune d'elles a pris à son tour l'avantage dans le match. La première période s'est terminée 2 à 2 en vertu de buts d'Anton Stastny, son 34e, Jorgen Pettersen, Larry Patey et Marc Tardif, son 18e, après une magnifique exécution de Liut.

Dans la période médiane, Bryan Maxwell a redonné l'avance aux Blues mais Bobbie Florek a de nouveau placé son équipe dans la partie en réussissant son 20e filet.

En début de troisième période, le défenseur Rick LaPointe a trompé la vigilance de Daniel Bouchard mais l'arrière Dale Hoganson et Réal Cloutier ont jeté l'enthousiasme dans la foule en prenant Liut en défaut dans les 2e et 11e minutes de jeu mais, deux minutes plus tard, à 13:29, Currie sauva les siens de la défaite, quand son lancer a dévié sur le patin de Normand Rochefort pour se loger derrière Bouchard qui a été mis à l'épreuve 30 fois contre 25 pour son opposant.

Table of NHL standings: LIGUE NATIONALE, listing teams like St-Louis, Islanders, Montréal, etc.

Boucher anticipe une opposition de taille aux Championnats sportifs

Un nombre record de 4,000 athlètes, évoluant dans 22 disciplines, prendront part à partir de demain à l'édition hivernale des Championnats sportifs québécois (CSQ) 1981, qui aura lieu au cours des deux prochaines semaines, à Montréal.

«Le nombre record de participants, cet hiver, témoigne de la vigueur des Championnats sportifs québécois, a dit M. Dubois. Vingt-et-une des 22 disciplines à l'affiche seront des championnats provinciaux.»

La Société des sports du Québec a profité de la conférence de presse d'hier pour annoncer que les Championnats d'été de 1982 seront présentés à Rimouski, et ceux d'été de 1983 à Rouyn-

Noranda. Quant aux Championnats d'été de 1981, tout indique que la Ville de Montréal acceptera de les présenter, du 30 juillet au 2 août. La nouvelle sera confirmée d'ici quelques semaines. D'autre part, le maire de Rimouski, M. Philippe Michaud, a indiqué au DÉVOIR qu'il entend demander une subvention au gouvernement du Québec.

«Le dernier but a été assez décevant mais que voulez-vous, ça fait partie du jeu et ça peut arriver à n'importe quelle équipe.» Quant à Marc Tardif, choisi la troisième étoile du match après une autre belle performance, il a expliqué que ce verdict nul contre Saint-Louis devrait encore renforcer la confiance des Nordiques qui, dit-il, jouent de l'excellent hockey depuis un mois.

«Le dernier but a été assez décevant mais que voulez-vous, ça fait partie du jeu et ça peut arriver à n'importe quelle équipe.» Quant à Marc Tardif, choisi la troisième étoile du match après une autre belle performance, il a expliqué que ce verdict nul contre Saint-Louis devrait encore renforcer la confiance des Nordiques qui, dit-il, jouent de l'excellent hockey depuis un mois.

Table of QMJHL standings: LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC, listing teams like Cornwall, Sorel, etc.

Jacqueline Gareau participera à la Course du Parc olympique

Deux semaines après le marathon de Boston où elle a connu la consécration mondiale l'an dernier, Jacqueline Gareau participera le 3 mai prochain à la cinquième édition de la Course du Parc olympique, organisée par le centre Immaculée-Conception. Gareau sera du départ au 10 km, une épreuve qu'elle a remportée en 1979, a-t-on annoncé hier au cours d'une conférence de presse à Montréal.

«Je me suis souvent entraînée par le passé, dit-elle. Il faut être constamment à l'écoute de son corps et ne pas le forcer. J'ai subi ainsi des blessures que j'aurais pu éviter. Aussi, mes temps seraient peut-être meilleurs si j'avais réduit mon entraînement au lieu de l'augmenter. Arthur Lydiard m'a beaucoup aidé en ce sens.»

«Ce n'est pas la course du Parc olympique, commandité par O'Keefe, comprend cette année des épreuves de 1,6 km, 5 km, 10 km et 15 km destinées à tous les membres de la famille. Le 15 km sera par ailleurs assez relevé avec la participation des Daniel Bégin, meilleur marathonien québécois en 1980 en 2:21.06, Patrick Montuoro, vainqueur du marathon d'Ottawa en 2:22.54, l'Américain Mike Petrocki, 17e à Boston l'an dernier, et autres Dominic Gagnon, deuxième Québécois au marathon de Montréal en 2:23.28.

«Ce n'est pas la course du Parc olympique, commandité par O'Keefe, comprend cette année des épreuves de 1,6 km, 5 km, 10 km et 15 km destinées à tous les membres de la famille. Le 15 km sera par ailleurs assez relevé avec la participation des Daniel Bégin, meilleur marathonien québécois en 1980 en 2:21.06, Patrick Montuoro, vainqueur du marathon d'Ottawa en 2:22.54, l'Américain Mike Petrocki, 17e à Boston l'an dernier, et autres Dominic Gagnon, deuxième Québécois au marathon de Montréal en 2:23.28.

Table of Blue 5, Nordiques 5: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Canadien 2, Penguins 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

en bref...

Le Canada perd au curling. MÉGÈVE (CP) — La Norvège a infligé une défaite surprise de 7-6 au Canada, empêchant ainsi l'équipe de René Marchand, de Trois-Rivières, d'accéder directement à la finale des Championnats mondiaux de curling junior, disputés à Mègeve. Après sept victoires consécutives, le quatuor trifluvien espérait vaincre la Norvège et la Suède hier, et ainsi passer à la finale.

Johnny Mize intronisé. TAMPA, Floride (AP) — Johnny Mize, qui a participé à cinq Séries mondiales, et Rube Foster, un lanceur qui a été l'un des fondateurs de la ligue des Noirs au début du siècle, ont été admis hier au Temple de la renommée du baseball. À la suite d'un scrutin tenu par le comité des vétérans. En 15 ans de carrière avec les Cards de St-Louis et les Giants de New York, puis les Yankees, Mize a conservé une moyenne de .312. Il a de plus réussi trois circuits en Série mondiale.

Coup d'envoi de la F-1. LONG BEACH (AFP) — Le monde de la formule un se trouvera réuni pour le premier rendez-vous de la saison dimanche, à Long Beach, à l'occasion du Grand Prix de l'ouest des États-Unis. Réuni et surtout réunifié pour la première fois depuis 10 mois après le divorce entre la FOCA (Bernie Ecclestone) et la FISA (Jean-Marie Balestre). Ainsi 28 voitures sont attendues aux essais pour 22 places en conformité avec le nouveau règlement: plus de jupes, largeur de pneus arrière réduite et poids minimal des voitures augmenté de 10 kilos. Elles seront aussi toutes équipées de pneus Michelin.

En deux mots. Le propriétaire des Oilers d'Edmonton, Peter Pocklington, embaucherait sur le champ Hugh Campbell si l'entraîneur des Eskimos d'Edmonton acceptait de passer du football au hockey. Pocklington soutient que Campbell peut communiquer avec ses joueurs, une qualité que Glen Sather ne possède pas suffisamment. Les golfeuses JoAnne Carner, Sally Little et Amy Alcott ont confirmé leur participation à la classique Peter Jackson, qui aura lieu du 29 juin au 5 juillet au club Summerlea. Les boxeurs Sugar Ray Leonard et Roberto Duran recevront des trophées pour le meilleur combat de 1980, disputé au Stade olympique de Montréal. Trevor Berbick de Halifax est le septième aspirant à la couronne mondiale des poids lourds de Larry Holmes. L'Argentin Guillermo Vilas, grand favori de l'épreuve, s'est aisément qualifié pour le troisième tour du tournoi de tennis du Caire en battant l'Israélien Arlosroff 6-0, 6-1. Vilas a d'autre part émis certaines réserves quand à sa participation aux quarts de finale de la coupe Davis, en juillet prochain contre la Roumanie. L'Américain Jimmy Connors s'est qualifié pour les quarts-de-finale des championnats de Belgique de tennis en salle aux dépens de son compatriote Pat Dupre qu'il a battu par 4-6, 6-3, 6-3. La dernière épreuve de la coupe Sealtest de ski acrobatique sera disputée à Belle Neige ce week-end. Le Suisse Peter Luescher a nettement dominé les deux manches du slalom géant de coupe d'Europe disputé hier à Jahorina, en Yougoslavie. La Canadienne Diane Haigt est toujours en tête du classement général de la coupe d'Europe à l'issue du troisième slalom de Mehmel, en RFA. Le Norvégien Knut Knudsen s'est emparé du maillot blanc de leader à l'issue du prologue du 31e Paris-Nice cycliste. L'Autriche a confirmé sa place de grande favorite des Championnats du monde de hockey, groupe «B», en demeurant seule invaincue à l'issue de sa victoire de 3-0 sur la Chine.

Expos 4, Jays 3 Circuit de 400 pieds de Wallach

WEST PALM BEACH (CP) Les Expos ont remporté hier après-midi une deuxième victoire en autant de matches, pré-saison, défaisant les Blue Jays de Toronto, 4-3, à West Palm Beach.

«Ce n'est pas la course du Parc olympique, commandité par O'Keefe, comprend cette année des épreuves de 1,6 km, 5 km, 10 km et 15 km destinées à tous les membres de la famille. Le 15 km sera par ailleurs assez relevé avec la participation des Daniel Bégin, meilleur marathonien québécois en 1980 en 2:21.06, Patrick Montuoro, vainqueur du marathon d'Ottawa en 2:22.54, l'Américain Mike Petrocki, 17e à Boston l'an dernier, et autres Dominic Gagnon, deuxième Québécois au marathon de Montréal en 2:23.28.

«Ce n'est pas la course du Parc olympique, commandité par O'Keefe, comprend cette année des épreuves de 1,6 km, 5 km, 10 km et 15 km destinées à tous les membres de la famille. Le 15 km sera par ailleurs assez relevé avec la participation des Daniel Bégin, meilleur marathonien québécois en 1980 en 2:21.06, Patrick Montuoro, vainqueur du marathon d'Ottawa en 2:22.54, l'Américain Mike Petrocki, 17e à Boston l'an dernier, et autres Dominic Gagnon, deuxième Québécois au marathon de Montréal en 2:23.28.

«Ce n'est pas la course du Parc olympique, commandité par O'Keefe, comprend cette année des épreuves de 1,6 km, 5 km, 10 km et 15 km destinées à tous les membres de la famille. Le 15 km sera par ailleurs assez relevé avec la participation des Daniel Bégin, meilleur marathonien québécois en 1980 en 2:21.06, Patrick Montuoro, vainqueur du marathon d'Ottawa en 2:22.54, l'Américain Mike Petrocki, 17e à Boston l'an dernier, et autres Dominic Gagnon, deuxième Québécois au marathon de Montréal en 2:23.28.

SOMMAIRES

Table of Islanders 6, Jets 3: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Leafs 4, Bruins 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Capitals 5, Whalers 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Après la Course du Parc olympique, la marathonienne entend participer à des épreuves au Québec et à l'étranger. Ainsi elle prendra part à un 12 km à San Francisco le 16 mai prochain, une épreuve qui réunira quelque 24,000 coureurs.

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of St-Louis 5, Nordiques 5: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Canadien 2, Penguins 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Cornwall 6, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

«Trois ans, c'est long, dit-elle. Il peut se passer tellement de choses. Il y a les blessures, l'arrivée de nouvelles marathoniennes qui peuvent s'imposer. Et puis on ignore

Table of Stars 3, Sabres 1: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Buffalo 1, Rangers NY 4: Première période, Deuxième période, Troisième période.

Table of Pittsburgh 1, Canadiens 2: Première période, Deuxième période, Troisième période.

## AFFAIRES SOCIALES

## ■ Des milliers d'enfants victimes d'intoxications

Au Québec, en 1979, au moins 13,389 enfants ont été victimes d'intoxications causées par divers produits mais surtout par des médicaments. De ce nombre, 86% étaient âgés de cinq ans ou moins. Les causes possibles de ces empoisonnements peuvent être attribuées, d'une part, au peu de réglementation régissant l'emploi de contenants de sécurité.

Devant ces faits, un comité composé de représentants du ministère des Affaires sociales, du Centre de toxicologie du Québec, de l'Office de protection du consommateur, de l'Ordre des pharmaciens, du ministère de l'Agriculture et du Bureau de normalisation du Québec, a été formé en vue d'étudier les moyens de remédier à la situation.

Le comité s'est donné pour objectifs principaux:

- d'établir une liste de produits, le degré de sécurité des contenants utilisés pour la vente et la distribution au grand public;
- de proposer des modifications aux législations et réglementations déjà existantes;
- de proposer des programmes d'information générale concernant la prévention des intoxications;
- d'évaluer la nécessité de surveiller l'application des mesures proposées.

Pour plus de renseignements ou suggestions, s'adresser au Dr Guy Sansfaçon au Centre de toxicologie du Québec, 656-8326, à Québec.

## ■ Le droit aux soins prime sur le droit de grève

La Coalition pour les droits des malades vient de faire parvenir un mémoire à la direction des services parlementaires prévue pour les 17, 18 et 19 mars. (Cette commission risque d'être annulée si M. Lévesque, premier ministre, déclenche des élections pour le 13 avril).

Dans ce mémoire, la Coalition présidée par M. Claude Brunet, président du Comité provincial des malades, affirme notamment:

- le caractère irréductible des services auxquels les malades ont droit, tous les services étant essentiels;
- l'incompatibilité de ce droit de grève avec les valeurs humaines et chrétiennes;
- le droit de grève consacre la loi du plus fort aux dépens du malade;
- la reconnaissance du droit de grève dépoussède le malade de ses droits fondamentaux;
- le mécanisme de «l'offre finale» peut être un substitut valable à la grève.

## ■ L'enfant hospitalisé

L'hôpital Sainte-Justine, les parents d'enfants hospitalisés et le personnel font cette semaine ensemble une réflexion sur «le vécu de l'enfant hospitalisé».

Jusqu'au 15 mars, le Service du milieu thérapeutique de Sainte-Justine a prévu une série d'activités: conférences, tables rondes, fêtes d'enfants. Le tout sera clôturé par une plénière rassemblant les parents et les membres du personnel de l'hôpital. Ces derniers feront alors le point sur les besoins de l'enfant, aussi bien que de ses parents, au moment de l'hospitalisation. Tous les parents intéressés à participer à ce carrefour sont invités, le vendredi 13 mars, à 14 h, à l'amphithéâtre de l'hôpital Sainte-Justine.

## ■ Les fermières ont du coeur

On le savait déjà mais elles viennent de le manifester de façon tangible: les Fermières du Québec ont du coeur et elles viennent de verser \$12,270 à la fondation du Québec des maladies du coeur dans le cadre de la campagne annuelle de cet organisme.

Le don sera utilisé pour le soutien des chercheurs dans les hôpitaux et les universités du Québec.

—Marie LAURIER



## Il vous en coûte plus de \$1.40 pour expédier un colis de 5 livres de Montréal à Toronto? Vous utilisez peut-être le mauvais service de colis!

Réduisez vos frais de transport de 20% ou plus. Joignez-vous au nombre croissant d'expéditeurs qui reviennent aux services de colis des Postes canadiennes.

Nos tarifs modiques, le plus grand réseau de distribution au Canada et un strict minimum de documents vous assurent le moyen le plus économique de livrer vos marchandises.

Pour plus de renseignements au sujet de nos services de colis, téléphonez à votre maître de poste ou expédiez le coupon ci-joint dûment rempli.

Au: Gestionnaire de marché, Distribution des produits Postes Canada, OTTAWA (Ontario) K1A 0Y2

Veuillez me faire parvenir plus de renseignements sur les services de colis des postes canadiennes.

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Prov. \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

LES POSTES CANADIENNES—Des canadiens au service des canadiens

Canada

S.P.G.Q.

## UN BON GOUVERNEMENT ÇA RESPECTE SES ENGAGEMENTS

Le 8 octobre dernier, le ministre de la Fonction publique, François Gendron, signait la convention collective du S.P.G.Q. au nom du gouvernement du Québec.

Depuis, le ministre a proposé des règlements qui contreviennent à ses engagements antérieurs à l'effet de maintenir l'intégrité du régime de carrière des professionnels à l'emploi de l'État.

Pour respecter ses engagements, qui sont ceux du gouvernement, le ministre Gendron doit modifier ses projets de règlement pour qu'ils soient conformes à l'entente négociée et signée.

**Syndicat de professionnels du Gouvernement du Québec**

\* Les membres du S.P.G.Q. sont invités à participer aux assemblées d'information et de vote sur les projets de règlement du ministre de la Fonction publique.